

Rapport presentau Conseil gal du dartement de l'Eure dans sa session de 1839 / au nom de la Commission des ali, par Lefebvre-Durufi.

Contributors

Eure (France). Commission des ali.
Lefebvre-Durufi No Jacques, 1792-
Francis A. Countway Library of Medicine

Publication/Creation

Evreux : Ancelle, 1839.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ma72wskb>

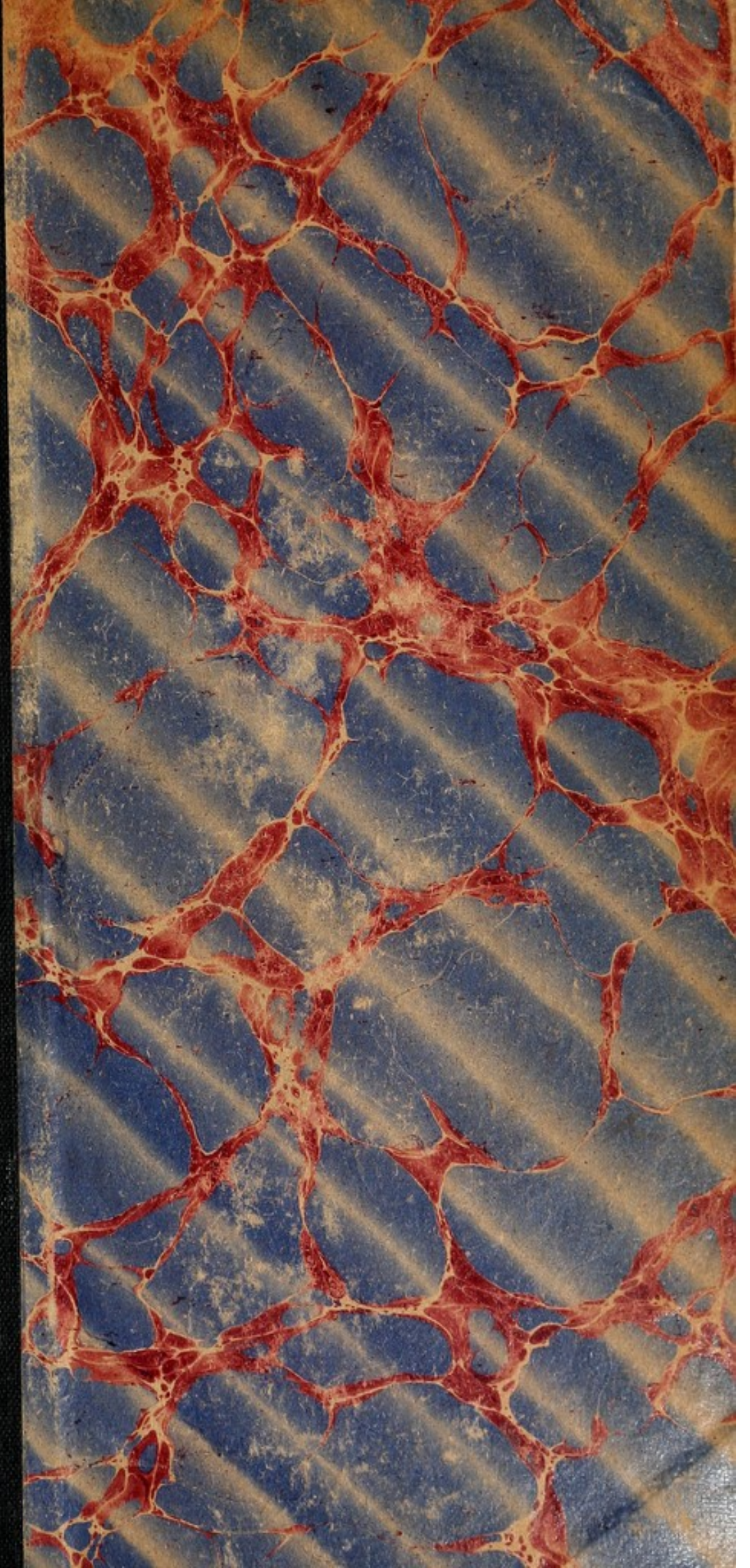
License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by the Francis A. Countway Library of Medicine, through the Medical Heritage Library. The original may be consulted at the Francis A. Countway Library of Medicine, Harvard Medical School. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

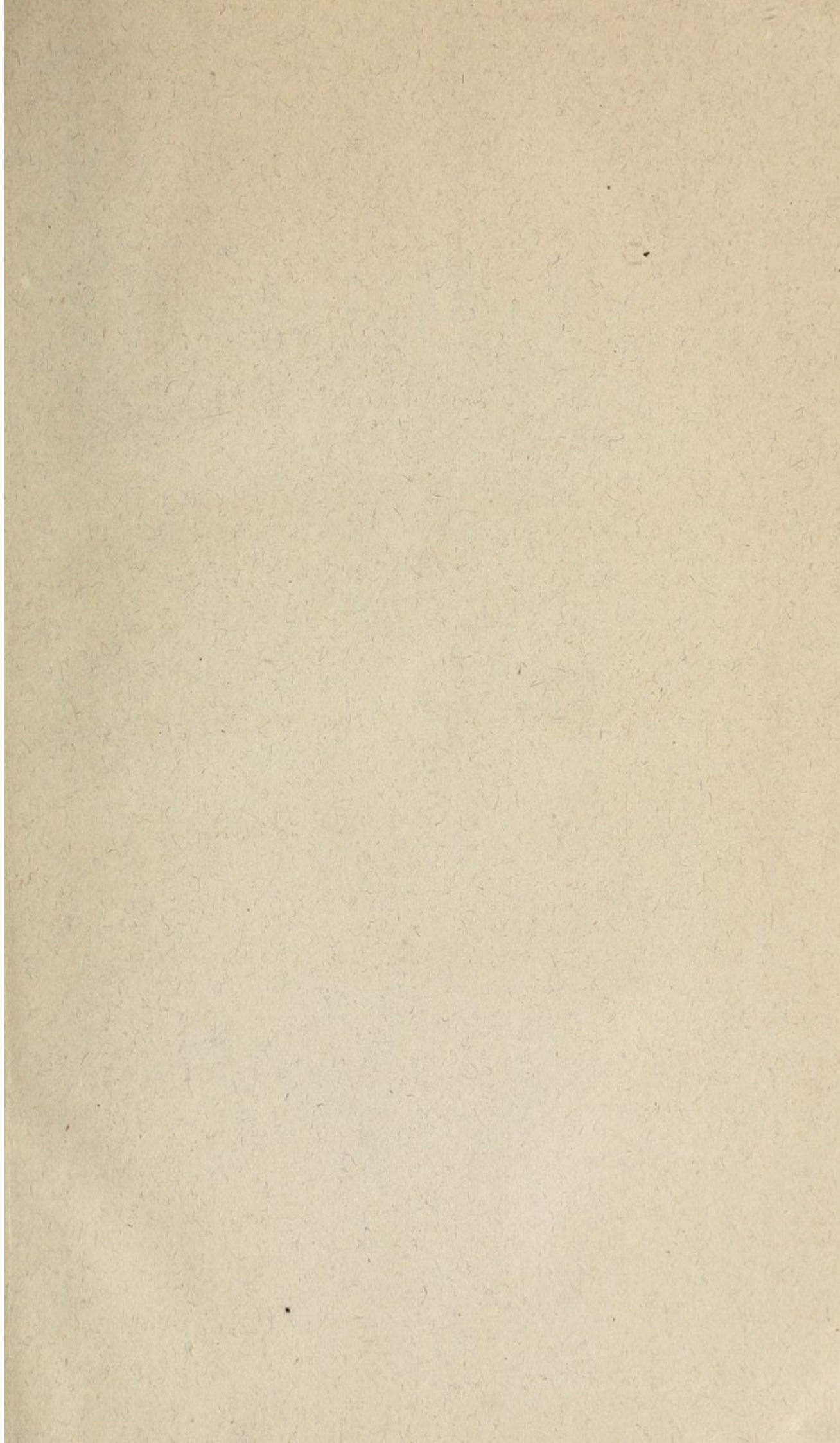


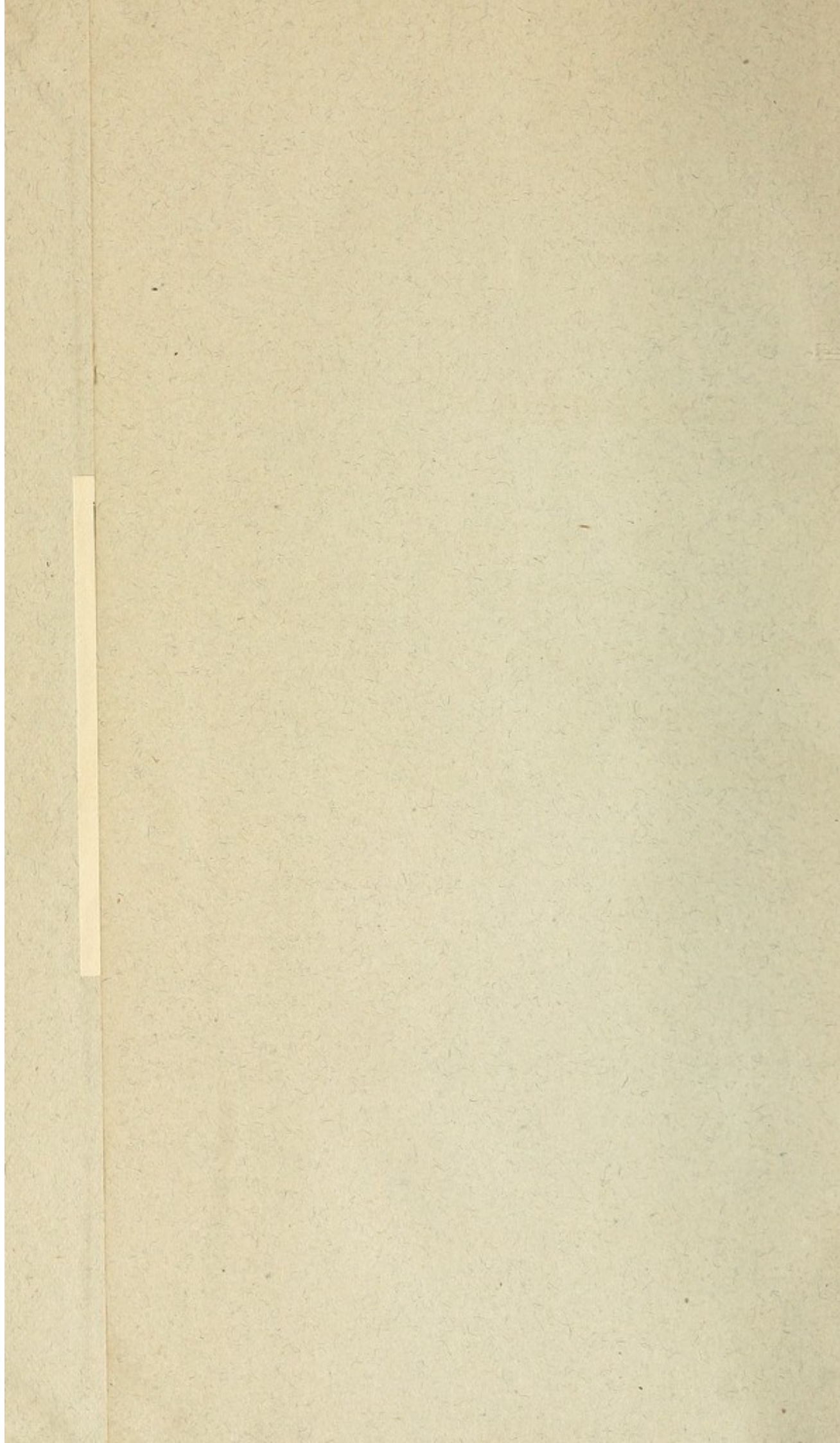
17. 8. 700.

BOSTON

MEDICAL LIBRARY

& THE FENWAY.





RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

DANS SA SESSION DE 1839,

AU NOM DE LA

COMMISSION DES ALIÉNÉS.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

199

RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'ÈURE,

DANS SA SESSION DE 1839,

AU NOM DE LA

COMMISSION DES ALIÉNÉS,

PAR

M. LEFEBVRE-DURUFLÉ.



ÉVREUX.

TYPOGRAPHIE DE J.-J. ANCELLE FILS,

IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

—
M DCCC XXXIX.

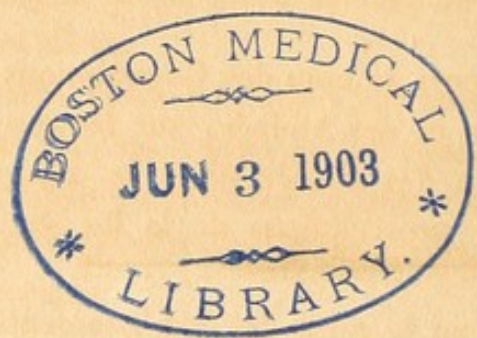
REPORT

ANNUAL REPORT

OF THE

COMMISSIONERS

OF THE

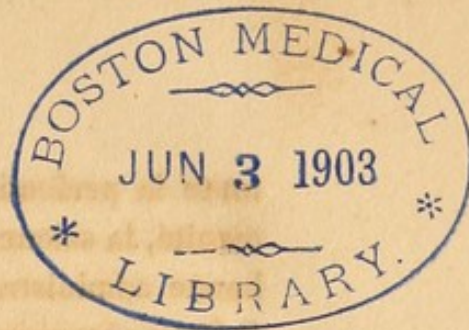


19. S. 100.

INDEX

TABLE OF CONTENTS

APPENDIX



EXTRAIT

DU

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'EUROPE.

—
SESSION DE 1858.
—

SÉANCE DU 23 AOUT.
—

Il est fait un rapport au nom des Commissions réunies des Bâtiments civils et des Aliénés, sur les moyens de pourvoir au service des aliénés dans le département, conformément aux prescriptions de la loi du 30 juin dernier.

La Commission, vu le refus des établissements voisins de recevoir les aliénés du département et la déclaration faite par ces établissements de l'impossibilité où ils se trouvent de les recevoir, reconnaît la nécessité de créer un établissement spécial;

Et puisqu'on crée à neuf, de créer avec toute la perfection possible.

Pour arriver à ce but, la Commission pense que tous les soins de l'Administration et ceux du Conseil général doivent tendre à obtenir un plan, ou pour parler avec plus d'étendue encore, un projet d'établissement réunissant

toute la perfection et toutes les améliorations que l'humanité, la science médicale, l'économie et les règles d'une bonne administration exigent.

Pour obtenir un projet qui réunisse ces divers avantages, la Commission propose au Conseil général, d'inviter M. le Préfet d'adjoindre à M. l'Architecte du département une commission prise parmi ses membres, pour arrêter le programme du plan de l'établissement à créer.

Cette Commission devra d'abord visiter les meilleurs établissements voisins actuellement existants et ceux de Paris, pour s'entourer de tous les renseignements et documents nécessaires, tant sous le rapport médical que sous celui de la construction.

Elle devra avant tout et d'abord donner ses vues sur le terrain qu'il conviendra d'acquérir pour asseoir l'établissement projeté et qui devra surtout réunir les conditions d'espace et d'eau.

Elle devra enfin concourir par tous les moyens, à la confection du plan le plus parfait possible.

A cet effet la Commission propose de voter mille francs pour frais d'études et de déplacements de M. l'Architecte du département.

.....

Le Conseil, après avoir entendu ce rapport, en adopte les conclusions et recommande leur exécution au zèle de M. le Préfet.

DE BROGLIE, *Président*; A. LE PREVOST, *Secrétaire*.

Ont pris part à la délibération : MM. le duc DE BROGLIE, *Président*; MICHEL; LE GRAND; le Baron BIGNON; DUPONT (de l'Euve); BOUCHER; CONARD; BOYER DE

PEIRELEAU; DEL'HOMME; PÉCLET; CORNEILLE - DEHAU-
MONT; DE RANCÉ; TRUTAT; FOUQUET; VILLETTE; MASSON;
BAROCHE; DE FONTENAY; PATUREL; DUCÔTÉ; DUMONT;
LEFEBVRE-DURUFLÉ; DELAITRE; BOURSY; LE GENDRE;
VALMONT DE BÔMARE et LE PREVOST, *Secrétaire*.

Étaient absents pour causes dûment justifiées : MM. DE
VATIMESNIL; LE VACHER-D'URCLÉ et CARTIER.

ARRÊTÉ

DE M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ÈURE,

En date du 17 novembre 1838.

Nous, Maître des Requêtes, PRÉFET du département
de l'Èure,

Vu la loi du 30 juin 1838, qui dispose, article premier,
que chaque département devra avoir un établissement
public, spécialement destiné à recevoir et soigner les
aliénés;

Vu la délibération du Conseil général de l'Èure, du
23 août suivant, qui nous charge de nommer une commis-
sion, laquelle, avec M. l'Architecte du département, de-
vra d'abord visiter les meilleurs établissements voisins
actuellement existants et ceux de Paris, pour s'entourer de
tous les renseignements et documents nécessaires, tant

sous le rapport médical que sous celui de la construction ,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article premier.

Sont nommés Membres de la Commission dont il s'agit :

MM. CARTIER, membre du Conseil général à *Gisors* ;

LE PREVOST, membre du Conseil général à *Bernay* ;

CORNEILLE-DEHAUMONT, membre du Conseil général à *Evreux* ;

DE FONTENAY, membre du Conseil général à *Louviers* ;

LEFEBVRE-DURUFLÉ, membre du Conseil général à *Pont-Authou*.

Article deux.

Expédition du présent sera adressée à chacun de MM. les Membres nommés.

A Evreux, les jour, mois et an que dessus.

A. DE MONICAULT.



RAPPORT

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL GÉNÉRAL

DU

DÉPARTEMENT DE L'EURE,

DANS SA SESSION DE 1839,

AU NOM DE LA

COMMISSION DES ALIÉNÉS.

MESSIEURS,

L'article 1^{er} de la loi du 30 juin 1838 porte :
« Chaque département est tenu d'avoir un éta-
» blissement public, spécialement destiné à re-
» cevoir et soigner les aliénés, ou de traiter, à
» cet effet, avec un établissement public ou
» privé, soit de ce département, soit d'un autre
» département. »

Votre première pensée en face des obligations que la loi vous impose, a été, Messieurs, de chercher à traiter avec quelques-uns des établissements publics qui vous entourent; mais les réponses, qui ont été faites à vos ouvertures, vous ont bientôt démontré l'impossibilité de

suivre cette marche. Les rangs sont déjà si pressés dans les spacieux établissements de la Seine-Inférieure et du Calvados, qu'on n'a pu y admettre qu'un petit nombre des aliénés de votre département et qu'on ne vous garantit pas de pouvoir les y conserver longtemps. Cet état de choses vous a placés, Messieurs, dans l'indispensable nécessité d'ouvrir vous-mêmes un asile nouveau dans le département de l'Eure. Au milieu des nombreux sacrifices que le développement et les besoins de la civilisation réclament à la fois des départements pour l'instruction élémentaire, pour les chemins vicinaux, pour les routes départementales, pour le cadastre, bientôt sans doute pour les prisons, il n'a point échappé, Messieurs, à votre sollicitude en faveur des contribuables que cette création ajoutée aux autres charges, en aggraverait le poids. Vous avez espéré cependant que dans cette circonstance la voix de l'humanité étoufferait les murmures de l'égoïsme. Comment en effet reculer devant un sacrifice d'argent, devant une aumône généreuse, devant un noble effort social, quand on entend un des hommes qui s'est occupé avec autant de talent que de sensibilité à améliorer la condition des malheureux aliénés, s'écrier : « Ceux pour lesquels je réclame sont » les membres les plus intéressants de la société,

» presque toujours victimes des préjugés, de l'in-
» justice et de l'ingratitude de leurs semblables.
» Ce sont des pères de famille , des épouses fi-
» dèles , des négociants intègres , des artistes
» habiles , des guerriers chers à la patrie , des
» savants distingués ; ce sont des âmes ardentes,
» fières et sensibles ; et cependant ces mêmes
» individus qui devraient attirer sur eux un in-
» térêt particulier, ces infortunés qui éprouvent
» la plus redoutable des misères humaines, sont
» plus maltraités que des criminels, et réduits à
» une condition pire que celle des animaux.

» Je les ai vus nus, couverts de haillons ,
» n'ayant que de la paille pour se garantir de la
» froide humidité du pavé sur lequel ils sont
» étendus. Je les ai vus grossièrement nourris ,
» privés d'air pour respirer, d'eau pour étan-
» cher leur soif, et des choses les plus néces-
» saires à la vie. Je les ai vus livrés à de véri-
» tables geôliers, abandonnés à leur brutale
» surveillance. Je les ai vus dans des réduits
» étroits, sales, infects, sans air, sans lumière,
» enchaînés dans des antres où l'on craindrait
» de renfermer des bêtes féroces que le luxe des
» gouvernements entretient à grands frais dans
» les capitales (*). »

(*) Mémoire présenté au Ministre de l'Intérieur, par
M. Esquirol. — Septembre 1818.

Tout froid calcul doit s'effacer devant ces déchirantes paroles.

Avant de les avoir entendues, votre cœur vous avait dit, Messieurs, que la loi était humaine, qu'elle était bienfaisante, qu'elle demandait une prompte et franche exécution. Obligés de créer, vous avez très-bien senti que votre devoir était de créer le mieux possible et aux moindres frais possibles. Pour atteindre ce double but, vous avez souhaité que quelques-uns d'entre vous, chargés de la mission de tous, parcourussent les établissements d'aliénés les plus célèbres de Paris et des départements voisins. Vous avez espéré par là que l'on pourrait éviter dans celui du département de l'Eure toutes les imperfections des autres, et y réunir tous leurs avantages; vous vous êtes flattés qu'on résoudrait plus facilement le grand problème économique de notre époque, qu'on ferait mieux et à meilleur marché.

Vos intentions, Messieurs, ont été aussi scrupuleusement suivies que le zèle de la Commission le lui a permis. Nous venons vous entretenir des intéressantes et utiles explorations auxquelles elle s'est livrée. Ce sont les tristes et touchants tableaux, qui se sont successivement déroulés sous ses yeux, que nous allons en son nom et pour elle, chercher à faire passer

fidèlement sous les vôtres. Ce que nous allons tâcher de reproduire, en regrettant d'être contraints à analyser, ce sont les sages conseils, les hautes leçons, les avertissements salutaires, que nous avons recueillis tour à tour dans les épanchements de la charité, dans les sages entretiens de l'expérience ou dans les bienveillantes communications d'hommes que la supériorité de leurs lumières semble rendre plus empressés à les répandre.

Pour mieux vous associer à nos propres impressions, nous adopterons pour notre récit la marche que nous avons suivie dans nos voyages : ainsi nous vous amènerons plus directement à la communauté d'opinions et de conviction qui ont surgi pour nous de la conversation des personnes ou de l'inspection des choses.

ROUEN. — *Saint-Yon.*

L'asile départemental des aliénés de la Seine-Inférieure est le premier établissement qui ait été visité par la Commission : elle y a été reçue par MM. de Boutteville et Parchappe, le premier, directeur, le second, médecin de cet asile, qui se sont empressés tous deux de lui fournir tous les renseignements que leur profession, leur expérience et leurs lumières pouvaient leur suggérer.

L'asile des aliénés de la Seine-Inférieure est connu sous le nom de *St-Yon*, parce qu'il a été établi dans les bâtiments et dans les dépendances d'une ancienne maison de ce nom, occupée jusqu'en 1792 par des Frères de l'école chrétienne.

C'est M. Malouet, préfet de la Seine-Inférieure, qui en 1819, à une époque où l'on ne songeait pas encore généralement à régler et à améliorer le sort des aliénés, conçut l'idée de jeter les bases de cette utile et philanthropique entreprise. Cette pensée restera pour l'honorer comme administrateur et comme homme.

L'asile de Saint-Yon est situé sur la rive gauche de la Seine, dans le faubourg Saint-Sever. L'enceinte de l'établissement renferme 7 hectares 4 ares d'un sol plane, sablonneux, sans eaux jaillissantes, mais dans lequel on obtient des puits abondants à peu de profondeur. Il est habité par 500 aliénés environ.

Nous ne nous engagerons point devant vous, Messieurs, dans la description détaillée de l'asile de Saint-Yon : nous nous bornerons à vous faire observer que, comme on a utilisé les anciens bâtiments de la maison des Frères, il en résulte un défaut d'ensemble, de distribution et de spécialité, qui empêche de pouvoir citer cette maison comme un modèle parfait sous le

rapport architectural; mais de cette imperfection même, nous tirerons cette utile leçon, que la pire des mesures administratives est de créer de nouveaux établissements dans des bâtiments anciens, parce qu'on finit toujours par dépenser autant pour mal faire que l'on aurait dépensé pour créer à neuf et avec toute la perfection possible. Si nous avons cette observation critique à faire sur les bâtiments de Saint-Yon, nous pourrons en revanche vous parler avec un éloge sans restriction de son administration et de son régime intérieur, parce que c'est là où nous avons vu un premier et un bon exemple de ceux qui conviennent à un asile d'aliénés; parce que c'est là que nous avons contemplé pour la première fois dans son ensemble, et suivi jusque dans ses dernières subdivisions, les ravages affreux et variés de la maladie funeste dont nous voulons secourir les victimes.

Le classement des malades est une chose importante à fixer dans votre pensée, Messieurs, parce que ce classement domine tout dans un établissement d'aliénés : le traitement, l'administration, l'étendue du terrain, le genre et la distribution des bâtiments.

Nous ne vous parlerons pas de la grande division des sexes; elle est de droit et frappe d'abord la pensée. On ne saurait concevoir un

établissement d'aliénés autrement que comme un tout formé de deux grandes parties semblables et correspondantes ; mais ce qu'il faut déterminer avec netteté, ce sont les catégories à établir dans chacune de ces deux grandes parties.

Deux divisions générales sont d'abord à reconnaître, ce sont :

1^o Les malades en traitement ou dans l'état aigu ;

2^o Les malades incurables ou dans l'état chronique.

Les malades en traitement se subdivisent

En agités,
En paisibles,
En convalescents.

Les malades incurables se subdivisent

En agités,
En paisibles,
En déments ou gâteux.

Ainsi deux grandes divisions, se fractionnant chacune en trois subdivisions qui, pour le succès médical dans le traitement, et pour le bien-être des malades réduits à l'état incurable, doivent être complètement distinctes, et réclament dans les bâtiments des dispositions et des prévisions toutes différentes et toutes spéciales, voilà la condition essentielle et première de tout

programme pour un établissement d'aliénés; voilà la donnée qui doit présider à sa distribution architecturale; et vous sentez que l'habileté consiste, en maintenant ces divisions, en établissant ces spécialités qu'il faut quelquefois fractionner encore, à les ramener à une unité de surveillance et à une proximité relative qui, en facilitant les services généraux, les rendent le moins dispendieux possible. Disposer les bâtiments d'un établissement de cette nature de manière à épargner des pas et de la fatigue, c'est épargner de l'argent, c'est amortir dès l'origine une rente perpétuelle.

Telle est, Messieurs, la pensée-mère, le premier principe que nous ayons recueilli de nos observations à Rouen.

Le travail appliqué aux malades en a été le second objet.

Ici, Messieurs, il faut vous signaler la révolution qui tend à s'opérer depuis quelques années dans le régime des établissements d'aliénés, et qui peut être regardée comme le plus haut point de perfection auquel il soit possible d'atteindre dans les asiles. Autrefois, et jusqu'à l'époque assez récente à laquelle nous faisons allusion, on pensait que la vie cellulaire, que la vie récluse était le seul mode d'existence qui convînt aux aliénés. Et Dieu sait dans quelles

cages étroites, dans quels sombres et humides repaires on tenait enfermés des malheureux, pour lesquels le mouvement est déjà un impérieux besoin, un premier soulagement à leurs maux, et dont la noire mélancolie n'a souvent point d'adoucissement plus efficace que les gracieux tableaux d'une belle et riante nature.

La médecine, éclairée des lumières toujours croissantes de la philosophie, ne pouvait supporter plus longtemps un pareil état de choses. Quelques hommes dont le cœur fécondait le génie, furent révoltés de cette barbarie des vieux âges ; ils élevèrent la voix au nom de l'humanité, et bientôt en retour, l'humanité leur ouvrit les routes de la vraie science. Une observation mieux éclairée amena à reconnaître que non-seulement sous le rapport philanthropique, mais encore sous le rapport médical lui-même, une retraite sûre, mais riante, une vie douce, libre, laborieuse, devaient former la base du régime des aliénés en général, et surtout de ces convalescents qu'il faut avec ménagement ramener des angoisses du délire aux habitudes de la vie normale, de ces incurables destinés à être jusqu'au tombeau la victime ou le jouet de quelques-unes de ces illusions déchirantes ou fantastiques, douces ou terribles, qui n'ont souvent pris leur source que dans l'exaltation d'une

intelligence trop ardente, que dans l'effervescence des sentiments les plus tendres, des passions les plus généreuses du cœur et de l'âme humaine.

Voilà, Messieurs, quel est aujourd'hui le point le plus avancé du régime et de la science; voilà le système en faveur duquel se réunissent l'humanité, la philosophie et la médecine : mais en même temps voilà le système dont la propagation éprouve le plus d'obstacles, tantôt parce qu'il est inapplicable dans les anciens établissements, qui ressemblent plutôt à des prisons qu'à des asiles, d'autrefois, parce qu'on n'a ni l'intelligence ni l'énergie de se mettre en face des exigences que son exécution réclame. Voilà le but, Messieurs, vers lequel la Commission vous adjure de marcher; voilà le but qu'elle vous supplie d'atteindre d'un pas ferme et mesuré, sans déviation, sans concession, sans découragement pour aucun obstacle.

Et ne croyez pas, Messieurs, qu'il y ait illusion dans les projets que nous vous proposons d'adopter, que nous soyons les dupes de notre cœur ou de notre imagination. Non : la pratique est déjà venue confirmer tout ce que nous vous engageons à réaliser. A ceux qui ne veulent reconnaître de sagesse qu'à ce qui porte le sceau et la rouille des vieux âges, nous dirons

que le germe de ces modernes pensées se trouve tout entier dans les temps anciens. Gheel est là pour en témoigner.

Gheel est une petite ville de l'ancien département des Deux-Nèthes, entourée d'un rayon de terres cultivées, qui est enceint à son tour d'un pays plat et couvert de bruyères. C'est une sorte d'oasis, qui n'a pas le charme de ceux de l'Orient, mais qui appelle cette comparaison par son isolement au milieu de vastes landes.

Dans le septième siècle, il existait à Gheel une sainte femme nommée Nymphna, qui se fit un grand renom dans le Brabant et la Flandre, par ses succès dans la guérison de ce qu'on appelait alors les possédés. La sainte a-t-elle été la fondatrice, ou n'a-t-elle été que l'occasion de la colonie de fous que l'on voit encore aujourd'hui à Gheel? c'est ce qu'il est difficile d'établir à onze siècles de distance; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à une époque où les aliénés étaient, dans le reste de l'Europe, soumis à un régime de contrainte et d'emprisonnement souvent barbare, ceux que la foi de leurs parents conduisait aux pieds de l'autel de la bonne Nymphna, trouvaient chez les habitants de la ville, ou chez les fermiers de la campagne de Gheel, une hospitalité de famille, une admission à la vie commune, une part dans les travaux de la maison

ou des champs, auxquelles on eût regardé partout ailleurs comme une folie égale à celle des malades de les admettre. Ce qu'il y a de certain encore, et ce qu'il importe de constater, c'est que ce régime de douceur et d'humanité, si différent de tout ce qui existait partout ailleurs, n'a occasionné à aucune époque aucun accident grave pour les habitants du pays, aucune influence fâcheuse, même pour les femmes enceintes, aucun danger pour les jeunes enfants.

Dans notre siècle de scepticisme, l'auréole de sainte Nymphna devait perdre quelque chose de son éclat et de son prestige; mais en même temps il était d'une saine philosophie, d'une sage administration, de recueillir tout ce qu'il y avait de bon et d'utile sous cette douce superstition des vieux âges, et c'est ce qu'ont fait successivement deux habiles administrateurs français, MM. de Pontécoulant et d'Herbouville. Le premier, comme préfet de la Dyle, eut l'heureuse idée, en 1803, de faire transférer à Gheel, les aliénés qui étaient renfermés à Bruxelles, dans un local étroit et malsain; le second, comme préfet des Deux-Nèthes, fit pour Gheel quelques réglemens administratifs, dans lesquels il eut la sagesse de ne point altérer le caractère spécial de cette petite colonie. En 1821, M. Esquirol a visité Gheel; il y a porté l'œil d'un

observateur et d'un médecin également supérieurs. Son court séjour lui suffit pour signaler plusieurs améliorations importantes; mais on voit, même dans sa critique, qu'il se sent irrésistiblement entraîné vers ces habitudes de vie libre, domestique et laborieuse, et qu'il les regarde comme les plus favorables au bien-être des malades en général, et sans restriction, à celui des incurables.

Ainsi vous le voyez, Messieurs, les lumières éclatantes d'une haute philosophie viennent se confondre et s'unir dans un but commun avec les inspirations compatissantes de l'humble patronne de Gheel. Ainsi, les innoyations de notre âge s'appuient sur les efforts imparfaits, mais généreux, des siècles qui nous ont précédés.

On peut dire aujourd'hui que l'âge de fer est passé pour les aliénés. Dans les débris d'une antique superstition catholique, on a trouvé le germe d'une pensée humaine et féconde qui a commencé une ère nouvelle pour ces infortunés. La pitié aveugle d'une prétendue société raisonnable, ne les condamnera plus aux horreurs d'une détention perpétuelle, d'une détention à subir dans d'humides et infectes casemates, dans des préaux sans soleil et sans air, assombris par des murs menaçants. A la détention doit succéder une liberté sagement surveillée; aux cachots, une

demeure simple au milieu d'un pays agreste et riant; et cette oisiveté pesante qui aggrave le mal dans les moments de crise, qui pousse au désespoir dans les intervalles lucides, cédera à des occupations douces et volontaires qui hâteront le rétablissement des malades ou qui allégeront pour eux le fardeau de la vie.

Ces vues, si nouvelles et si sages, nous en avons observé avec plaisir, Messieurs, l'application dans la maison de Saint-Yon; non pas qu'elles y aient encore acquis ce degré de régularité et de perfection auquel conduira une pratique plus soutenue, une expérience plus ancienne, des convictions plus profondes, mais enfin nous y avons vu le travail dans un état de développement déjà très-satisfaisant.

Ainsi, une grande partie des soins de domesticité sont rendus dans la maison par des aliénés; ainsi, la plus grande partie des travaux du jardinage sont exécutés par eux; ainsi, tous les habillements et tout le linge de la maison sont confectionnés par les femmes; ainsi, c'est sur elles encore qu'on se repose des travaux du blanchissage et du repassage.

Dans une notice statistique, publiée en 1835, par M. de Boutteville, directeur de l'établissement de Saint-Yon, cet administrateur indique le nombre des journées de travail faites par les malades en 1834.

La population de l'asile était de 442 malades.	
Le total des journées faites par les hommes dans la même année, a été de. . . .	9,896
Et celui des journées faites par les femmes, a été de.	23,684
	<hr/>
Total général.	<u>33,580</u>

Ce qui donne par tête de malade une moyenne de 76 jours environ de travail.

Avant de quitter Saint-Yon, Messieurs, nous sommes entrés dans la discussion et dans l'examen de plusieurs questions d'administration plus ou moins importantes. Nous ne les indiquons point ici, parce que notre intention est de dégager ce rapport des détails minutieux et réglementaires et des questions de chiffres, qui en embarrasseraient la marche, pour les rejeter dans un appendice, qui vous sera ultérieurement soumis. Ici nous ne voulons nous occuper que de vos convictions philosophiques, que du système médical à préférer, que du système administratif à choisir et à embrasser; nous ne songeons qu'à vous communiquer les impressions que nous avons reçues nous-mêmes.

CAEN. — *Bon-Sauveur.*

Saint-Yon, comme vous l'avez vu, Messieurs, est le fruit d'une haute et généreuse pensée

administrative : le Bon-Sauveur a une autre origine et un autre caractère ; c'est une œuvre de charité chrétienne. Un simple prêtre , secondé par quelques saintes femmes , pauvres comme lui , a fondé et porté au degré prodigieux de développement où on le voit aujourd'hui , ce vaste et bel établissement. Confiante dans l'utilité de ses travaux et bien plus encore dans cette Providence tutélaire à laquelle elle avait voué son avenir et sa vie , cette pieuse association osa commencer presque sans ressources , une entreprise qui a absorbé déjà plusieurs millions et qui promet d'étendre ses rameaux sur plusieurs points de la France. Le nom de l'abbé Jamet demeurera à jamais attaché à la fondation du Bon-Sauveur , et résumera la gloire humaine de cette œuvre sainte ; mais la postérité serait ingrate si , en prononçant ce nom respectable , elle n'y rattachait pas le souvenir de ces femmes angéliques et dévouées , qui perdent jusqu'à leur nom dans cette pieuse communauté , et qui pourtant en ont assuré le succès et accru la réputation par les soins maternels et empressés , par les attentions délicates et tendres , par la surveillance attentive et continue , par les veilles incessantes dont elles sont prodigues envers les infortunés qui leur sont confiés. Du reste , cette reconnaissance que nous appelons

sur elles, elles ne la réclament pas elles-mêmes, et une inscription tirée des livres saints que l'on trouve reproduite à chaque pas dans leur maison, atteste que ce n'est point ici-bas qu'elles attendent la récompense du bien qu'elles y font.

L'origine de la maison du Bon-Sauveur remonte à l'année 1720. Dès cette époque cette Communauté qui étend sa sollicitude à l'enseignement des jeunes personnes, à l'éducation des sourds et muets et aux malades à domicile, s'occupa d'ouvrir, en faveur des aliénés, un asile plus doux que celui qui existait à Caen, où il paraît que ces malheureux étaient relégués et enchaînés dans les cachots d'une tour qui avait pris le nom de *Tour des Fous*, de l'usage auquel elle était consacrée.

La révolution dispersa la communauté du Bon-Sauveur, qui se réunit en 1804, dans l'ancien Couvent des Capucins. La résolution que prit, en 1818, le Conseil général du Calvados, de confier aux Dames du Bon-Sauveur les aliénés de ce département, leur permit de donner à leur maison l'importance et l'étendue qu'elle a aujourd'hui; mais vous remarquerez, Messieurs, que dans cette transaction, la Communauté est restée libre et indépendante de l'action administrative. Le département paye la pension de ses

malades, et l'administration n'a aucun droit de regard sur le régime intérieur de l'établissement, ni sur l'emploi des fonds : la Communauté est un particulier indépendant avec lequel le département a passé contrat.

La Commission a été reçue au Bon-Sauveur avec la même bienveillance qui l'avait accueillie à Saint-Yon. Madame la supérieure, assistée des principales dames de service, a eu l'extrême obligeance d'accompagner les Membres de la Commission dans la visite de l'établissement et de répondre aux questions multipliées qui lui ont été adressées dans le cours d'une inspection détaillée qui n'a pas duré moins de six heures. M. l'abbé Jamet était retenu chez lui par une indisposition ; mais la Commission a pu s'aider de ses lumières et de sa longue expérience dans deux entretiens successifs.

Le Bon-Sauveur est un des plus grands et des plus beaux asiles d'aliénés qu'il y ait en France ; et cependant nous dirons avec peine qu'on ne saurait encore le citer comme un établissement-modèle, parce que là aussi on a voulu utiliser les bâtiments d'un ancien couvent ; parce que là aussi les additions qui ont été faites, l'ont été successivement, sans plan général, sans prévision de l'avenir ; parce que là aussi on sent l'absence d'une pensée unique, d'une œuvre

créée d'un seul jet. Le Bon-Sauveur cependant renferme plusieurs belles parties, notamment le bâtiment neuf destiné aux femmes, qui n'a pas moins de 200 mètres de façade et qui présente l'aspect le plus imposant.

Nous avons retrouvé dans le classement des malades à peu près les mêmes divisions qu'à Saint-Yon; mais ce qui nous a paru être le trait caractéristique de l'établissement du Bon-Sauveur, ce sont les soins individuels dont les malades sont l'objet. Les hommes de l'art assurent que ces soins ne sont pas toujours suffisamment éclairés par la science; mais tous les hommes de cœur reconnaîtront du moins qu'ils sont inspirés par une tendresse vraiment maternelle. Cette classe malheureuse d'aliénés, que l'on désigne sous le nom de *déments*, et dans quelques établissements sous celui de *gâteux*, nous a paru traitée, au Bon-Sauveur, avec des égards et une propreté tout à fait dignes de remarque et d'admiration. Chacun de ces infortunés a un lit séparé; et, chaque jour, lorsque l'état du malade l'exige, ce lit est rempli de paille fraîche et couvert d'une paire de draps blancs. Sous ce rapport, Saint-Yon a de grands emprunts à faire au Bon-Sauveur. La situation des *déments* n'y est pas au niveau de celle des autres malades. Il nous a semblé, quant au travail, si nous ne l'avons pas

trop superficiellement observé, qu'il n'était pas appliqué avec assez de généralité, ni avec assez de méthode dans l'établissement du Bon-Sauveur ; il n'est point encore devenu une des bases fondamentales du régime de la maison.

Le coucher des malades présente à Caen une disposition toute particulière, que nous vous signalerons, Messieurs, parce qu'elle est blâmée, sinon par l'unanimité, au moins par la grande majorité des médecins qui ont visité cet établissement. Dans toutes les chambres ou dans tous les dortoirs, dans lesquels plusieurs malades couchent en commun, les lits sont enfermés dans une espèce d'alcôve, ou plutôt dans une armoire à claire-voie, qui est fermée à la clef pendant toute la durée de la nuit. Malgré les critiques assez vives dont cette disposition a été l'objet, on persiste, au Bon-Sauveur, à ne pas la changer, et on ne s'en écarte que lorsque des symptômes chez le malade en font sentir le danger. La conviction de la Communauté, à cet égard, paraît reposer sur des principes d'un ordre trop respectable pour qu'elle ne soit pas l'objet d'une discussion attentive et mesurée.

En somme, la Commission a été vivement frappée de l'ordre admirable qui règne dans la maison du Bon-Sauveur, des soins touchants prodigués aux malades, et de l'énormité des résul-

tats obtenus, avec d'aussi faibles ressources, par les Dames de cette Communauté. Instruite qu'il entrait dans les vues des Dames du Bon-Sauveur de créer des succursales sur plusieurs points de la France, et que déjà un établissement était en construction à Alby, la Commission a cru devoir, au nom du Conseil général du département, et sous la condition expresse de votre approbation, Messieurs, faire quelques ouvertures pour savoir à quelles conditions une maison semblable pourrait être créée dans le département de l'Eure. Cette négociation a donné lieu à une correspondance et à des pourparlers avec M. le Préfet, dont il vous sera donné connaissance, bien que votre Commission n'ait pas regardé comme acceptables les diverses propositions qui sont nées de cette transaction.

L'établissement du Bon-Sauveur occupe un sol d'une étendue à peu près égale à celui de Saint-Yon, et de plus, il possède une maison de campagne, où les aliénés des deux sexes sont alternativement conduits, plutôt pour se livrer aux plaisirs de la promenade, que pour s'adonner aux travaux de l'agriculture ou du jardinage; car, nous le répétons pour attirer l'attention de la Communauté même, l'organisation du travail nous a paru manquer dans cette maison, si digne d'éloges sous tant d'autres rapports.

LE MANS. — *Hospice du Mans.*

Dans le cours de sa visite à Saint-Yon, la Commission avait entendu citer avec distinction cet hospice, qui est d'une construction toute récente. On le lui avait désigné comme pouvant présenter, en raison même de la nouveauté de son origine, le modèle de ce qu'il y avait de plus parfait dans les détails, de mieux conçu dans l'ensemble et de plus avancé sous les divers rapports de la science médicale, de l'architecture et de l'administration. Cette indication était trop précieuse pour être négligée. Un des Membres de la Commission a eu l'occasion de se rendre au Mans, et il en a visité l'asile, qui est une dépendance de l'hospice; il a été frappé du bon ordre de la maison, de l'élégance et de la commodité des constructions, de leur régularité, de leur bonne distribution : mais ce n'est point encore là, Messieurs, un établissement créé pour que le travail, agricole du moins, y joue un grand rôle, et il est élevé sur un terrain tellement resserré, que jamais cette amélioration n'y sera applicable. On ne pourra introduire au Mans que des travaux sédentaires et industriels, c'est-à-dire les moins favorables à la guérison et au bien-être des malades. La simple inspection du plan de cet asile, recommandable à tant d'é-

gards, vous convaincra de cette fâcheuse impuissance. Pour nous, Messieurs, nous devons en tirer cet enseignement, c'est que nous ne saurions poser notre première pierre au milieu d'un terrain trop vaste. Nous ne vous avons parlé de l'hospice des aliénés du Mans que pour vous faire mieux sentir cette nécessité.

ÉTABLISSEMENTS DE PARIS.

La Salpêtrière.

Avant de visiter les hospices de Paris, la Commission était bien convaincue, Messieurs, qu'elle trouverait plutôt à y puiser des inspirations qu'elle devrait ensuite modifier et restreindre, qu'à copier des modèles qu'elle savait d'avance d'une proportion trop colossale pour pouvoir être entièrement reproduits. Le premier aspect de la Salpêtrière a justifié tout d'abord la justesse de ces prévisions. En effet, c'est moins un hospice qu'une vaste et triste cité, plus populeuse que beaucoup de villes départementales, et dans laquelle se pressent les victimes de divers genres de douleurs et de souffrances. Sur les sept mille femmes qui la peuplent, car la Salpêtrière n'est consacrée qu'aux femmes, on en compte mille dans les seuls

quartiers destinés aux aliénées. C'est sur une moindre échelle que l'on a à opérer en province ; mais il n'est pas inutile de connaître plus pour faire moins.

Nous avons eu la mauvaise fortune à la Salpêtrière, de ne pouvoir faire coïncider notre visite avec celle des médecins distingués de cet établissement. Plus tard nous eûmes heureusement l'occasion de rencontrer MM. Falret et Mitivié ; mais il nous est resté à regretter de n'avoir pu recueillir les vues et les conseils du savant et spirituel docteur Pariset. Néanmoins, nous avons pu tout voir à la Salpêtrière et tout examiner en détail, grâce aux explications aussi obligeantes que lucides de M. le Directeur de cet établissement.

Ce que vous attendez de nous, Messieurs, c'est moins une description minutieuse de chaque asile, que les traits saillants qui les distinguent. Donnons quelque relief à ceux de la Salpêtrière.

L'enceinte de cet hospice couvre 30 hectares environ. Plus de 3 sont bâtis, 5 sont pavés, 22 sont en cours, promenoirs et jardins. Le sol en est généralement plane ; il y a dans les jardins quelques inclinaisons de terrain. Le réservoir pour les bains et les usages de la maison, contient 32,984 litres ; il est rempli neuf fois par jour,

il dessert 41 baignoires. Le réservoir de la buanderie contient 65,670 litres; il est rempli deux fois par jour.

Ces observations vous sont signalées, Messieurs, pour tenir sans cesse votre attention éveillée sur l'étendue du sol et sur l'abondance d'eau nécessaires dans les hospices.

Le service des aliénées à la Salpêtrière est un de ceux qui ont reçu dans ces dernières années le plus de développement et d'améliorations. Il mérite d'être pris et cité pour modèle dans la presque totalité de ses parties. Sous le rapport de l'architecture, il y a eu de grandes difficultés à vaincre, et elles ne l'ont pas été toutes, parce que là aussi il a fallu remanier; mais comme le terrain était spacieux, ce qui a été créé à nouveau a pu l'être sans entraves et sans contrainte. C'est ainsi que le quartier du traitement ne laisse rien à désirer. On a fait dans les *Chaumières suisses*, un essai qui a peut-être besoin d'être perfectionné dans ses détails, mais dont l'idée première semble heureuse : ce sont des cellules présentant à l'extérieur l'aspect des chaumières du pays dont elles ont emprunté leur nom, et qui se trouvent disséminées dans un jardin agréablement planté. Chaque chaumière ne renferme qu'un malade, qu'on laisse libre dans le jardin aussitôt que sa situation le

permet. Dans les moments de crise, l'isolement de ces petites habitations empêche que les malades ne s'importunent les uns les autres par leurs cris, par leurs chants, ou par leurs bruyants éclats de rire, plus lugubres encore. Un calorifère est établi sous chacune de ces chaumières, de manière à ce que le malade éprouve le bienfait de la chaleur sans être exposé aux accidents du feu. Cette amélioration du chauffage qui désormais sera sans doute étendue partout aux cellules et aux logements des aliénés, est digne de remarque et d'imitation, car il n'est plus douteux, depuis qu'une observation plus attentive s'est attachée à épier les douleurs intimes de ces infortunés, qu'ils sont aussi sensibles que les autres hommes aux rigueurs du froid, et que souvent elles aggravent les accidents de leur situation. Leur effet le plus funeste est d'éloigner d'eux les douceurs du sommeil si nécessaire cependant à la guérison ou à l'adoucissement de leurs maux.

En vous rendant compte de ce que nous avons remarqué de bien au Bon-Sauveur, nous avons cité, avec un éloge mérité, le service de cette déplorable classe de malades, que l'on appelle *déments*. A la Salpêtrière, le sort de ces infortunés est aussi l'objet de soins non moins délicats et non moins bien entendus. Les dortoirs

réservés à cette classe de malades, loin de présenter rien de repoussant dans leur aspect, offrent au contraire l'image d'une propreté élégante et recherchée. Les patients n'y gisent point sur une paille à demi-consommée, sur une pierre froide et nue; ils n'y croupissent point souillés dans leurs propres ordures. Chaque malade a un lit, et ce lit bien couvert est renouvelé chaque jour quand le besoin l'exige. Entre les lits, le sol est revêtu d'un plancher en chêne épais et ciré. Chaque lit est établi au-dessus d'une vaste cuvette en dalles, percée au centre d'un trou qui aboutit à un conduit d'égoût. Cette cuvette est aussi grande que les lits même, dont le fond présente la même cavité que la cuvette, et est percé comme elle, à son point central, d'un trou correspondant à celui du dallage. Enfin, au bord de chaque cuvette, à la tête de chaque lit, on a ménagé un robinet qui fournit un léger filet d'eau, auquel on donne cours toutes les fois que la saleté involontaire du patient l'exige, et qui entretient la cuvette dans un état de netteté constante. Ainsi les soins de propreté sont incessants, même dans le silence et dans l'obscurité de la nuit, et l'air des dortoirs est maintenu en tout temps dans un état de salubrité et de pureté que l'on ne trouve nulle part ailleurs à un si haut degré.

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails, qui peut-être, Messieurs, vous semblent minutieux et peu relevés, mais que, plus tard, lorsque vous serez familiarisés avec les détails de construction d'un asile d'aliénés, vous seriez en droit de nous reprocher d'avoir passés sous silence. Nous avons dû vous en indiquer au moins quelques-uns, avant d'aborder deux questions d'un autre ordre, qui se rattachent plus directement à vos attributions, et dans la solution desquelles vous pourrez être puissamment influencés par ce qui existe à la Salpêtrière : la première se rattache au système qui a présidé aux constructions de cette maison ; la seconde, au personnel de son service qui ne se compose que de laïques.

A la Salpêtrière, toutes les constructions sont au rez-de-chaussée et de plain-pied. Nous avons appris, en en faisant l'observation, que c'était une question vivement agitée parmi les médecins qui se sont occupés des meilleures dispositions à prendre dans la construction des asiles d'aliénés, que celle de savoir si les bâtiments ne doivent se composer que de rez-de-chaussée, ou si on doit y admettre des bâtiments à plusieurs étages. A la tête des partisans des rez-de-chaussée se trouve le savant docteur Esquirol, qui a justifié sa théorie par d'heureuses applications.

Il appuie la préférence, qu'il accorde à ce genre de constructions, sur l'avantage qu'il offre au malade d'aller et venir à sa fantaisie, de sa cellule ou de son dortoir, dans la cour ou dans le jardin, sur lesquels ils doivent toujours avoir une libre issue; sur l'éloignement des chances d'accident dans les escaliers, ou de chute, soit fortuite, soit volontaire, du haut des croisées; sur la facilité qu'ont les employés à faire leur service, à observer leurs malades, à s'assister au besoin les uns les autres, et sur l'efficacité de la surveillance supérieure, qui peut s'exercer d'une manière plus rapide et plus inattendue.

Les opposants répondent que de tous ces avantages plusieurs peuvent être contestés, que d'autres sont également le partage des bâtimens à plusieurs étages, et qu'il faut acheter le reste par de graves inconvénients. Le plus grand, à leurs yeux, c'est l'humidité et l'insalubrité des rez-de-chaussée. Ils prétendent que, quelques soins que l'on ait pris jusqu'ici pour obtenir des rez-de-chaussée parfaitement secs, on n'a pu y parvenir nulle part; que malgré les voûtes souterraines et les terrassements les mieux calculés, l'humidité se répand encore par la seule capillarité des murs; or, les rez-de-chaussée humides occasionnent les rhumes, les affections catharales, les fluxions de poitrine, le scorbut, et

ainsi on entre des maladies nouvelles sur celle que l'on doit guérir, et on vide une partie des cellules pour remplir des infirmeries.

Au milieu de ce conflit, les hommes d'une opinion modérée forment la leur de la fusion des deux autres. Ils proclament l'utilité des rez-de-chaussée pour la presque totalité des malades en traitement, et, sans exception, pour les incurables agités, paralytiques ou gâteux, et ils admettent les étages supérieurs pour les incurables paisibles et pour les convalescents tranquilles. La Commission s'est rangée à ce dernier avis, mais elle a cru de son devoir de vous présenter avec fidélité ces divergences d'opinions, pour que vous puissiez former la vôtre quand vous aurez à approuver les plans qui vous seront soumis.

La seconde question n'est pas moins importante que la première.

Des deux établissements que la Commission avait visités avant la Salpêtrière, l'un, celui du Bon-Sauveur, est entièrement administré et desservi par une Communauté religieuse; et l'autre, celui de Saint-Yon, qui est un établissement civil, est desservi par des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph de Cluny, dont les soins sont rétribués par des honoraires déterminés entre l'administration et l'ordre, tandis que le

service de la Salpêtrière est fait par des femmes dégagées de tous liens religieux. Dans les trois établissements, le bon ordre et la propreté se manifestent aux yeux du visiteur d'une manière à peu près égale. Quant aux soins personnels, à l'esprit de douceur et de mansuétude envers les malades, à l'influence exercée sur eux, pour les apprécier et les comparer, il aurait fallu une observation plus profonde et plus suivie que celle à laquelle la Commission pouvait se livrer. Pour y suppléer, elle a ouvert une sorte d'enquête dont elle vous soumet, Messieurs, le résultat; car elle n'a pas douté que quand il s'agirait pour vous de faire choix d'un mode de service, il pourrait s'élever un vif débat sur celui qu'il conviendrait de préférer, et il était de son devoir de recueillir tout ce qui pouvait contribuer à éclairer cette discussion.

C'est dans ce but que nous avons posé aux divers administrateurs et médecins, avec lesquels nous nous sommes rencontrés, la question de savoir si, dans l'organisation de l'établissement projeté pour le département de l'Eure, il convenait de faire l'abandon des malades au libre arbitre d'une Communauté religieuse; s'il valait mieux employer, avec rétribution, les membres d'un ordre religieux quelconque, ou s'il fallait enfin préférer de simples serviteurs à gages.

Ce qui tient à la religion est toujours délicat à toucher. Aux yeux de quelques-uns, vous êtes un sacrilège, si vous n'approuvez pas aveuglément tout ce qui se fait en son nom; aux yeux de quelques autres, vous êtes un fanatique, si, proclamant hautement tout ce qu'il y a de sublime et de surhumain dans le principe religieux, abstraction faite des diverses formes dont il se revêt, vous dégagez d'une main ferme le froment de l'ivraie, et si vous réclamez justice pour tout ce que ce sentiment divin inspire de bon, de dévoué et de vertueux. Placée entre ces deux écueils, la Commission marchera avec franchise et conscience; c'est le meilleur moyen de les éviter l'un et l'autre. Reprenons successivement les trois questions que nous avons posées.

Convient-il de faire l'abandon d'un asile d'aliénés au libre arbitre d'une Communauté religieuse ?

Non : telle a été la réponse unanime de tous les administrateurs et de tous les hommes de l'art que nous avons consultés, et voici leurs motifs.

Tous se plaisent à rendre hommage à la charité et au dévouement des Communautés religieuses; tous aiment à y reconnaître un grand ordre dans l'accomplissement des devoirs et une régularité de mœurs irréprochables; mais tous

s'accordent à dire que malheureusement les lumières n'y sont pas au niveau du zèle; qu'il y a dans les Communautés religieuses un refus positif de se soumettre à la surveillance administrative, à tout contrôle de comptabilité; qu'on y montre une invariable tendance à se soustraire à la science médicale, à négliger ses conseils, à éluder ses prescriptions les plus sages et à substituer les vues étroites et particulières d'une routine aveugle à celles de l'art le plus avancé; que sur des Communautés, fortes de leur indépendance, on n'a aucun moyen d'autorité ni d'action pour les ramener à la docilité ou à la lumière; enfin, que si, dans plusieurs circonstances, les consolations religieuses présentées à propos et avec discrétion, ont la plus heureuse influence sur l'esprit et le bien-être de certains malades, dans d'autres, offertes dans des moments inopportuns ou appliquées à des aliénations qui imposent l'obligation de les éloigner, elles irritent les transports des patients ou aggravent leur délire. On ajoute encore que toutes les fois que le nombre des religieuses n'est pas double de celui qui serait nécessaire pour un établissement desservi par des laïques, le service reste souvent en souffrance à cause des nombreux exercices de piété et des pratiques de dévotion multipliées, auxquels les religieuses sont assujé-

ties. Ce sont ces considérations graves, et à son gré décisives, qui ont éloigné la Commission de donner suite aux ouvertures qui avaient été faites à la Communauté du Bon-Sauveur.

Sur la question de savoir, s'il convient d'employer dans un établissement des religieuses rétribuées, à Paris, les réponses ont été négatives comme sur la précédente, quoique cependant moins absolues; on les a basées à peu près sur les mêmes motifs : mais à Rouen, où l'on a adopté ce mode de service, elles ont été entièrement favorables. Le Médecin et le Directeur de l'établissement de St-Yon se sont plu à reconnaître aux sœurs de St-Joseph qui les secondent, plus de douceur, plus de patience, plus de résignation et aussi plus d'influence sur les malades que n'en ont généralement des femmes à gages. Tous deux pensent aussi qu'on assujétit plus aisément des sœurs à l'exactitude et à la régularité; mais ils ont en même temps prévenu la Commission, que si ce mode était préféré pour l'établissement que vous projetez, il fallait, dans les conditions à passer avec l'ordre, exiger expressément la dépendance et la soumission envers l'administration, comme aussi stipuler le nombre des heures consacrées au service de la maison et celles dévolues aux exercices de piété.

Il ne nous reste plus à vous parler, Messieurs,

que de la préférence à accorder aux serviteurs à gages. A Paris, on s'est prononcé en sa faveur par les motifs même qui avaient fait résoudre négativement les deux premières questions.

« Avec des serviteurs à gages, nous a-t-on » dit, vous serez maîtres chez vous, et vous » n'aurez à craindre aucune infraction secrète » aux prescriptions de vos médecins, aucune » résistance aux ordres de votre administration, » résistance d'autant plus opiniâtre, qu'elle est » aussi consciencieuse qu'aveugle; commencez » par des serviteurs à gages, sauf à revenir plus » tard à une Communauté rétribuée, si vous » en sentez le besoin. » Car on ne nous a pas dissimulé, Messieurs, que ce mode de service avait aussi ses inconvénients; que des gens à gages que l'on ne pouvait pas toujours choisir à son gré, manquaient quelquefois de longanimité et de patience envers les malades; qu'il y avait des inconvénients pour les femmes de service, tout à la fois lorsqu'elles étaient célibataires et lorsqu'elles étaient engagées dans les liens du mariage. Dans le célibat, le désir d'en sortir les distrait souvent de leurs devoirs; dans le mariage, ces mêmes devoirs se trouvent souvent en lutte avec les affections et les intérêts de famille.

Quand vous en serez, Messieurs, à choisir le

mode de service le plus convenable à l'établissement que vous projetez pour le département de l'Eure, vous aurez à peser toutes ces considérations et toutes ces opinions, à balancer tous ces inconvénients et tous ces avantages.

Tel est, Messieurs, le résumé des observations que nous avons faites à la Salpêtrière et celui des questions dont notre inspection a amené l'examen et la discussion. En quittant ce vaste et intéressant asile, sous les flots d'une pluie battante, nous aperçûmes une cinquantaine d'ouvriers jardiniers qui abandonnaient l'enclos de l'hospice pour se diriger à travers la campagne, emportant avec eux les instruments de leur travail; nous vous apprendrons plus tard qui ils étaient et où ils allaient.

Bicêtre.

Nos mesures, mieux prises à Bicêtre qu'à la Salpêtrière, nous ont permis, Messieurs, de visiter cet établissement sous la direction de M. le docteur Ferrus, qui en est le médecin. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de la reconnaissance de la Commission, pour l'amabilité de son accueil et son inépuisable complaisance à mettre à notre portée dans des explications aussi lumineuses que familières, les fruits de sa longue et habile expérience.

Si l'administration des hospices de Paris a fait d'importantes et libérales améliorations à l'hospice de la Salpêtrière, il faut reconnaître qu'elle n'a encore fait que bien peu de chose pour Bicêtre. Cet abandon momentané ne peut être attribué à aucune pensée de partialité ou de préférence; il est né de la force des choses. Il est probable que l'administration des hospices désirant entrer dans un plan de réforme étendu et profond, aura voulu opérer complètement le bien sur un point au lieu d'en diviser les avantages et de les produire lentement sur deux. Et puisque l'on était dans la nécessité de choisir, il est naturel, qu'en France, on ait donné la préférence aux femmes. Ajoutons encore qu'avant de songer à faire des améliorations à Bicêtre, il fallait débarrasser cet hospice de la prison qui s'y trouvait jointe, et c'est ce qui n'a eu lieu que tout récemment. Depuis cette suppression, on annonce comme prochaine la création d'un établissement modèle pour le traitement des aliénés.

Dans son état actuel, Bicêtre ne peut être cité que pour l'incohérence, le défaut de plan, la mauvaise distribution et la chétive apparence de ceux de ses bâtiments qui sont à l'usage des aliénés. M. Ferrus lutte en homme de talent et de cœur contre ces désavantages. Peut-être la mauvaise disposition des constructions de

Bicêtre, en le contraignant à s'éloigner des routes battues, a-t-elle contribué à le jeter dans les voies nouvelles où il a de grands efforts à faire, mais où il rencontre d'honorables succès. Les difficultés sont toujours le plus vif aiguillon du talent.

Il n'y a à Bicêtre que très-peu de ces cours rectangulaires, entourées de rez-de-chaussée à cellules, qui couvrent un sol si étendu à la Salpêtrière. Une grande partie des malades occupe des bâtiments à plusieurs étages, dont les croisées supérieures ne sont défendues par aucunes grilles, ni par aucun treillage, et qui ne présentent aucune distribution intérieure; en sorte que sous le rapport de l'architecture, il n'y a rien à citer, rien à imiter à Bicêtre. En revanche, nous pensons qu'il y a de précieux enseignements à puiser dans le régime et la tenue de la maison. Ainsi, c'est avec admiration que nous avons visité la section des enfants aliénés; nous y avons vu comment, avec des soins médicaux habiles, on parvenait à vaincre la folie furieuse dans un âge aussi tendre; comment, à force de zèle et de patience, on finissait par assujétir au joug de l'éducation, l'idiotisme et le crétinisme lui-même; comment on développait, chez l'un, l'aptitude à quelques services domestiques, le germe de quelques affections douces; comment

chez un autre, on créait la parole et la mémoire, et comment on élevait celui-là jusqu'aux premiers éléments de la lecture : prodiges qui vous feront peut-être sourire, Messieurs; mais, prodiges vraiment surprenants, quand on considère leur point de départ, quand on a sous les yeux les amas inertes et informes de matière mal organisée, à travers lesquels il faut aller chercher ces étincelles de sentiment ou d'intelligence.

Les fous adultes n'ont pas moins excité notre surprise. Il n'y a que quarante loges à Bicêtre pour huit cents aliénés : nous les avons trouvées presque toutes ouvertes et vides, et cependant nous n'avons entendu dans la maison ni cris, ni hurlements, ni plaintes. Notre visite était entièrement achevée, lorsque l'un de nous demanda à M. Ferrus : « Où donc était dans son hospice le quartier des agités ? » question qui flatta vivement l'habile médecin.

Le système de Bicêtre est de ramener, autant que possible, les malades à une vie commune pour la nourriture, le travail, la promenade, le coucher. Et ce que nous aurions eu quelque peine à croire, si nous n'en avions pas été témoins, c'est jusqu'à quel point on peut établir la discipline et la règle parmi des aliénés réunis, comment on peut les amener aux avantages et

aux douceurs de cette vie commune et hospitalière, qui est l'objet de la prédilection de M. Ferrus.

Introduits dans le quartier des agités, au moment où ils allaient prendre leur repas, nous les vîmes, au premier signal, venir se ranger et s'asseoir, avec ordre et silence, le long de grandes tables, sur lesquelles leurs aliments étaient servis. Deux ou trois employés suffisaient pour surveiller une centaine d'aliénés. Un signe de main, calme et calculé de manière à produire un effet presque magnétique, le mot *chut! chut!* répété par intervalle d'une voix basse et douce, suffisaient pour retenir, sans efforts et sans contrainte, les cris des uns, les éclats de rire des autres, la parole outrageante de ceux-ci, les burlesques plaisanteries de ceux-là; car cette foule se composait presque uniquement d'agités dans l'état aigu le plus caractérisé. Notre présence fut pendant quelques instants une cause d'excitation pour deux ou trois convives; mais bientôt le signe et le mot magiques ramenèrent ces malheureux à la règle commune. Le repas achevé, tous quittèrent la table dans le même silence et dans le même ordre, pour se répandre dans le promenoir.

Le service des *déments* a reçu à Bicêtre des améliorations d'autant plus remarquables qu'elles

ne le cèdent guère dans leur résultat à celles de la Salpêtrière, et qu'elles ont été obtenues à de moindres frais. Là aussi, chaque malade a son lit : à la paille on a substitué des matelas couverts de toile imperméable et percés à leur centre. Un tuyau en toile également imperméable, assujéti au trou central, communique avec un canal d'égoût, dont la propreté est entretenue par de fréquentes ablutions.

Le quartier de sûreté par lequel nous terminâmes notre visite, et où sont renfermés les malheureux atteints de la monomanie du meurtre et du suicide ou les condamnés à mort frappés d'aliénation, ne nous a paru présenter aucune des garanties qui conviennent à un bâtiment de ce genre; et c'est sans surprise que, quelques jours après notre exploration, nous avons appris qu'un des condamnés que nous avons vu était parvenu à s'échapper.

Les cuisines de Bicêtre ont attiré notre attention. Le service y est organisé avec un tel ordre et une telle économie de main-d'œuvre que onze personnes suffisent pour préparer la nourriture des cinq mille malades, aliénés ou indigents, que cet hospice renferme.

Autrefois l'eau nécessaire à l'usage de la maison était tirée d'un puits auquel est adaptée une machine faite pour être mise en mouvement par

la main de l'homme : aujourd'hui l'eau est fournie par une déviation de la Seine. Nous avons entendu regretter l'usage de la machine du puits, comme offrant aux malades l'occasion d'un exercice toujours utile, parce qu'on y employait leurs forces, sans en abuser jamais. Vous ne devrez point, Messieurs, oublier ces regrets, lorsque vous aurez à vous occuper des moyens d'élever l'eau de la manière la plus convenable dans l'établissement que vous projetez.

○ Tout en éprouvant une vive admiration pour tout ce qui s'était successivement déroulé sous nos yeux à la Salpêtrière et à Bicêtre, tout en classant dans nos souvenirs et dans nos notes tout ce qui nous semblait digne de remarque et digne d'imitation dans ces vastes établissements, une arrière-pensée tourmentait notre esprit : une réflexion secrète nous révélait que c'était autre chose que ce que nous venions de voir qu'il fallait préparer pour la population pauvre, agricole et laborieuse qui viendrait nous demander asile. Sans pouvoir préciser absolument nos idées, sans oser prétendre, dans notre inexpérience, leur donner du corps et de la réalité, nous reportions nos souvenirs sur le sort des aliénés de Gheel; nous aurions voulu en créer pour les nôtres un à peu près semblable, mais dirigé par une médecine éclairée, mais modifié

et affermi par les règles d'une administration douce et sage.

La bienveillance avec laquelle M. Ferrus avait accueilli nos observations, nous encouragea à lui soumettre ces pensées qui nous agitaient, et nous les résumâmes en lui disant que nous rêvions un asile d'aliénés, dont l'aspect serait celui d'une grande ferme, dont les travaux seraient ceux des champs, dont la vie serait celle d'un paisible village. — « Ce que vous n'osez regarder que comme un rêve, répartit notre docteur cicérone, est le plan le plus utile, le plus rationnel et le plus sage que vous puissiez vous proposer de réaliser : nous avons nous-mêmes commencé à l'exécuter dans une dépendance de cet hospice. L'essai a été tenté sur une petite échelle et à peu de frais, car on n'a mis que de bien faibles ressources à notre disposition ; mais les résultats sont si heureux pour les malades, si fructueux pour l'administration ; des efforts pareils ont été tentés avec un tel succès sur plusieurs points d'Angleterre et d'Ecosse, que je ne doute pas que bientôt on n'étende ce système à tous les établissements dans lesquels l'espace permettra de l'admettre. Personnellement, je regarde que ce serait une faute grave que de créer un établissement nouveau sur un autre plan, dans les départe-

» ments surtout. Au reste, pour que vous
» puissiez juger des choses par vous-mêmes,
» dirigeons-nous sur la ferme Sainte-Anne. »
A peine avait-il achevé ces mots, que déjà nous
étions en route vers la ferme.

Ferme Sainte-Anne.

La ferme Sainte-Anne est une propriété appartenant à Bicêtre, dont elle est distante de trois kilomètres environ. Cette ferme était louée 1,800 francs, qui, nous a-t-on dit, n'étaient pas même toujours très-exactement acquittés, car le sol en était ingrat et peu productif. Il y a quelques années, l'administration de Bicêtre conçut l'heureuse idée de livrer la culture de la ferme Sainte-Anne aux aliénés convalescents de cet hospice, et après les premiers succès, de les y établir à demeure. Dans son état actuel, la ferme Sainte-Anne est une succursale du service des aliénés de Bicêtre, dans laquelle on envoie surtout les convalescents et quelques incurables paisibles et valides. Quand nous l'avons visitée, il y avait soixante-dix aliénés sous la direction de trois surveillants seulement. D'autres malades sont envoyés à la Salpêtrière, pour en cultiver les jardins, et c'est une de ces troupes d'ouvriers que nous avons vue en quittant cet hospice. Chose remarquable, il est sans exemple qu'un

seul de ces aliénés, qui traversent, sous la direction d'un ou deux gardiens, tout l'espace qui sépare la Salpêtrière de Bicêtre, ait fait une tentative d'évasion. Il y a 20 hectares à cultiver à la Salpêtrière, 33 hectares à Bicêtre et à la ferme Sainte-Anne, et notez bien qu'on regrette chaque jour que le sol soit si borné, et que la ferme ne puisse pas contenir plus d'aliénés. Si la ferme était plus étendue, la plus grande partie de l'hospice passerait certainement à la ferme.

Quoi qu'il en soit, il y a de grandes leçons à puiser à Sainte-Anne. La ferme a été livrée aux aliénés dans un état de délabrement complet. Les bâtiments menaçaient ruine; de grands espaces de terrain, dans le voisinage même de l'habitation, étaient en friche, et présentaient tour à tour des cavités ou des monticules qui en rendaient la culture impossible. Tout a pris un nouvel aspect sous la main des aliénés : les bâtiments de la ferme ont été réparés, de nouvelles distributions ont été faites, des dortoirs ont été créés, des réfectoires et des ateliers établis. On a trouvé, dans cette colonie de malades, des maçons, des charpentiers, des couvreurs, des menuisiers, des serruriers, des peintres. Les terres, cultivées à la bêche, ont produit d'abondantes récoltes, un vaste enclos hérissé de monticules a été nivelé et converti en pelou-

ses unies, sur lesquelles on étend les toiles qui sont blanchies dans l'établissement; car bientôt le travail agricole n'a plus suffi à ces laborieux malades, il a fallu y joindre une blanchisserie de toiles, et encore des ateliers pour nettoyer et réapprêter toutes les couvertures de laine des hospices de Paris. Le rapport de la Commission médicale de 1838 constate que le produit net des travaux industriels de la ferme Sainte-Anne s'est élevé à plus de 50,000 francs dans le cours de cette année.

Ainsi, Messieurs, ce que nous regardions presque comme une utopie, nous l'avons trouvé réalisé à la ferme Sainte-Anne. Une expérience de plusieurs années, des résultats financiers confirmés par les chiffres d'une comptabilité rigoureuse, et ce qui est bien plus précieux encore, les succès obtenus pour la guérison des malades, ainsi que l'augmentation de bien-être chez les incurables, tout concourt à démontrer que le seul établissement qu'il soit digne d'une administration éclairée de créer, est un établissement dans lequel le travail sera admis comme principe et comme base.

Nous avons observé pendant plusieurs heures et avec le plus vif intérêt les travaux des aliénés de la ferme Sainte-Anne; ils étaient occupés au blanchiment des toiles, et nous avons remar-

qué qu'à quelques mouvements nerveux près qui se manifestaient chez un petit nombre de sujets seulement, le travail était exécuté avec le même soin et la même régularité qu'il aurait pu l'être par tout autre atelier d'ouvriers raisonnables. Nous eûmes l'occasion de remarquer l'exactitude d'une observation de M. Ferrus, c'est que les fous ne sont point contagieux les uns aux autres ; loin de là, chacun de ces infortunés semble, tout en étant aveugle sur le travers particulier de son esprit, être plein de raison et de commisération pour la folie de ses voisins, de telle sorte qu'ils se servent les uns aux autres de gardiens et de tuteurs. S'il arrive que l'un d'entr'eux se laisse aller à quelque aberration, à quelque extravagance momentanée, ceux qui l'entourent s'empressent de réparer sa faute et de le ramener à lui-même avec un sentiment de douceur et de pitié, qui sans doute prend sa source dans cet instinct compatissant qu'inspire à l'homme la communauté de l'infortune.

Après avoir visité Sainte-Anne, nous pensâmes, Messieurs, avoir atteint le but de notre mission. Ce que jusque là nous avions appelé nos rêves, apparaissait devant nous sous toutes les formes de la réalité, avec la sanction de l'expérience, avec la certitude du succès. Cependant, comme dans un asile complet, il faut, à côté de la ferme et des

ateliers où l'on offre le travail, offrir aussi un traitement où l'on réunisse tous les moyens curatifs d'une médecine active, nous n'hésitâmes pas un instant à continuer nos investigations, d'autant plus qu'il nous restait à visiter un des établissements les plus renommés de France, Charenton, et à consulter sur nos projets le célèbre médecin qui le dirige, M. Esquirol.

Charenton.

Le nom de Charenton s'unit en France à l'idée de tous les genres de folie, comme celui de Bedlam s'y rattache en Angleterre ; mais Bedlam réveille des pensées sombres comme la mélancolie anglaise, tandis que Charenton se présente à l'esprit avec un cortège moins lugubre. Il semble que la folie doive toujours y avoir le visage riant et les grelots à la main. Le souvenir des spectacles et des fêtes, dont cette maison a été longtemps le théâtre, et dont la plus brillante société de Paris se disputait l'accès, l'ont entourée d'un prestige qui existe encore tout entier dans l'imagination de beaucoup de personnes, mais que la réalité dissipe cruellement aux yeux de ceux qui la visitent. Pour eux, Charenton perd cette espèce de charme fallacieux dont le charlatanisme bien intentionné peut-être, mais

à coup sûr peu éclairé d'un de ses directeurs, l'avait longtemps entouré. La médecine et l'administration en ont fait depuis quelques années une maison sérieuse d'aliénation mentale : les chants et les danses ont cessé, les douches et les bains ont pris leur place. Aujourd'hui on s'amuse beaucoup moins à Charenton, en revanche on y guérit beaucoup plus.

Nous avons été accueillis, dans cette maison fameuse, par son célèbre médecin M. Esquirol. Tout ce que nous avons rencontré, auprès de M. Ferrus, de bienveillance, d'amour de l'humanité, de zèle pour les malades, nous l'avons retrouvé chez M. Esquirol. Nous avons accompagné le savant docteur dans sa visite, et il a accordé à notre entretien un temps que nous nous serions reproché de dérober à ses malades, si nous n'avions pas songé que les avis qu'il nous donnait, profiteraient quelque jour à d'autres infortunés.

Charenton est situé à deux lieues de Paris, sur le revers méridional d'un coteau, qui longe la Marne. La vue, dont on jouit de cette position, est magnifique, mais la pente du terrain, qui est de vingt-deux degrés, est un grand obstacle à l'assiette des bâtiments, à leur facile communication, aux agréments de la promenade. L'établissement de Charenton renferme qua-

torze hectares : ce qui n'est pas couvert par les bâtiments, est en cours ou en jardins. C'est vers la fin du xvii^e siècle seulement, que les frères Saint-Jean-de-Dieu, qui avaient fondé, dès 1600, un hôpital de malades à Charenton, commencèrent à recevoir des aliénés. La révolution détruisit l'ordre et dispersa les malades. La maison fut rétablie par arrêté du directoire exécutif, le 15 juin 1797, et la direction en fut confiée à M. de Coulmier, qui l'administra jusqu'en 1815. C'est sous ce directeur, que cette maison acquit une réputation nouvelle ; c'est lui, qui chercha à dérober aux yeux du public tout ce que l'aspect d'une maison d'aliénés peut avoir de déchirant et de triste, sous l'éclat des fêtes, le bruit des danses et l'illusion des spectacles.

L'incohérence des bâtiments de Charenton, leur sombre apparence, leur mauvaise distribution sont encore là comme un exemple frappant pour toutes les administrations qui auraient la malheureuse tentation de se laisser aller au remaniement et à l'appropriation des anciens bâtiments. S'il était possible de réunir le chiffre de toutes les sommes successivement gaspillées dans cette maison pour réparer, améliorer et augmenter, on serait effrayé du total. Et après tous ces déplorables tâtonnements, après toutes

ces économies si dispendieuses et si mal entendues, il a fallu en venir à une création nouvelle, qui, pour le quartier des hommes seulement, excédera trois millions !

On ne saurait blâmer dans cette dernière dépense, que le défaut de courage qui a empêché de rompre plus complètement encore avec les antécédents et de placer sur un autre terrain, plus spacieux, plus uni, mieux pourvu d'eau, les belles constructions que l'on projette.

Le vieux Charenton, celui que nous avons parcouru, celui qui tombera prochainement sous le marteau, est, du moins dans le quartier des hommes, un des plus tristes hospices de Paris. Les aliénés convalescents ou paisibles occupent l'ancienne maison conventuelle, qui est à plusieurs étages. Chaque étage se compose d'un corridor régnant au milieu de deux rangées de chambres. Tout cela est bas, triste, sombre, jamais blanchi, sans vues agréables au dehors. Les agités sont dans des loges que l'on semble n'avoir respectées, que pour rappeler quel était, il y a quelques années, le sort des aliénés en France. Cette rangée de cellules, devant lesquelles il y a une galerie, soutenue par quelques piliers grossiers, a été appelée, par dérision, le *Palais-Royal*. L'humidité dans les cellules est telle que la paille des

lits ne saurait se conserver longtemps. En effet, le mur qui forme le fond des cellules sert en même temps de soutènement aux terres escarpées du coteau, de manière qu'il reçoit tout l'égoût des terrains supérieurs.

Le quartier des femmes est dans un état moins déplorable que celui des hommes, il renferme même un très-beau bâtiment tout récemment construit, dont l'humidité attaque cependant déjà la base; jeté là sans prévision, il devra disparaître dans l'exécution du plan général dernièrement adopté. Les étages supérieurs en sont vastes, sains, bien aérés, planchéiés, blanchis et meublés avec propreté : de plus ils commandent les plus belles perspectives.

Comme il y avait bien peu de choses à imiter dans ce qui existe au vieux Charenton, nous avons voulu voir s'il n'y aurait rien à emprunter dans ce qui existera, et nous avons visité les nouvelles constructions. Les fondations en étaient à peine au niveau du sol; mais l'administration et MM. les Architectes se sont empressés de nous communiquer les plans. Le principe des rez-de-chaussée, adopté par M. Esquirol, y domine; on y a cependant introduit quelques premiers étages. Les cellules se développent au sommet du coteau sur une vaste ligne: il y en a plusieurs rangs, qui seront disposés

de manière à ce que le faite du toit de la ligne inférieure soit plus bas que le seuil du rez-de-chaussée de la ligne supérieure. Ainsi, le magnifique panorama, que la vue embrasse des hauteurs de Charenton, se déroulera devant chaque croisée.

A force d'art et d'argent, on fera du nouveau Charenton une belle Thésbaïde d'aliénés ; mais nous serions bien trompés si, plus tard, on ne regrettait pas d'avoir mis tant d'obstination à vaincre la nature.

Avant de quitter M. Esquirol, il était de notre devoir de recueillir ses conseils sur toutes les questions dont nous avons à vous soumettre la solution. Son opinion s'est rencontrée de tout point avec celle de M. Ferrus. Comme lui, il vous engage à choisir un terrain un peu à l'écart de la ville, à le prendre vaste et bien orienté, abondant en eau. Comme lui, en rendant hommage aux vertus des associations religieuses, il vous engage à préférer des serviteurs laïques, quoiqu'il ne s'en dissimule pas non plus les inconvénients. Il vous donne l'avis, si vous appelliez à votre aide les membres rétribués d'une corporation religieuse, de l'assujétir à l'administration, par des règles bien déterminées. La vie commune, la vie laborieuse a son entier assentiment. En-

fin, dans les constructions, sa prédilection est pour les rez-de-chaussée, mais pour les rez-de-chaussée établis sur voûte et parfaitement secs. Il ne repousse pas absolument, pour les convalescents et les malades paisibles, les dortoirs aux étages supérieurs, seulement il voudrait que ces dortoirs n'eussent jamais plus de dix à douze lits sous la surveillance d'un gardien.

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Si nous n'avions eu à nous occuper dans nos prévisions que du projet d'un établissement public pour les classes pauvres et moyennes de la société, nous aurions pu borner nos démarches aux divers établissements dont nous venons de vous signaler les inconvénients ou les avantages; mais vous le savez, Messieurs, les inégalités de fortune et de condition sociale ne disparaissent pas pour les hommes, même sous le douloureux niveau des maladies. Au sein des souffrances, nous attendons plus de soulagement de services libéralement récompensés, de soins plus chèrement rétribués; et pour ceux qui ont joui pendant qu'ils avaient la santé de toutes les douceurs de la fortune, ce serait un accroissement cruel

à leurs maux d'être privés de ses avantages aux jours pénibles de la douleur. L'absence de la raison ne rend pas les aliénés eux-mêmes insensibles à ces privations : d'ailleurs, quand il en serait autrement, leurs parents et leurs amis, inspirés par des sentiments que vous concevrez tous, ne consentiraient point à les laisser déchoir du bien-être et des habitudes contractées dans leur situation primitive. De là, pour les maladies ordinaires, ces maisons de santé, où l'on trouve l'isolement et les soins du foyer domestique; de là, pour les aliénés, ces établissements particuliers, ou, au sein des établissements publics, ces quartiers séparés et distincts, dans lesquels on cherche à entourer le malade de toutes les douceurs, de toutes les distractions et de tous les agréments de la vie, dont il jouirait au sein de sa famille, s'il était possible de l'y conserver.

Ce sera pour vous, Messieurs, une question d'économie administrative, que celle de savoir s'il conviendra de réserver, dans l'asile que vous projetez, une place pour les pensionnaires riches. Comme l'admission de ces pensionnaires n'ajoute rien aux frais généraux de l'établissement, les diverses administrations que nous avons consultées la regardent comme une source productive de revenu. Si vous en jugez

de même, il ne sera pas inutile que vous connaissiez ce qui a été fait de mieux en faveur de cette classe de malades.

A Rouen, dans l'établissement de Saint-Yon, où les pensions les plus élevées sont de 1,500 fr., on a approprié pour les femmes une ancienne maison, qui est divisée en appartements assez confortables. Les hommes viennent d'être installés dans une maison élégante et de construction nouvelle, parfaitement distribuée pour l'usage auquel elle est destinée. Chaque logement se compose d'une chambre à cheminée avec un cabinet pour un domestique; les croisées, garnies de grillages, donnent sur un jardin paysagiste. Il y a une salle à manger, un salon et un billard communs. Il est difficile d'être mieux et à un prix plus modéré.

Outre des chambres à peu près du même genre qu'à Rouen, mais moins fraîches, moins riantes et situées dans un bâtiment moins élégant, le Bon-Sauveur offre aux pensionnaires très-riches de petites maisons isolées, au milieu de jardins, dans lesquelles les malades, confiés aux soins d'un ou de deux domestiques, sont absolument chez eux. Ces maisonnettes sont propres, mais sans luxe; peut-être pourrait-on en mieux soigner les jardins et en rendre l'aspect plus agréable.

Les hospices de Paris, créés pour les pauvres et pour les classes moyennes, n'ont point de quartiers spéciaux pour les riches. C'est dans des établissements particuliers que ces malades vont chercher un asile. Les deux plus remarquables sont ceux d'Ivry et de Vanves.

Ivry.

L'établissement d'Ivry a été fondé par M. Esquirol, qui en est le médecin. La direction en est confiée à M. Mitivié, son neveu. Rien, à Ivry, ne présente au dehors l'aspect d'un asile ou d'un hospice. Vous parvenez au logement du directeur en traversant le jardin paysagiste le plus riant et le mieux entretenu. Ivry possède cependant un quartier de traitement pour les agités, construit sur les plans et d'après le mode adoptés par M. Esquirol. Il est formé de deux enceintes parallélogrammes, entourées sur trois côtés de rez-de-chaussée et de galeries, et fermées sur le quatrième côté par une grille. Au centre de l'enceinte est un jardin à l'anglaise.

Les logements se composent d'une chambre et d'un cabinet pour un domestique; car chaque malade en a au moins un. Il y a, outre les logements particuliers, un salon pour la vie commune. Tous ces rez-de-chaussée sont établis

sur voûte. Une des enceintes est destinée aux hommes et l'autre aux femmes : le bâtiment des bains les unit. Cette partie de la maison d'Ivry, la seule qui puisse rappeler un asile d'aliénés, est dérobée aux regards des promeneurs par des groupes d'arbres verts et des bosquets d'arbustes de toute espèce, qui forment en même temps un agréable point de vue pour les malades.

Rien n'est plus parfait, mieux entendu, mieux coordonné dans son ensemble et plus soigné jusque dans ses moindres détails que le quartier de traitement d'Ivry ; c'est un type que tout architecte et tout administrateur, chargés d'une création nouvelle, doivent ne jamais perdre de vue.

Les autres pensionnaires de la maison d'Ivry sont disséminés dans d'agréables habitations à plusieurs étages, qui ont chacune leur enclos et leur jardin particulier. On les admet à la vie commune, suivant l'intensité de leur maladie ou le degré de leur convalescence.

Vanves.

C'est à Vanves près de Montrouge, sur un point entièrement opposé à Ivry, que MM. les docteurs Voisin et Falret ont ouvert, en 1822,

leur bel et vaste asile. Le parc et la ferme, qui entourent l'établissement de Vanves, ont plus de 30 hectares. Les mouvements du terrain sont doux, les plantations nombreuses, les points de vue délicieux. Il semble que l'on ait cherché à éviter dans cet asile tout ce qui peut rappeler, même de loin, l'apparence d'un hospice. Il se compose d'un assemblage de maisons particulières, plus ou moins séparées les unes des autres, que MM. Voisin et Falret ont successivement bâties ou achetées autour d'eux et qu'ils ont réunies à leur établissement principal. Ce que ces deux médecins souhaitaient surtout, c'était de l'espace pour pouvoir procurer à leurs malades tous les genres de promenades et d'exercices, et du terrain cultivable pour leur offrir du travail; car eux aussi disent : *qu'après l'isolement, la loi d'un travail mécanique, d'un exercice pris en plein air, est sans contredit la condition la plus favorable à la guérison des aliénés.* Cette opinion, émise par les directeurs de l'établissement de Vanves, dans leur prospectus, nous faisait vivement désirer et de visiter leur maison et de les consulter sur l'organisation à donner à celle du département de l'Eure. C'était de notre part une heureuse inspiration : nous avons eu le bonheur de rencontrer M. le docteur Falret, et après avoir visité, sous sa conduite, une par-

tie de son établissement, après avoir vu dans son parc un tertre énorme, élevé par les malades, et qui, nous disait-il, serait quelque jour détruit pour être reporté ailleurs; nous avons abordé avec lui la question du travail appliqué aux aliénés et celle de la convenance de son introduction dans l'asile que vous projetez.

D'après ce qui se passe à Vanves, vous présentez bien, Messieurs, que M. le docteur Falret est un partisan du travail. Aussi sa réponse fut-elle prompte et décisive, son approbation à nos projets sans réserve, ses exhortations ardentes. Il nous exprima ses regrets de voir qu'on ne cherchât pas à suivre la même voie pour toute la France. M. Falret ajouta que ce qui l'avait rendu si chaud partisan du travail, c'était la visite qu'il avait faite, il y a déjà plusieurs années, dans l'asile de Wakefield en Angleterre; que l'établissement de Wakefield était, comme celui dont la loi nous imposait l'obligation, un asile ouvert à la classe pauvre du Yorkshire, qu'il y avait vu le travail organisé, qu'il l'y avait vu productif et que c'était un devoir pour toute administration, jalouse à la fois de placer ses malades dans la condition la plus favorable à la guérison, et d'entretenir les incurables dans le plus grand bien-être et aux moindres frais possibles, de créer un établissement semblable. Il ajouta qu'il

croyait pouvoir nous assurer que l'asile de Wakefield et celui d'Hanwel, formé comme le premier par les soins du docteur Ellis et d'après les mêmes principes, couvraient par le travail de leurs malades, si non la totalité, au moins une très-grande partie de leur dépense. « Ce » sont des modèles que vous ne pouvez vous » dispenser de voir, dit-il en terminant, et qui » vous sauveront une foule d'essais et de tâton- » nements toujours dispendieux. »

Ces paroles ouvraient devant nous, Messieurs, une carrière nouvelle, et, quoique vous n'eussiez pas manifesté le désir de nous voir étendre nos investigations au-delà de la France, nous n'hésitâmes pas un instant à arrêter le voyage d'Hanwel et de Wakefield. Il nous sembla que nous devions couronner notre mission par ce dernier effort.

HOSPICES ANGLAIS.

Saint-Luke. — Bethlem. — Bethnal-Green.

Bien que l'objet spécial de notre voyage en Angleterre, fût de visiter les deux asiles ouverts aux aliénés pauvres des comtés de Middlesex et de Yorkshire, nous ne pouvions traverser Londres sans chercher à pénétrer au moins dans

quelques-uns des célèbres établissements que cette vaste cité renferme. M. le Préfet du département de l'Eure, qui s'était adjoint à la Commission dans les diverses inspections qu'elle avait faites en France, avait voulu l'accompagner encore dans son excursion en Angleterre, pour lui prêter au besoin l'appui de sa position administrative et se pénétrer davantage des vues qu'il pourrait être appelé à réaliser plus tard. Grâce à l'entremise de M. de Monicault auprès de l'Ambassade Française, nous avons obtenu du gouvernement Anglais de faciles moyens d'introduction dans les principaux hospices. Nous avons aussi des remerciements à adresser au médecin de l'Ambassade, M. Belinaye, et au docteur Morison, pour leur obligeant accueil et les utiles instructions dont ils l'ont accompagné.

Nous avons successivement visité les hospices de Saint-Luke, de Bethlem et de Bethnal-Green. Les deux premiers de ces établissements sont remarquables par l'étendue et la solidité de leurs constructions ; mais tout y trahit l'état peu avancé et antiphilosophique de la science médicale à l'époque de leur fondation. Ils semblent plutôt des prisons que des hospices. Situés d'ailleurs au sein de quartiers populeux, sur des terrains resserrés, on n'a pu y mettre à profit

aucune des idées dont nous allons chercher l'application. Ces hospices offrent aux malades d'immenses corridors, des chambres élevées et bien aérées, partout des planchers en voûtes, une ventilation et un chauffage bien établis; mais il n'y a point là d'occupations agricoles, point de vie champêtre : on n'y admet les malades qu'à quelques travaux d'atelier et ils n'ont pour promenoirs que d'étroits préaux ou des jardins peu étendus. Enfin là tout respire cet aspect sévère et oppressif de l'ancienne école, cette rigidité du caractère anglais le plus sec et le plus austère.

Quant à Bethnal-Green, c'est une espèce de labyrinthe; c'est l'amas le plus mêlé et quelquefois le plus repoussant de sombres enclos et de vieilles mesures que l'on puisse concevoir. C'est sans doute pour contrebalancer la mélancolie que ce triste lieu doit inspirer aux malades, que l'on a remis la direction de cet hospice au médecin du caractère le plus gai, de l'humeur la plus enjouée, de l'abord le plus communicatif que renferment probablement les trois royaumes. Nous nous plaisons à consigner ici notre reconnaissance pour son accueil plein de cordialité. Qu'il nous pardonne si nous sommes contraints à ne citer que lui avec éloge dans tout son établissement.

Nulle part, dans ces hospices, nous n'avons vu trace de ce que l'on appelle en France un quartier de traitement; on n'y rencontre point ces salles de bains étendues, auxquelles on attache chez nous une si haute importance. En général, quand vous demandez la salle des bains dans un hospice d'aliénés, en Angleterre, tout ce que l'on vous montre se borne à un petit cabinet renfermant une ou deux baignoires, ou bien à une espèce de piscine dans laquelle on plonge cinq à six malades à la fois.

Hanwell.

L'Angleterre, cette terre classique de l'aliénation mentale, sur laquelle tant de causes puissantes et fatales se réunissent pour contribuer au plus intense développement des funestes affections du cerveau, n'a devancé la France que de quelques années dans les dispositions bienfaisantes qui ont réglé le sort de ses aliénés pauvres. Il existait depuis longtemps quelques hospices épars çà et là dans les grandes villes, où l'on renfermait les furieux qui troublaient la tranquillité ou compromettaient la sûreté publiques, et un assez grand nombre de maisons particulières, où les riches trouvaient à prix d'argent des soins fort peu éclairés, parfois une dureté inhumaine, et

toujours un asile sans agréments et sans charmes. Les progrès faits par la médecine française ont d'abord réagi sur le régime de ces maisons ; et enfin, au commencement du règne de Georges IV, un bill, inspiré par le même esprit qui a dicté notre loi du 30 juin 1838, a étendu ses bienveillantes prévisions sur tous les aliénés pauvres de l'Angleterre. Ce bill, qui date de 1828, statue que tout comté dans lequel il existe cent aliénés indigents, devra ouvrir un asile. Si un seul comté n'est pas assez important et ne renferme pas assez d'aliénés pour être assujéti à cette dépense, il devra se réunir à un autre petit comté, pour agir en commun. S'il existe déjà dans le comté un ancien asile, on peut se borner à l'agrandir et à l'améliorer, pour le mettre au niveau de sa destination nouvelle.

C'est pour répondre aux dispositions de ce bill que l'asile d'Hanwell a été créé dans le comté de Middlesex.

Hanwell est un petit village situé à 8 milles et demi de Londres, sur la route d'Uxbridge. Une porte d'entrée, beaucoup trop monumentale pour une maison de refuge destinée aux pauvres, annonce de loin l'établissement au voyageur ; de charmants jardins y conduisent. Les bâtiments ont une étendue considérable et un aspect imposant : ils se développent sur 996

pieds anglais de façade; ils se composent d'un corps de logis central et de deux ailes en retour d'équerre. Un bâtiment octogone, dans lequel se trouve le logement du directeur, occupe le milieu du corps de logis central; les deux ailes sont aussi terminées chacune par un bâtiment octogone, pareil à celui du milieu, où sont établis d'autres services généraux. Tout l'édifice est à plusieurs étages; chaque étage se compose d'une galerie de dix pieds de large et de dix pieds et demi de haut, sur laquelle ouvrent, d'un côté, les portes des chambres et des salles de réunion; le côté opposé est percé de nombreuses fenêtres donnant sur la campagne. Les escaliers offrent des communications commodes et des moyens de surveillance rapides. Enfin, un double système de chauffage et de ventilation bien combinés répandent leurs bienfaits dans tout l'asile.

Les anglais affectionnent cette distribution architecturale : on ne saurait nier qu'elle ait des avantages, surtout sous un ciel aussi humide et aussi pluvieux que celui de l'Angleterre. Dans les bâtiments de ce genre, tout le service d'un asile se fait à pied sec et à couvert. La surveillance y est aussi très-facile, car le directeur, dont le logement sépare le quartier des hommes de celui des femmes, peut, à toute heure du

jour et de la nuit et à l'aide d'une seule clef, inspecter l'établissement entier remis à ses soins. Mais d'un autre côté il est impossible, dans ces bâtiments tout d'une masse, d'établir la division et la séparation convenables entre les différentes catégories de malades. On obvie autant qu'on peut à cet inconvénient en classant les malades par étage. Ainsi, généralement les gâteux et les agités occupent le rez-de-chaussée, les autres patients sont distribués dans les étages supérieurs, selon la gravité de leur maladie ou le degré de leur validité. Il est important de remarquer encore que comme tous les plafonds sont formés par des voûtes plates, dont les arceaux sont soutenus par des arêtes en fonte, il n'y a point de retentissement d'un étage à l'autre. Malgré cela, en France où l'on paraît attacher une bien plus grande importance qu'en Angleterre à isoler tout ce qui est relatif au traitement, un pareil plan ne saurait prévaloir.

En France, on semble chercher à répandre les habitations des malades sur le plus de terrain possible, pour appeler l'air et le soleil en aide dans leur guérison; tandis qu'en Angleterre on paraît dominé par l'idée de réunir les patients dans une enceinte de murailles unique, sous un toit commun, pour les y tenir à l'abri des intempéries des saisons.

Il ne faudrait cependant pas induire de cette description que les nouveaux asiles anglais aient la moindre similitude avec les maisons de détention : loin de là, on prend le plus grand soin de les rendre agréables à l'extérieur par l'élégante simplicité de leur architecture et par les jardins dont on les entoure, tandis qu'on ménage à l'intérieur, pour leurs habitants, des points de vue aussi étendus que variés. Ce n'est même jamais à travers les barreaux d'une grille, qui détruirait, aux yeux de beaucoup de malades tout le charme de ces riants aspects, qu'on les livre à leurs regards. Pour éloigner d'eux ces tristes emblèmes de captivité, sans sacrifier aucune des précautions que leur situation commande, on a eu l'heureuse idée de substituer la fonte au bois dans le bâtis des croisées ; les carreaux sont d'une grandeur moyenne, de telle sorte que les baguettes de fonte, légères mais solides, qui les encadrent, offrent toute la sécurité des grilles, tout en conservant l'apparence des croisées ordinaires. C'est une supercherie délicate et ingénieuse, dont il nous a semblé utile de provoquer la propagation.

L'asile d'Hanwel a été créé à l'imitation de celui de Wakefield et avec l'intention arrêtée d'avance de faire participer les malades aux

bienfaits du travail, aussi a-t-il été établi sur un terrain de 55 acres anglaises (environ 22 hectares) d'étendue. C'est un sol de gravier peu fécond : « Mais, ainsi que le dit très-judicieusement l'habile docteur Ellis, en indiquant les conditions auxquelles il faut avoir surtout égard en fondant un asile d'aliénés, la qualité de la terre est bien moins importante que l'étendue ; il suffit qu'elle soit susceptible d'amélioration, car le travail des malades la convertira en peu d'années en un sol fertile, si les fumiers provenant de l'établissement sont convenablement employés.

» Il est très-important, ajoute-t-il, que le site sur lequel on construit un asile soit élevé, et complètement à l'abri du froid. Il est absolument essentiel que l'eau y abonde, au point qu'il soit tout à fait indifférent d'en employer mille gallons ou mille tonneaux par jour. »

Les fondateurs d'Hanwel semblent s'être imposés l'honorable tâche de répondre à tous les désirs du sage docteur de Wakefield, qu'ils ont appelé plus tard à la direction de leur asile. En effet Hanwel s'élève sur le sommet d'une colline légère, dont le pied est à la fois baigné par le grand Canal de Jonction et par la petite rivière de Brent. La situation et l'orientation de cet établissement sont tellement salubres que

c'est celui de tous les asiles anglais où la mortalité se fait le moins sentir.

L'administration d'Hanwell paraît avoir subi des atteintes fâcheuses, à la suite de la retraite du docteur Ellis.

Nous y avons été reçus avec l'hospitalité la plus prévenante par le docteur Connolly, qui vient d'en être nommé médecin-directeur, et qui se propose de replacer promptement cette intéressante institution au rang qu'elle occupait. Six semaines d'administration ne lui avaient pas encore permis d'opérer toutes les réformes qu'il souhaitait ; cependant, nous avons trouvé la maison dans l'état de propreté et de salubrité le plus satisfaisant. L'organisation du travail ne nous a point paru non plus avoir souffert. Vous en pourrez juger, Messieurs, par le tableau suivant, présenté aux magistrats inspecteurs de l'asile, le 31 mars dernier.

A cette époque, il existait dans l'asile,
387 hommes, employés, savoir :

-
- 45 au jardinage et à l'agriculture,
 - 44 comme aides à des travaux divers,
 - 40 à effiloquer des objets de peu de valeur,
 - 6 à des travaux de charpente,

- 11 comme tailleurs,
- 14 comme cordonniers ,
- 1 à la fabrication des brosses,
- 4 comme briquetiers,
- 5 comme peintres ,
- 2 aux écritures dans les bureaux.

172 Total des travailleurs.

- 151 hors d'état de travailler,
- 14 malades.

387 Total égal au chiffre des existences.

A la même époque, le nombre des femmes, dans l'asile, s'élevait à

469 employées, savoir :

-
- 24 au jardinage,
 - 36 à la buanderie,
 - 16 à la cuisine et à la laiterie,
 - 31 comme aides à des travaux divers ,
 - 116 à effiloquer des objets de peu de valeur,
 - 132 à des travaux d'aiguille ,
 - 3 à la fabrication des brosses.

358 Total des travailleuses.

- 90 hors d'état de travailler,
- 21 malades.

469 Total égal au chiffre des existences.

Vous remarquerez, Messieurs, combien l'organisation du travail est satisfaisante à Hanwell, et de combien elle l'emporte sur les résultats connus de Saint-Yon même. En effet, en se reportant à la statistique du travail de l'établissement de Rouen, pour l'année 1834, on trouve qu'il est, à l'égard de celui d'Hanwell, dans la proportion de 25 à 62; il convient, toutefois, de faire observer qu'Hanwell ne renferme que des indigents, tandis que Saint-Yon admet des pensionnaires aisés.

Ce produit du travail, d'une apparence si satisfaisante, nous ramenait, à la question importante pour nous, à la question dont nous étions venus chercher la solution en Angleterre; c'était celle de savoir si, conformément aux espérances qu'on avait fait briller à nos yeux, les 530 travailleurs d'Hanwell faisaient face à leurs propres dépenses et à celles des 326 malades ou patients incapables de travailler ou au moins s'ils en couvraient la plus grande partie.

Un état des recettes et dépenses de l'établissement, pour l'année 1838, qui nous fut présenté par le docteur Connolly, ne tarda pas, Messieurs, par la réalité de ses chiffres, à dissiper les illusions que nous aurions pu concevoir et à fixer nos idées. Nous vîmes que ce travail, ni son

évaluation, n'entraient en ligne de compte dans les recettes; mais qu'elles se composaient d'un fonds fait par les paroisses pour l'entretien des aliénés qu'elles envoient à l'asile et de quelques autres ressources. Le fonds des paroisses montait à 10,370 livres sterling; les ressources diverses à 1,991 livres sterling : ensemble 12,361 livres.

Le même état portait les dépenses à 12,806 livres, ce qui présentait, pour l'année, un déficit accidentel de 505 livres.

Quoique ce document fût de nature à singulièrement restreindre nos espérances, il restait cependant la question de savoir, si dans l'hypothèse de l'oisiveté des malades, la dépense, pour chacun d'eux, ne serait pas plus considérable et dans quelle proportion elle le serait. Le docteur Connolly nous avoua qu'il était depuis trop peu de temps à la tête de l'asile d'Hanwel, pour pouvoir répondre avec exactitude à cette question, et nous dûmes nous réserver de la reproduire à Wakefield; mais dès ce moment il nous fut bien démontré que le travail ne peut jamais être l'origine absolue des ressources d'un asile d'aliénés. On ne doit l'y considérer et l'y employer que comme moyen hygiénique et moyen de bien-être pour améliorer le sort des malades. De sages administrateurs ont le droit d'en tirer

parti pour alléger les dépenses d'un asile; mais il faut en détacher toute idée de spéculation, car les conséquences d'un pareil calcul pourraient devenir funestes. C'est le médecin seul qui doit être le régulateur suprême du travail des aliénés. Il suffit, pour s'en convaincre, de se pénétrer des observations du plus ardent introducteur du travail dans les asiles d'aliénés anglais, de ce sage et habile docteur Ellis, qui a organisé, avec tant de succès, les établissements de Wakefield et d'Hanwell.

En rapprochant les réflexions éparses sur ce sujet dans son excellent Traité sur la nature, les symptômes, les causes et le traitement des maladies mentales, on peut en former un corps de doctrine, digne d'être consulté dans tous les établissements, où l'on voudra introduire le travail. Il en ressort une lumineuse et bienfaisante théorie vers l'application de laquelle on se sent entraîné. Mais en même temps qu'elle enseigne la juste étendue que l'on peut donner au travail, elle montre dans quelles limites la prudence ordonne de le restreindre, avec quelle réserve il faut parfois l'exiger et par quels attrait soudains il faut savoir le provoquer.

Dans le cours de notre visite à Hanwell, nous avons été introduits dans un atelier plus élégant et plus recherché que les autres, sur les tables

duquel nous avons remarqué, avec quelque surprise, de gracieux costumes de femmes et plusieurs de ces jolis riens dont elles aiment à occuper leurs loisirs. Ce petit atelier d'élite et de luxe s'appelle le *Bazar*. Il a été ouvert pour offrir des travaux analogues aux habitudes primitives de quelques aliénées; mais on ne leur permet pas de se livrer tout le jour à ces occupations sédentaires. On les contraint de sortir dans les jardins et dans les champs, chaque matin et chaque après-midi, pour y prendre part aux travaux agricoles. C'est une chose digne de remarque que le bon goût qui préside généralement aux produits du bazar d'Hanwell : on les vend aux visiteurs ou aux personnes charitables de Londres. Les profits spéciaux de cet atelier, accumulés pendant deux ans, ont permis d'acheter un orgue pour la chapelle. C'était un instrument vivement désiré par tout l'asile, car la musique religieuse, comme nous le verrons en parlant de Wakefield, joue un rôle important dans les asiles anglais.

Une autre partie de l'asile d'Hanwell, qui mérite encore l'attention de l'observateur, c'est sa bibliothèque, moins cependant par son importance que par l'heureux usage que l'on en fait faire aux malades. Cette bibliothèque se compose principalement d'ouvrages biographi-

ques, de voyages, d'abrégés historiques et de recueils d'anecdotes. On y reçoit aussi le *penny* et le *saturday magazine*. Les livres sont distribués le samedi, afin que les malades puissent s'adonner à la lecture le dimanche : ils s'y livrent, soit isolément, soit en commun. C'est une occupation à l'aide de laquelle on essaie de distraire et de calmer leur esprit pendant les longues heures du loisir obligé de ce jour; car, ainsi que le remarque le docteur Ellis, l'ennui s'empare d'eux pendant ce temps d'inaction, et c'est toujours le dimanche qu'ils font le plus de dégâts et qu'ils s'abandonnent le plus à leurs vicieux penchants. Exception remarquable qui confirme, d'une manière victorieuse, la règle pour laquelle, Messieurs, nous demandons votre adoption et vos suffrages.

Wakefield.

Quand quelques abus graves pèsent sur les sociétés, il arrive presque toujours, en compensation et heureusement pour l'humanité, que des âmes ardentes et généreuses, frappées des maux qu'ils entraînent à leur suite, s'indignent à cette image, lèvent la bannière de la réforme, s'attaquent courageusement aux obstacles qu'il faut dompter et combattent jusqu'à ce qu'elles aient vaincu. Quelquefois tout l'honneur d'une

pareille entreprise est le partage d'un seul homme, autour duquel de nombreux prosélytes viennent se ranger. D'autres fois c'est simultanément, quoique sans accord, et sur plusieurs points divers, que surgissent les mêmes sentiments et que la lutte s'engage. C'est ainsi que les choses se sont passées en Europe pour la réforme du régime inhumain et barbare auquel les aliénés étaient encore assujétis, il y a 25 ans. C'est vers le commencement de ce siècle que cette philanthropique croisade a commencé. Le célèbre Pinel fut, en France, le premier qui la prêcha; Rheil, en 1803, et Max. Andrée, en 1810, en appelaient à l'humanité du sort effroyable réservé aux aliénés dans les hôpitaux d'Allemagne : autant en avaient fait, pour l'Italie et la Savoie, Chiarruggi et D'Acquin.

Cependant, en Angleterre, privée alors de toute communication européenne par le blocus continental, les mêmes abus excitaient la même indignation et éveillaient la même sympathie. Déjà, dès 1796, la Société des Amis, révoltée des mauvais traitements que ses membres avaient à souffrir dans les maisons d'aliénés d'Angleterre, en avait ouvert une pour ses frères et avait cherché à y introduire un régime plus doux et plus humain. En 1813, un des membres de cette Société, le respectable Samuel Tuke, qui s'oc-

cupait avec zèle de pousser cette œuvre à bien, publia, *sur la construction et l'administration des maisons d'aliénés pauvres, des vues* qui firent la plus vive impression sur tous les bons esprits et contribuèrent puissamment à dissiper les préjugés dont les malheureux aliénés avaient été jusque là victimes. En 1815, le débat s'engagea dans la Chambre des Communes et y fut vidé au profit de la raison et de l'humanité.

C'est à cette époque de réforme que remonte la fondation de l'établissement de Wakefield.

Wakefield est, comme vous le savez, Messieurs, une petite ville appartenant à la division occidentale du Yorkshire, et distante de Leeds de huit milles seulement. L'asile que l'on y a ouvert est destiné à recevoir tous les aliénés pauvres de cette partie du comté.

M. Samuel Tuke fut prié, en 1815, de tracer le programme de cet établissement et le plan en fut mis au concours : quarante architectes disputèrent la palme, qui fut remportée par MM. Watson et Pritchett de York. Nous avons rapporté ce plan aussi bien que celui d'Hanwell; ils seront tous deux placés sous vos yeux.

La première pierre de l'asile de Wakefield a été posée en février 1816, et l'asile a été ouvert aux aliénés, le 23 novembre 1818; car en An-

gleterre on n'aime point à laisser traîner dispendieusement les constructions.

L'établissement de Wakefield, primitivement demandé pour 300 malades, a été définitivement bâti pour en recevoir 450. Le prix total des constructions, la valeur du terrain non comprise, s'est élevé à 26,000 livres sterling.

Tout réunir dans une enceinte de murailles non interrompue, tout couvrir d'un seul et même abri, voilà l'idée mère de la distribution architecturale de Wakefield, comme c'est celle qui a présidé à la création d'Hanwell. A Wakefield, le plan de terre des bâtiments présente à peu près la forme d'une H. Au point de centre du trait d'intersection de cette lettre se trouve le logement du directeur, qui sépare le quartier des hommes de celui des femmes. Les bâtiments ont le rez-de-chaussée et deux étages.

Chaque étage se compose d'un long corridor percé de croisées donnant sur des perspectives étendues et riantes : sur le corridor, qui sert de promenoir couvert dans les temps pluvieux, ouvrent les portes des chambres à coucher des malades : chacun a la sienne. Il y a en outre dans chaque corridor une salle de réunion, qui sert tour à tour de réfectoire et d'ouvroir pour les malades qui ne peuvent travailler au dehors.

Comme à Hanwell le classement des malades se fait, autant qu'il est possible, par étage. Des calorifères sont établis pour répandre la chaleur partout. Dans les salles de réunion, plusieurs ardents foyers de charbon de terre, entourés de grillages, sont allumés en faveur des malades les plus souffrants.

La ventilation est établie d'une manière si supérieure dans cet asile, que nous n'avons trouvé aucune différence entre l'air que l'on respire à l'intérieur et l'air si pur que l'on respire à l'extérieur de l'établissement : c'est un exemple que nous pouvons citer comme unique dans tout le cours de notre inspection. Ce résultat étonnant et si désirable n'est pas moins dû, sans doute, à l'excessive propreté qui règne dans cet asile. Au moment où nous l'avons visité, tous les murs, toutes les voûtes venaient d'être enduits de chaux et même on avait blanchi jusqu'aux marches des escaliers et jusqu'aux pavés et aux dalles que nous foulions.

L'asile de Wakefield est situé à un mille de la ville, sur un plateau légèrement incliné qui la domine et d'où la vue s'étend sur une contrée vaste, riche et pittoresque. Un terrain d'une trentaine d'acres anglaises environ, et que l'on cherche à étendre chaque jour par des acquisitions successives, entoure l'établissement. Tout

est cultivé par la main des malades. Tous les transports se font par eux : l'usage des bêtes de trait ou de somme est interdit dans l'établissement.

Nulle part nous n'avons vu le travail mieux et plus fructueusement organisé que dans cet asile. Aux travaux des champs on joint tous les travaux domestiques utiles à l'entretien de la maison ou à la nourriture des malades. Ce sont les aliénés qui sont pour eux-mêmes leurs cuisiniers, leurs brasseurs et leurs boulangers.

L'industrie des laines est très-populaire dans le Yorkshire; l'administration a su tirer parti de cette heureuse occurrence, et toutes les étoffes de laine nécessaires à l'habillement des malades sont fabriquées dans la maison. Nous avons vu des aliénés occupés à la filature et au tissage de ces étoffes. Ce sont des draps gris-clair, plus épais pour les hommes, plus légers pour les femmes.

Ça été pour nous un spectacle vraiment surprenant à Wakefield que le quartier des femmes, toutes uniformément vêtues de flanelle grise et coiffées de bonnets de percale d'une blancheur éclatante, dont pas un tuyau, pas un pli n'était dérangé ni froissé. Il est rigoureusement exact de dire, qu'à l'exception de dix à douze

malades agitées ou gâteuses, on aurait pu se croire dans tout le reste de ce quartier au sein d'une maison religieuse, d'une congrégation de personnes jouissant de toute la plénitude de leur raison. Toutes les malades, distribuées dans leurs salles respectives, s'occupaient à divers travaux ; les unes à coudre, les autres à tricoter et les plus inhabiles de leurs mains à effiloquer de la corde pour en livrer de nouveau le chanvre à l'industrie.

Dans le quartier des hommes, c'était le même ordre, le même calme et la même régularité. Ici des charpentiers et des menuisiers s'occupaient aux réparations ou aux améliorations de l'établissement, là des tisserands fabriquaient les étoffes ; un atelier était occupé par les cordonniers ; plus loin, tout était en activité dans la brasserie ; au dehors, une troupe assez nombreuse d'aliénés, armés de bèches, de haches et de pioches, redressait et nivelait un chemin qui accède à l'établissement. Les champs environnants, couverts d'abondantes récoltes, témoignaient des travaux de culture qui avaient été précédemment exécutés.

En visitant l'atelier des cordonniers, dont l'état exige l'emploi d'instruments si dangereux et si tranchants, et en voyant au dehors tant d'hommes d'une raison plus ou moins ébranlée

faire briller la pioche et la hache, nous demandâmes s'il n'arrivait pas quelquefois de funestes accidents. M. le docteur Corsellis, qui avait voulu nous accompagner lui-même dans la longue et minutieuse visite que nous avons faite de l'asile qu'il dirige d'une manière si supérieure, nous rassura complètement à cet égard. Depuis près de vingt ans que le travail est en usage dans l'asile de Wakefield, il est sans exemple qu'un seul des malades, admis au travail, ait fait, soit contre lui-même, soit contre ses compagnons, soit contre les surveillants, un usage funeste d'aucun des instruments ou des outils qui leur ont été confiés. Les malades n'abusent pas plus de la liberté qui leur est accordée dans les travaux extérieurs. L'habile directeur ne nous a cité qu'un seul exemple d'évasion, encore le fugitif revint-il de lui-même, au bout de huit jours, après avoir visité sa famille.

Cette esquisse de ce que nous avons vu à Wakefield, reproduirait bien mal les impressions de la Commission, si elle ne portait pas dans vos esprits, Messieurs, cette conviction profonde, que c'est l'ordre, le régime et l'administration de l'asile de Wakefield qu'il faut imiter et reproduire, sans servilité toutefois, dans l'établissement que vous projetez. Les travaux de cet asile ont, comme ceux de la ferme Saint-Anne,

un caractère semi-agricole, semi-industriel qui s'adapte parfaitement au département de l'Eure, où, à côté d'une brillante agriculture, vous voyez fleurir l'industrie des laines, celle du lin, celle des cuirs et celle des métaux. Ainsi, que le sol d'abord ne manque point aux bras de vos aliénés, et vous n'aurez que l'embarras du choix pour les autres travaux.

Vous n'aurez certes pas oublié, Messieurs, que nous avons à éclaircir, à Wakefield, la question qui était restée sans solution à Hanwell, celle de savoir dans quelle proportion le travail des malades couvrait les dépenses d'une maison d'aliénés. Ici, Messieurs, comme à Hanwell, nous n'avons trouvé dans l'état des recettes aucune appréciation du travail des malades. A quelques ressources accidentelles près, les recettes sont uniquement formées par les contributions des paroisses, qui fournissent à l'entretien de leurs malades, à raison de 6 schellings la semaine pour chaque aliéné. Ainsi la dépense annuelle par tête de malade, s'élève à 15 livres 12 schellings, ou 393 francs 27 centimes de France. A Hanwell, la contribution des paroisses a été pour 1838, de 7 schellings 1 denier par semaine pour chaque aliéné, ce qui porte la dépense annuelle et par tête à 18 livres 8 schellings 4 deniers, ou 464 francs 26 centimes de France.

Que ceux qui auraient pu se flatter de couvrir la totalité ou la presque totalité des dépenses d'un asile d'aliénés, à l'aide du travail des personnes valides ou convalescentes qui y sont admises, abandonnent donc à jamais cette illusion sans fondement et sans probabilité; mais, ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, Messieurs, il y a cette autre question à résoudre, c'est, même en mettant de côté tous les bienfaits médicaux, tous les avantages hygiéniques, tout le bien-être physique et moral que le travail procure aux patients, celle de savoir quelle serait l'augmentation des dépenses dans un établissement où le travail ne serait point introduit, où il ne serait point organisé. L'expérience du docteur Corsellis nous permettait d'attendre de lui une réponse satisfaisante. L'avis de ce judicieux administrateur est que l'organisation du travail réduit les dépenses d'une maison d'aliénés de 30 pour cent environ, en sorte que l'entretien hebdomadaire d'un malade coûterait aux paroisses 8 schellings (10 francs 08 centimes), au lieu de 6 schellings (7 francs 56 centimes) si les malades restaient oisifs.

Au moment où nous avons visité Wakefield, il y avait 366 malades : 196 hommes, 170 femmes.

Sur ce nombre total de
366 on employait

- 61 personnes à coudre et à tricoter,
 - 78 aux travaux domestiques de la maison,
 - 45 aux travaux agricoles,
 - 5 à la cordonnerie,
 - 6 au tissage des étoffes,
 - 4 à la boulangerie et à la brasserie,
 - 7 comme menuisiers, peintres, chaudron-
niers et serruriers,
 - 18 au blanchissage du linge,
 - 74 à effiloquer des objets de peu de valeur.
-

298 Total des travailleurs des deux sexes.

68 hors d'état de travailler,

366 Total égal au nombre des existences.

On voit par ce relevé que le chiffre proportionnel des travailleurs, à Wakefield, dépasse encore celui d'Hanwell, puisqu'à Hanwell il n'atteint que 62, tandis qu'ici il s'élève à 80 pour cent.

Il ne vous semblera pas sans intérêt, Messieurs, d'ajouter à ces détails la distribution d'une journée à Wakefield.

Les malades se lèvent à 6 heures du matin en été, à 7 heures en hiver. A 8 heures, quelques gardiens conduisent à la prière ceux des malades qui sont en état d'y assister, et c'est le plus grand nombre. A 8 heures et demie, on sert le déjeuner, qui se compose de potage au lait et de pain. A 9 heures, le jardinier, le fermier, la blanchisseuse se répartissent ceux des malades qui ont été désignés par le médecin-directeur, comme capables de prendre part à leurs divers travaux et l'on se met à l'ouvrage. A 11 heures, les travailleurs reçoivent, pour goûter, du pain et les trois quarts d'une pinte de bière. On dîne à une heure : un jour, le dîner se compose de viande, d'une espèce de puding soufflé (*Dumplings*) de pommes de terre et d'une demi-pinte de bière, et l'autre jour de soupe, des mêmes puddings et de pommes de terre.

A 2 heures après-midi, les travaux recommencent. A 4 heures, on distribue un goûter pareil à celui du matin. A 7 heures, on soupe avec du potage au lait et du pain. Enfin, on se couche à 8 heures. Les portes et les croisées des chambres à coucher sont soigneusement fermées, et on exige que les habillements de chaque malade soient pliés et placés en dehors de la porte de sa cellule.

Dans ce tableau d'une journée à Wakefield,

vous aurez pu remarquer, Messieurs, nous ne dirons pas avec surprise, mais comme une règle digne d'attention, ces prières du matin faites en commun par les malades. La même chose a lieu à Hanwell, et ce ne sont pas les seuls exercices religieux de ces deux établissements : chaque dimanche, on y célèbre le service divin, qui ne dure jamais plus de cinq quarts d'heure.

On n'a point cherché à faire des monuments des chapelles de ces deux asiles, c'est tout uniment, dans l'un et dans l'autre, une grande salle carrée, au milieu de laquelle s'élève un orgue. Le culte réformé se prête du reste à cette austère simplicité.

Les médecins-directeurs des deux établissements nous ont parlé tous deux, avec insistance, des heureux effets que la double influence du sentiment religieux et de la musique sacrée opéraient sur la presque unanimité des malades. On ne les contraint point à assister au service divin, c'est au contraire sur leur demande et en récompense de leur bonne conduite qu'on les y admet. On consacre une partie de l'après-midi du dimanche à faire, au son de l'orgue, la répétition des chants sacrés. Une grande partie des malades prend le plus vif intérêt à ces exercices.

Le docteur Corsellis nous a cité l'exemple

d'un des aliénés les plus furieux de Wakefield, dont on ne modérait les transports qu'à l'aide des chants religieux ; ils le ramenaient toujours à un état de calme que rien autre chose n'était capable de lui procurer. Nous ne citons pas ces exemples pour qu'ils soient inconsidérément imités et aveuglement reproduits en France, mais pour qu'ils y soient l'objet d'une sérieuse méditation. Le sentiment religieux est beaucoup moins profond chez nous qu'en Angleterre ; l'absence de ce sentiment modérateur fait peut-être en France autant de victimes que son excès en fait chez nos voisins. Il faut donc user des exercices religieux en France avec une extrême discrétion ; mais on ne saurait méconnaître que, dans les cas surtout, où l'aliénation mentale est due au désordre des affections morales, ce ne soit un puissant moyen de retour vers les idées calmes et saines que de s'élever, dans les moments lucides, vers la source évidente et suprême de l'harmonie et de l'ordre universels.

Ici, Messieurs, nous pourrions terminer le récit de nos investigations, car nous en avons atteint l'apogée à Wakefield, comme nous l'avons trouvée en France, à Sainte-Anne. Cependant, permettez-nous quelques mots encore sur deux établissements que l'on nous avait cités avec éloges et que nous résolûmes de visiter, car nous

n'en étions qu'à 15 ou 18 lieues, c'est-à-dire, en Angleterre, à une heure et demie de distance environ. Nous voulons parler de *l'Asile d'York* et de la *Retraite des Amis*, située dans la même ville.

Asile d'York.

L'asile d'York n'est pas, comme celui de Wakefield, ouvert aux pauvres seulement : on y admet des malades riches et des malades de la classe moyenne. Comme à Wakefield, nous y avons trouvé une propreté admirable, bien que, dans notre matinale visite, nous ayons, en quelque sorte, pris les malades au saut du lit. Les logements des pensionnaires riches sont élégants et commodes. La perspective est étendue et riante et les jardins cultivés comme tous ceux d'Angleterre. Nous n'avons toutefois rien remarqué dans cet asile qui pût servir spécialement de modèle, si ce n'est peut-être une galerie ménagée dans un étage supérieur du quartier des femmes et fermée par un grillage à larges mailles : elle semble une énorme volière dans laquelle les captives peuvent au moins à toute heure du jour et malgré l'intempérie des saisons, jouir de l'aspect des vastes et riches campagnes, qu'il ne leur est pas permis de parcourir.

Il y a environ 200 malades dans l'asile d'York. Le travail ne nous y a pas paru organisé comme dans les deux grands établissements que nous venions de visiter. Le défaut d'espace doit être un obstacle aux travaux agricoles, car il y a peu de terrain autour de l'asile d'York ; mais la réforme marche et l'on s'occupe de l'agrandir par des acquisitions nouvelles.

La Retraite.

La Retraite de la Société des Amis est un des asiles d'aliénés qui ont le plus de célébrité en Angleterre et même sur le Continent. Cet établissement ne doit cependant sa renommée ni à l'élégance, ni à la régularité de ses bâtiments, qui ont été successivement ajoutés les uns aux autres. Son importance et son étendue sont également secondaires, car on n'y peut recevoir plus de 100 malades ; mais il a été le berceau de la réforme dans le traitement des aliénés en Angleterre. Au moment où il fut fondé, en 1796, on avait généralement la conviction que la crainte était le grand principe sur lequel il fallait s'appuyer pour diriger les aliénés, et de là, cette austérité barbare, ces fers et ces fouets dont s'armaient leurs gardiens.

On suivit d'abord dans la Retraite un régime

qui, pour n'avoir rien d'inhumain, n'en était pas moins empreint d'un caractère de sévérité antipathique à celui même qui était chargé d'en faire l'application. Le bon Georges Jepson, alors directeur de la Retraite, unissait aux mœurs douces et pacifiques, qui honorent la Société des Amis, l'esprit attentif et réfléchi d'un observateur. Tout en cherchant à inspirer aux malades, confiés à ses soins, un effroi qu'on croyait alors salutaire, sa raison et son cœur lui disaient tout bas que l'on obtient un empire bien plus puissant sur les hommes par l'amour que par la crainte. Il lui revenait à la pensée que les animaux, même les plus féroces, sont bien plus aisément domptés par des manières caressantes, que par un traitement sévère : il aurait souhaité de s'engager dans cette voie nouvelle ; mais les habitudes et la doctrine établies l'emportaient encore.

Un jour qu'il s'était cru obligé d'agir avec plus de dureté que de coutume contre un malade, dont l'exaspération avait redoublé sous la rigueur de ses mesures, il en conçut tant de contrariété et de chagrin que, la nuit venue, il ne put se livrer au sommeil. Au milieu des reproches qu'il s'adressait à lui-même et des réflexions diverses qui l'agitaient, il en revint aux idées qui fermentaient déjà depuis quelque temps

dans son esprit, et il résolut, après avoir épuisé d'une manière si stérile les moyens de sévérité, de tenter le système contraire. Il lui tardait que le jour reparut pour en faire le premier essai. Le succès passa ses espérances, et de ce moment il abandonna sans retour le système de terreur, suivi jusque là, pour adopter celui de la persuasion, de la douceur et de la bienveillance : c'est à cette heureuse révolution que la Retraite des Amis a dû sa renommée.

Un des principes de cette maison est encore d'apporter la plus scrupuleuse attention à rechercher la source de l'aliénation. Toutes les fois qu'un symptôme sensible n'indique pas évidemment que la maladie a une cause physique, la médecine s'abstient, et le malade est soumis seulement au régime et à un traitement essentiellement moral. On s'applaudit beaucoup, dans la Retraite, d'avoir adopté cette méthode et on assure qu'elle y a été confirmée par un grand nombre de succès.

Il est peu de maisons dans la construction desquelles on ait apporté un plus grand soin à multiplier les fenêtres et à ménager autant de points de vue variés et délicieux. Les malades de la Retraite des Amis appartiennent à toutes les classes de la société. On y trouve à la fois les plus modestes cellules et de riches appartements

composés de plusieurs pièces. Comme au Bon-Sauveur, à Caen, on a ménagé quelques logements isolés pour les malades très-riches. Ces jolis *cottages* sont entourés de petits jardins ravissants, tels qu'on en sait faire seulement en Angleterre. Les enclos communs dans lesquels se promènent les malades de chaque quartier, sont tapissés de gazons et plantés d'arbres; il y a, au milieu, quelques sièges couverts. Nous y avons aussi remarqué, comme nous l'avions fait précédemment à Wakefield, quelques animaux domestiques. Jamais les malades ne leur font aucun mal, et c'est pour le plus grand nombre un objet d'amusement et d'affection. Nous excepterons cependant de cet éloge une cour du quartier des femmes, dans laquelle on trouve des cages remplies de milans, de vautours et de hiboux. Ces oiseaux, d'un aspect effrayant, et dont les cris lugubres réveillent chez quelques personnes de sinistres préjugés, ne nous ont point paru convenablement placés dans un promenoir de femmes aliénées. C'est une réflexion que nous livrons à l'esprit judicieux du directeur de la Retraite.

La Retraite est bâtie au milieu d'un terrain de 20 acres anglaises. Il n'y a que peu de temps que le travail a été introduit dans cet asile; mais on s'applaudit tellement de ses heureux effets,

que l'on cherche à étendre le terrain qu'on y pourra consacrer.

Ici, Messieurs, se termine le cours de nos investigations. Nous aurions désiré imprimer à notre récit la rapidité magique de notre marche en Angleterre; car cette excursion, dont nous craignons que vous n'ayez trouvé le tableau un peu long, et dans laquelle nous avons parcouru plus de 300 lieues depuis Londres, ne nous a demandé que quatre jours. Elle eût exigé moins de temps encore si, à l'examen des trois établissements que nous avons à visiter, nous n'avions pas voulu joindre l'exploration rapide de six grandes villes qui se présentaient sur notre route. C'est ainsi, Messieurs, que chez nos voisins, on sait, grâce aux chemins de fer, abréger les distances et allonger la vie. Mais hâtons-nous de quitter la digression, où nous entraîneraient ces prodigieux résultats du génie et de la raison humaine, pour revenir à l'aliénation de ces sublimes qualités, pour nous résumer et conclure.

RÉSUMÉ.

Résumons les obligations de la loi, avertissons à ce qu'il y a de mieux à faire pour les remplir.

Ce que la loi veut, Messieurs, c'est que tous les malheureux sur lesquels pèse un des plus

redoutables fléaux qui puisse atteindre l'espèce humaine, reçoivent de la société, qui les a jusqu'ici négligés, un soulagement éclairé et public. Ce qu'elle veut, c'est que l'homme attaqué dans son intelligence soit secouru, comme celui que la maladie a attaqué dans son corps; ce qu'elle veut, c'est que celui qui est victime d'une infirmité mentale, que cette infirmité empêche de subvenir aux premiers besoins de la vie, trouve dans un hospice spécial un abri tutélaire, le pain nécessaire à son existence et les soins qu'il n'a plus l'intelligence de donner à sa propre conservation.

Pour remplir ce vœu de l'humanité et de la loi, ce vœu que la postérité s'étonnera, sans doute, d'avoir vu accomplir si tard, pour acquitter la dette du passé, pour doter l'avenir d'un bienfait qui vous honore et qui ne vous soit reproché dans aucune de ses parties, qu'avez-vous à faire, Messieurs? Vous avez à éviter toutes les fautes du passé, et à prendre pour point de départ, dans les créations auxquelles vous donnerez votre approbation, le plus haut degré auquel la philosophie, la science médicale et l'administration aient porté le traitement, le régime et le bien-être des aliénés.

Vous devez d'abord et avant tout aux malades, *le traitement*, et par là on entend ces soins médicaux dont l'application demande un

établissement spécial, dont l'usage, fait à temps, arrête l'invasion de l'aliénation mentale à son origine, en étouffe à jamais ou en atténue sensiblement les désordres. Vous jugerez de l'importance du traitement, appliqué à temps, par le relevé fait dans la Retraite de la Société des Amis, à York. Voici les résultats obtenus dans cette maison : sur 70 cas, présentés au traitement pendant les trois premiers mois de la maladie. 70

Il y a eu : malades guéris.	56
Malades rendus dans une situation plus satisfaisante aux familles.	3
Malades morts.	8
Malades demeurés incurables.	3
	<hr/>
Chiffre égal.	70
	<hr/> <hr/>

A ce résultat statistique si frappant faut-il joindre les regrets amers, inspirés à un médecin expérimenté, par la lenteur que l'on apporte à soumettre les aliénés à un traitement immédiat ? écoutez le docteur Ellis. « Combien d'existences » précieuses, dit-il, ont été sacrifiées par l'im- » prudente temporisation que l'on a mise à pla- » cer les malades, dès les premiers symptômes » de désordre, dans une maison, où ils auraient » trouvé réunis le meilleur traitement médical

» et le meilleur traitement moral ! combien ne
« peut-on pas citer d'exemples de personnes,
» restées atteintes d'aliénation mentale, pen-
» dant toute leur vie, qui auraient été rendues
» en peu de temps à la société, si on leur eut
» appliqué assez tôt des remèdes. »

Vous le voyez donc, Messieurs, c'est à un traitement médical, traitement dont il n'y a pas la moindre application dans votre département, qu'il faut d'abord pourvoir.

Après le traitement, ce que vous devez aux malades qui échappent à ses bienfaits ou à ses impuissants efforts, c'est la vie la plus douce, la plus humaine, la mieux appropriée aux maux sous lesquels les incurables sont condamnés à compter jusqu'au dernier de leurs jours.

Eh bien ! Messieurs, pour satisfaire à cette double obligation, que vous dit la science, que vous dit la philosophie, que vous dit une philanthropique expérience ? Elles vous adjurent, d'une puissante et commune voix, de joindre aux soins médicaux, aux soins thérapeutiques proprement dits une vie active et modérément laborieuse. Permettez-nous, dans ce résumé qui doit porter le dernier degré de conviction dans vos esprits et donner à vos résolutions une inébranlable fermeté, de nous appuyer sur quelques autorités graves.

Il y a déjà bien des années, le célèbre Pinel, devançant les progrès de son siècle, comme le font tous les hommes supérieurs, disait, en parlant du travail appliqué aux aliénés : « Nul » principe sur lequel la médecine ancienne et » moderne soient d'un accord plus unanime. » Ce serait donc remplir l'objet dans toute son » étendue que d'adjoindre à tout asile d'alié- » nés un vaste enclos ou plutôt de le convertir » en une sorte de *ferme*. »

Après Pinel, et en s'appuyant sur une expérience contemporaine que ne pouvait pas invoquer ce célèbre médecin, M. Ferrus a dit :

« Il a été remarqué, dans tous les pays, que » dans les maisons où les aliénés sont soumis à » un travail corporel, les guérisons sont plus » nombreuses que dans les établissements où » sont admis les aliénés d'un rang supérieur ou » d'une classe opulente, et dans lesquels on ne » pratique aucun exercice de ce genre. A Wake- » field, à York, dans les maisons des Quakers, » ainsi que dans plusieurs autres établissements » d'Angleterre, le travail est considéré comme » un des moyens curatifs les plus favorables aux » aliénés. J'ai fait moi-même une grande et heu- » reuse expérience de son efficacité, comme » moyen disciplinaire et comme moyen de gué- » rison. Les travaux corporels sont encore plus

» indispensables aux fous qu'aux autres hom-
» mes, car ils peuvent bannir des maisons d'a-
» liés le scorbut, maladie qui n'est pas seule-
» ment causée par un mauvais régime, mais
» bien encore et avec plus d'intensité, pour
» certains malades, par le défaut d'action mus-
» culaire. D'ailleurs, le travail, plus efficacement
» que tout autre moyen, peut calmer l'esprit
» agité des maniaques, rompre leur préoccupa-
» tion constante, détruire de mauvaises habi-
» tudes et procurer quelques heures d'un repos
» bienfaisant à des malheureux qui, générale-
» ment, sont privés des douceurs du sommeil.

» Quoique le travail soit partout préconisé,
» en définitive il est rarement mis en usage, et
» si on en excepte Bicêtre, la Salpêtrière et l'asile
» de Saint-Yon à Rouen, ce moyen curatif n'est
» point employé en grand, que je sache, dans
» les établissements d'aliénés de France. . . .

»
» Malheureusement, je le répète, cet usage
» est loin d'être répandu. Dans les maisons des-
» tinées aux aliénés indigents, on manque ordi-
» nairement des ressources nécessaires et des
» localités convenables pour favoriser le travail.

»
» Les épileptiques incurables, mais non alié-
» nés et dont les accès ne sont pas fréquents,

» peuvent être, ainsi que les imbécilles et les
» idiots, jouissant d'une bonne santé, obligés
» au travail dans l'intérêt même de leur santé
» et de leur propre existence. La loi du 4
» juillet 1799 (16 messidor an VII), peut donc
» leur être appliquée. Elle porte, article 13 :
» *Le Directoire fera introduire dans les hospices*
» *des travaux convenables à l'âge et aux infirmi-*
» *tés de ceux qui y seront entretenus. Il peut*
» en être de même des aliénés incurables, dont
» le délire est partiel et qui ne sont pas dange-
» reux. Quant aux aliénés et aux épileptiques
» en traitement, le travail ne doit être consi-
» déré pour eux que comme un moyen de gué-
» rison et par conséquent demeurer facultatif.
» Ce sont les médecins et les surveillants qui
» doivent faire en sorte que le travail soit envi-
» sagé, par les malades, comme un agrément,
» une récompense même, et non comme un
» devoir ou une nécessité qui aurait pour cause
» immédiate l'état de leur esprit ¹. »

Nous n'avons point voulu morceler cette citation étendue, mais qui ne vous aura point paru longue. Messieurs, parce que la théorie du travail, la pratique du travail, le droit légal du travail, la juste mesure du travail et les obstacles au travail y sont exposés et réunis à la fois ;

¹ Des aliénés, par G. Ferrus, 1834, p. 258 et suiv.

parce que ce résumé, si substantiel et si complet, achève le nôtre et ne nous laisse plus à nous occuper que des voies les plus efficaces pour arriver à la réalisation de nos convictions, qui, nous osons l'espérer, sont maintenant devenues les vôtres.

Vous l'avez vu, Messieurs, dans le fidèle tableau que nous avons mis sous vos yeux, l'inconvénient qui vient tout d'abord blesser les regards, l'obstacle qui se reproduit partout, la cause qui s'oppose d'une manière insurmontable à la plupart des améliorations, au développement des moindres progrès, le regret qui poursuit comme un remords, c'est cette faute originelle, commune à presque tous les établissements français, même les plus célèbres, de s'être assis sur un sol trop restreint et d'avoir cherché à approprier d'anciennes constructions aux nouveaux asiles. De là, ces dépenses, moindres dans leur isolement, mais toujours répétées, qui finissent, après de longues années, par atteindre un chiffre égal à celui qu'aurait exigé l'exécution d'un plan complet et bien entendu. De là, ces amas confus de bâtiments sans élégance, sans spécialité, sans commodité, sans liaison, ou ces restaurations habiles, mais toujours dispendieuses, dans lesquelles l'art ne peut quelquefois dissimuler cependant la timide impéritie

de la pensée native de l'administration première.

Ainsi, Messieurs, ce que la Commission vous propose sous l'empire de la conviction dont elle s'est pénétrée à la fois dans l'inspection des divers établissements que vous aviez signalés à son exploration et dans l'entretien des hommes aux lumières desquels vous l'aviez engagée à faire un appel, auquel il a été si généreusement répondu, c'est de choisir, à quelque distance de la ville, un terrain abondant en eau, bien orienté, plane ou en pente douce, sablonneux ou calcaire, mais vaste, immense, s'il est possible, d'un défrichement difficile, d'une culture ingrate, qui présente aux malades la perspective de longs travaux, car ils n'en tariront que trop tôt la source.

Ce que la Commission vous propose, c'est de créer un asile, offrant, outre les constructions nécessaires pour l'administration et pour les services généraux : 1^o un *quartier de traitement*, établi sur les plans adoptés et recommandés par M. Esquirol; 2^o sur les points les plus favorables à l'agrément et à la santé des malades, des *bâtiments hospitaliers*, à deux ou trois étages, renfermant des réfectoires-ouvroirs, des dortoirs et quelques cellules, conformément au système de M. le docteur Ferrus. Cette partie des constructions sera destinée à tout ce qu'il y aura de

paisible dans la population de l'asile, à tout ce que l'on pourra y soumettre à la discipline et à la règle, à tout ce que l'on pourra amener à la vie commune et laborieuse.

C'est sous ces inspirations, Messieurs, qu'ont été engagées, avec plusieurs propriétaires de terrains, des transactions dont M. le Préfet vous donnera connaissance; c'est pour répondre à ces vues que M. Bourguignon, architecte du département, a dressé un plan dont il aura l'honneur de vous expliquer lui-même les détails et l'économie.

APPENDICE.

§ I^{er}.

EXTRAITS

De l'Ouvrage du docteur ELLIS, intitulé : *a Treatise on the nature, symptoms, causes and Treatment of insanity.*



On a craint d'allonger démesurément ce Rapport, en multipliant les citations : il y en aurait eu plusieurs à puiser dans l'excellent ouvrage du docteur Ellis. On profitera de cet appendice pour réparer cette omission. Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher l'opinion du docteur anglais, sur le travail et son application, des vues des médecins français. Le Médecin-Directeur de Wakefield et d'Hanwel a pour lui vingt années d'expérience, qui ajoutent encore à l'autorité de ses paroles. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« La première règle de conduite pour un médecin d'aliénés, est de gagner la confiance de ses malades et de les

convaincre de sa sollicitude pour leur bien-être; les malades ne tardent pas à s'apercevoir de ces sentiments et à lui en tenir compte. La seconde règle à suivre doit être de fixer leur attention sur quelque objet nouveau pour eux, ou de l'attirer par quelque agréable distraction. Mais, avant de remettre en jeu les facultés d'un esprit qui a été longtemps dans un état de désordre, il faut avoir le plus grand soin de s'assurer qu'il n'existe plus au cerveau la moindre inflammation, ni même la plus légère irritation. Car s'il est bien avéré que rien ne soit plus propre au rétablissement d'un cerveau affaibli ou d'un membre débile qu'un exercice modéré, il n'est pas moins certain que si on les livre trop tôt à cet exercice, il en résultera souvent de graves inconvénients. Comme c'est une erreur dans laquelle je suis tombé souvent moi-même, je crois utile de prévenir les autres contre elle.

» Tant qu'il existe quelques symptômes d'une circulation trop abondante dans le cerveau, il ne faut permettre qu'un exercice modéré au patient; il faut le tenir aussi inactif que possible, jusqu'à ce que ces symptômes aient cédé au traitement médical. Dans plusieurs cas, notamment parmi les classes pauvres et laborieuses, pour lesquelles le repos complet et l'absence de tout travail absorbant les forces musculaires, sont une source d'ennui, les malades expriment souvent le désir de travailler avant qu'il soit prudent de le leur permettre; mais pour les malades des classes plus élevées de la société, ce n'est pas un résultat facile à obtenir que de les amener à un usage quelconque de leurs facultés intellectuelles ou physiques. Cette difficulté augmente à proportion que la maladie est plus invétérée. Dans ce cas, comme l'esprit s'est habitué à un certain ordre d'idées et le corps à l'indolence, on rencontre chez le patient la plus grande répugnance à rentrer

dans une sphère nouvelle d'activité. Il y a quelques sujets chez lesquels on ne parvient à la vaincre que par la fermeté la plus soutenue. Le moyen le plus sûr pour réussir et pour exercer en même temps de l'influence sur la conduite des malades en général, c'est d'étudier avec soin ce qui leur plaît et ce qui leur déplaît, et de ne céder à leurs goûts qu'en conséquence de leur docilité. Il y a bien peu de personnes, qui soient parvenues jusqu'à l'âge où l'on est ordinairement atteint de folie, sans avoir contracté certaines habitudes ou certains goûts. C'est-là ce qu'il est de la plus haute importance d'épier avec une scrupuleuse attention, car c'est-là le levier et souvent l'unique levier à l'aide duquel on peut imprimer le mouvement à l'homme moral. Lorsque la santé du corps est rétablie, on peut alors n'accorder au patient les choses qui lui plaisent que sous certaines conditions et l'en priver s'il ne les remplit pas.

» Il est impossible d'indiquer toutes les applications diverses de ce principe : elles varient suivant le tempérament, les dispositions et les habitudes de chaque individu.

» En général, il est plus aisé d'amener les malades à travailler à des métiers qu'ils ont déjà pratiqués, que de les déterminer à faire un nouvel apprentissage. La plupart des hommes ont une propension naturelle pour les travaux de la ferme ou du jardinage, et quelques-unes de ces occupations offrent l'avantage extrême d'employer les malades violents et ceux qui sont enclins au suicide, sans que l'on soit dans l'obligation de leur abandonner des outils dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres. Mais je regarde la nécessité d'attacher l'esprit des malades par une occupation quelconque, comme si importante, que

lorsque je n'ai pu réussir à les employer aux travaux agricoles, ou que je ne trouvais pas qu'ils y prissent assez d'intérêt, je n'ai jamais hésité à leur confier des outils, en prenant les précautions convenables, même lorsqu'ils avaient du penchant au suicide ou qu'ils étaient sujets à des accès de fureur. Quoique j'aie pris ce parti dans un grand nombre de circonstances, il n'en est jamais résulté aucun accident fâcheux, et j'ai très-souvent obtenu par là des guérisons complètes. J'en citerai un exemple : Un charpentier avait été admis comme malade dans l'asile de Wakefield, il avait fait plusieurs tentatives de suicide et se trouvait dans un état complet d'abattement, qui persista même après que la maladie se fut calmée; on le plaça néanmoins sous la surveillance du jardinier, qui s'occupait alors de construire une espèce de grotte ou de cabane en mousse. Cette circonstance lui fournit l'occasion de réveiller son goût et son talent habituels. On le consulta sur la disposition qu'il fallait donner au plancher, qui devait être composé de pièces de bois de différentes formes et de diverses figures. On lui confia des outils, en ayant soin cependant de le surveiller de près. Il prit un si grand intérêt dans cette petite construction que le cours de ses pensées changea complètement; il perdit jusqu'au souvenir de son funeste penchant, et en peu de mois sa guérison fut parfaite : il l'attribuait lui-même avec raison à la construction de la cabane de mousse.

» Souvent on peut confier sans danger des outils à des aliénés furieux, en ayant la précaution de les mettre au travail dans un endroit entièrement isolé, ou, en leur choisissant pour compagnon un malade doux et paisible; car il est extrêmement rare qu'ils se portent au moindre excès envers les personnes d'un caractère calme et inof-

fensif, qui ne cherchent pas à intervenir dans ce qu'ils font ni à les contrôler.

» Il est beaucoup plus difficile de déterminer les personnes d'une classe élevée que celles des classes pauvres, à se livrer à des travaux corporels; c'est une conséquence inévitable de leurs habitudes primitives: mais il y a quelque chose de si conforme au goût naturel des hommes dans la culture de la terre, qu'il est facile avec un peu d'art et d'adresse d'amener à travailler aux champs des personnes qui ne se sont jusque-là livrées qu'aux seuls travaux de l'esprit. Rien ne saurait leur être plus utile, car outre les avantages moraux que l'esprit retire d'une pareille distraction, il en résulte encore un bien-être physique. En effet, l'exercice a pour résultat de diriger le sang et l'énergie vitale vers l'alimentation de la puissance musculaire et de prévenir l'excès de la circulation dans les organes intérieurs

» Dans l'intervalle des attaques, le travail, approprié aux divers degrés de capacité des malades et combiné avec un traitement moral à la fois doux et ferme, est le moyen le plus efficace d'améliorer l'ensemble de leur santé, de contribuer à leur bien-être et de prolonger les périodes de convalescence. Dans beaucoup de cas, quand la maladie a jeté de profondes racines et que l'esprit s'est adonné à un ordre d'idées dérégées, l'application persévérante et attentive de ce système a graduellement et comparative-ment prolongé les périodes de convalescence, diminué la longueur et la violence des accès; en fixant l'attention, en dissipant les affections malades de l'esprit, elle a parfois rendu le patient à la santé et à la société.

» On concevra aisément que ce n'est pas sans beaucoup de peines et de soins que l'on parvient à organiser les di-

vers ateliers de travail destinés à des aliénés. A Hanwell, les domestiques y ont d'abord apporté le plus d'obstacles qu'ils ont pu. Tous les gens de service ne voyaient pas sans inquiétude que les travaux dont leur existence quotidienne dépendait en grande partie, fussent remis aux malades; ils auraient préféré que l'on eût employé des personnes à gages pour préparer leur dîner, cuire leur pain et cueillir les légumes, plutôt que de subordonner l'accomplissement de ces soins à l'éventualité du travail ou de l'inaction des aliénés. . . .

» Lorsque l'on a ouvert l'asile, le désappointement que les malades éprouvèrent, en voyant que l'on ne se conformait pas à l'usage, adopté dans plusieurs maisons de mendicité, de payer tous les services que l'on y rend, les porta à refuser de travailler; mais on surmonta facilement cette résistance. Quand les malades sont en bonne santé et dans un état qui leur permet de travailler, on leur supprime la bière ou quelque autre petite douceur, aussi longtemps qu'ils persistent à rester oisifs. Ils s'aperçoivent alors que le travail tend à augmenter leur bien-être, et quand ils voient ceux qui les entourent gaiement occupés et tirant quelques avantages de leur industrie, ils ne tardent pas à demander à faire comme eux.

» Après avoir surmonté les obstacles intérieurs, il y a eu d'autres préjugés à vaincre au dehors, surtout celui qui s'opposait à ce que l'on pût trouver la vente des objets fabriqués dans l'établissement. . . . Cette seule difficulté, si on n'était pas parvenu à la vaincre, aurait suffi pour faire échouer tous nos plans; car, quels qu'eussent été les avantages que les malades auraient retiré du travail, nous ne vivons pas dans un temps où la seule considération de leur bien-être eût pu balancer la moindre augmentation dans les dépenses de l'établissement. Le système

utilitaire, qui prévaut de nos jours et qui fait que le mérite et la valeur de chaque chose n'ont d'autre mesure que son produit en argent, nous imposait l'impérieuse obligation d'organiser des ateliers qui, non-seulement, ne fussent pas une source de perte, mais qui en fussent une de profit. Enfin, grâce aux instances personnelles, aux sollicitations par lettres, à l'appel fait, en faveur de l'humanité, à des personnes actives et bienfaisantes, auxquelles je me plais à offrir ici un tribut de reconnaissance, au nom de mes pauvres malades, leur travail est devenu productif. Non-seulement il a été pour eux une occasion d'amusement, mais il a contribué à diminuer leurs dépenses, en même temps qu'il a permis de les faire jouir de quelques douceurs qu'on aurait été dans l'impossibilité de leur procurer sans cela. On en employe en partie les profits, à leur donner de la bière, du thé, du tabac, quelque vêtement de plus que ceux habituellement distribués dans la maison, ou à satisfaire quelque autre innocente fantaisie. . . . Si on les privait de ces avantages, qui les excitent au travail, on augmenterait considérablement la partie la plus lourde des dépenses de l'asile, celle des domestiques. On éprouverait encore une autre augmentation de dépenses par les dégâts que feraient les malades, qui n'emploieraient, que dans un but de destruction, la puissance musculaire et nerveuse qu'ils appliquent à des travaux utiles.

» Il serait fastidieux de détailler ici l'opposition que l'introduction de chaque nouvelle industrie a rencontrée. Il suffira de dire qu'il n'y en a pas eu une qui n'ait été repoussée à son origine. On n'a pu réussir à les établir, qu'en exigeant que les gardiens, instruits ou non dans le nouveau métier que l'on introduisait, restassent avec les malades jusqu'à ce que ceux-ci eussent une occasion fa-

vorable de l'apprendre et en choisissant soigneusement ceux des aliénés, qui étaient les plus capables de faire de bons apprentis.

» Je n'ajouterai plus qu'une observation. Jusqu'ici, aucun accident sérieux n'a été occasionné par l'abandon fait aux malades des outils divers qu'on leur a confiés. Il n'est résulté non plus aucune conséquence désagréable de la permission, qui a été donnée aux femmes de travailler, sous la surveillance de leurs gardiennes, dans des champs ou dans des ateliers où travaillaient en même temps des hommes, également sous l'inspection de leurs gardiens. Grâce à une vigilante précaution, on a retiré les plus grands avantages de ce système, sans encourir aucun de ses inconvénients. Il ne serait cependant pas impossible qu'il ne survînt quelque accident imprévu. Dans ce cas même, mon avis ne serait pas qu'on abandonnât cet usage. Le tort, qui pourrait résulter d'un ou deux accidents, ne serait rien en comparaison du bonheur constant et journalier, qu'en retirent plusieurs centaines de malades. »

— Le même docteur, dans une autre partie de son ouvrage, se livre à quelques aperçus, qui ne paraîtront pas moins nouveaux et moins intéressants, que ceux qui précèdent, sur les établissements destinés à recevoir les malades des classes supérieures et éclairées de la société.

« Dans un établissement bien organisé, dit-il, on doit employer tous les moyens propres à mettre en jeu celles des facultés intellectuelles qui restent capables d'action. Il ne faut point oublier que le bonheur de l'homme, quelle que soit sa situation dans la vie, dépend de l'emploi judicieux et proportionné qu'il fait de ses facultés morales, intellectuelles et physiques. La folie, qui naît d'une cause

morale, est le résultat du développement exagéré et spécial de quelques-uns de nos sentiments ou de quelques-unes de nos facultés. Il faut alors entourer le malade d'objets susceptibles d'exciter son attention et de détourner son esprit de la pensée dominante qui le préoccupe. Si, avant sa maladie il s'était adonné à de funestes penchants, il faut le ramener, par une salutaire contrainte, à goûter les plaisirs purs qui naissent d'innocentes occupations. Pour cela, il convient qu'autour des maisons destinées aux personnes des classes supérieures de la société, on trouve un parc, des bois, des plaines, des serres chaudes et des jardins; à l'intérieur, ces habitations doivent être commodes et respirer cette élégance qui flatte le goût. Il faut qu'elles soient aussi l'asile des sciences et des arts, pour ramener à leur action normale les facultés intellectuelles qui tendraient à s'engourdir. Il est bon qu'il y ait, comme à Aversa, un salon de musique, dans lequel les malades des deux sexes aient le privilège d'être admis chaque jour, et que l'on consacre chaque semaine une soirée à un concert ou à un oratorio, auquel on invite ceux des malades qui sont jugés capables d'y assister. Ces réunions, dans lesquelles on admettra les deux sexes, auront la plus heureuse influence sur l'un et sur l'autre. On pourra y donner un attrait nouveau en invitant des artistes de profession; leur présence animera davantage ces soirées et y prêtera plus de charmes. On ouvrira ainsi devant les malades la perspective de jours plus heureux, en leur faisant sentir qu'ils sont susceptibles de goûter encore quelques-uns des agréments de la société; ainsi, on réveillera chez eux l'espoir d'être bientôt admis de nouveau à la jouissance de tous les plaisirs intellectuels et moraux.

» On pourra cultiver de la même manière les amusements scientifiques, en les variant chaque soir. Il est facile, par

exemple, de donner quelques leçons de chimie, que l'on accompagnera des expériences les plus simples : ce sera une source de distraction pour les malades. On peut mettre aussi un planétaire à leur disposition, et ouvrir à ceux qui ont le goût des beaux-arts, des ateliers où ils puissent modeler et peindre, en leur permettant de recevoir quelques leçons chaque semaine. Enfin, la botanique est une des sciences qui peut être étudiée avec le plus d'assiduité; on trouvera, dans la culture des jardins et des plantes de serre chaude, une précieuse variété de moyens curatifs, tant sous le rapport moral que sous le rapport médical, si l'on sait en tirer parti, suivant le goût, le besoin d'exercice et la force physique de chaque malade. Les différentes espèces d'animaux et d'oiseaux domestiques, aussi bien que les espèces rares, peuvent contribuer à les intéresser et à les amuser. On doit avoir aussi une bibliothèque bien garnie; mais il faut apporter autant de soin que de discernement à choisir les livres qui conviennent aux habitudes particulières et à la tournure d'esprit de chaque malade.

» Un appel fait aux sentiments généreux et bienveillants du cœur, peut encore arracher un malade aux pensées funestes qui le préoccupent et le pousser à quelque acte utile et bienfaisant, que l'on n'obtiendrait jamais d'une excitation purement intellectuelle. Pour atteindre ce but, on éveillera la pitié en faveur des souffrances du pauvre, soit en en faisant une peinture touchante, soit en l'exposant aux yeux dans une visite rendue à quelque famille malheureuse. On fera alors sentir qu'il est au pouvoir même des personnes qui ne jouissent pas de toute la plénitude de leur raison, de subvenir aux besoins ou d'ajouter au bien-être des infortunés. Ces réflexions pousseront certains malades à agir avec une ardeur que rien autre

chose n'aurait excitée à ce point ; vous les verrez s'occuper et de la layette de l'enfant qui doit naître, et des secours dont sa mère aura besoin. On obtient les résultats les plus fructueux en faisant concourir les deux sexes dans ces œuvres de charité, et les malades en retirent aussi plus d'avantages que quand ils agissent séparément : il s'établit entr'eux une noble émulation. Quand les dames savent que les hommes ont promis de contribuer pour leur part, elles mettent plus d'empressement à fournir la leur. Les sentiments doux et tendres que la bienfaisance fait naître chez ceux qui l'exercent, réagissent de la manière la plus favorable sur les dispositions mélancoliques qui sont le partage ordinaire des aliénés.

» On a une autre prise sur ceux qui sont dominés par les sentiments d'une piété sincère : on peut les engager à faire quelques dessins ou quelques autres petits ouvrages d'une vente facile, et on leur donne l'assurance que le produit en sera consacré aux œuvres de piété et de bienfaisance auxquelles ils portent le plus d'intérêt. L'industrie des malades ne fait jamais défaut dans ces divers cas : il n'y a point de personne bien élevée et riche, qui ne soit heureuse de contribuer en quelque chose au soulagement d'un infortuné. Il y a là un but évidemment utile au travail, et les aliénés, comme les autres hommes, éprouvent le besoin d'avoir une perspective utile à leurs efforts ; il y a bien peu d'hommes capables de travailler uniquement soutenus par cette pensée abstraite, que l'activité est une source de bonheur.

» Une grande erreur, dans laquelle on tombe à l'égard des aliénés, c'est de les traiter comme s'ils étaient d'une nature différente de celle des autres hommes : on exige souvent qu'ils travaillent sans qu'ils sachent pourquoi ; le travail, comme on doit bien s'y attendre, leur devient alors

insupportable, et ils refusent bientôt de s'y livrer. Il n'y a rien en effet de plus fatigant pour le surveillant, ni de plus monotone et de plus dépourvu d'intérêt pour le malade.

» Enfin, c'est en vain que l'on se flattera de réveiller les sentiments intellectuels et nobles chez les malades des classes élevées de la société, tant qu'on les abandonnera à la surveillance d'un gardien ou d'une fille de service. On ne devrait leur donner, pour vivre auprès d'eux, que des personnes qui réuniraient, à un caractère bienveillant des manières distinguées et un esprit cultivé. Si les asiles étaient établis sur des bases convenables et rationnelles, on ne manquerait point de concurrents pour de pareils emplois : ce serait une excellente préparation pour un jeune médecin, que de passer quelques mois dans une institution de ce genre, avant de se livrer à la pratique de son art. Quant aux jeunes personnes qui ont besoin de s'adonner à quelque occupation lucrative, elles trouveraient une honorable occasion d'exercer les plus nobles facultés de leur esprit et de leur cœur, en ramenant doucement à la raison et au bonheur un esprit égaré.

» Je ne connais point de situation dans laquelle la sensibilité et le tact, qui sont l'apanage des femmes, puissent être plus utilement employés que dans les soins que réclament les aliénés. Une mère de famille, une sœur, une fille bien-aimée, laissent-elles apercevoir dans leur manière d'être quelque altération qui indique une maladie du cerveau, montrent-elles les symptômes de cet excès de sensibilité qui trahit une affection malade, il devient nécessaire de les éloigner de leur famille et de les confier à des étrangers. Qui pourrait mettre en doute les avantages qu'il y aurait alors à donner pour compagnes à ces

malades une jeune personne douée d'une sensibilité délicate, d'un esprit cultivé, et qui se serait vouée à l'étude des maladies mentales d'une manière suffisante pour être capable d'appliquer, avec exactitude et intelligence, sous la direction d'un médecin, le traitement médical et moral le plus convenable? Y a-t-il un mari, un père, un frère, qui ne regarderaient pas comme une bienfaitrice la femme, qui aurait les qualités et l'instruction nécessaires pour remplir des fonctions si utiles auprès des objets de leurs plus chères affections?

» Pour moi, je ne conviendrai qu'il y ait un asile pour les riches, établi sur le meilleur plan possible, que quand on sera parvenu à en faire un séjour assez agréable pour que les malades ne le quittent qu'avec regret, lors de leur guérison; en exceptant toutefois les circonstances où ce sentiment céderait à des affections de famille. Quand il existera de pareilles retraites pour les aliénés, on n'aura pas plus de répugnance à les y envoyer pour y opérer leur guérison, qu'on n'en éprouve à placer des enfants dans un pensionnat, pour qu'ils y participent aux bienfaits de l'éducation et de l'instruction. »

— En parcourant la partie philosophique et morale de l'ouvrage du docteur Ellis, nous nous sentons encore entraîné à citer ce qu'il dit au sujet de la religion. Il nous a semblé que ses sages paroles auraient d'autant plus de poids auprès des personnes qui inclineraient vers l'abus de ce moyen d'action, si délicat et si puissant, qu'elles respirent partout un sentiment religieux aussi sincère que profond. Laissons-le parler lui-même :

« Dans les asiles spécialement consacrés aux pauvres, on doit naturellement supposer que la plus grande partie des malades qu'on y admettra seront dans un état com-

plet d'ignorance, et que leur instruction morale et religieuse aura été totalement négligée. Comme on a mis souvent en question la convenance de donner de l'instruction religieuse aux aliénés, je crois devoir constater ici qu'on en a retiré les plus grands avantages à Wakefield et à Hanwell. Je ne crains pas d'affirmer, d'après ma propre expérience, que c'est seulement lorsque ce grand remède moral est indiscretement et imprudemment appliqué qu'il peut causer quelque mal. Si un homme s'est livré à la méditation des sujets religieux, au point qu'elle ait exercé une action funeste sur son cerveau, il est évident qu'il y aurait du danger à chercher à le convaincre d'erreur tant qu'il est sous l'influence de semblables pensées. La moindre discussion tend alors à accroître l'action des organes, qui sont déjà dans un trop grand état d'excitation. Dans de semblables circonstances, il ne faut donner aucun livre religieux au malade et ne se permettre avec lui aucune conversation mystique. Avant d'aborder de nouveau les sujets religieux, il faut s'assurer avec le plus grand soin qu'il n'existe plus aucune excitation à cet égard. Beaucoup de moyens curatifs, excellents pour l'aliénation mentale, ne sont tombés en discrédit, que parce que la nature de l'aliénation n'avait pas été bien déterminée, ou que l'on avait fait l'application de ces remèdes dans des moments inopportuns : c'est précisément le cas dans lequel se trouve l'instruction religieuse. A quelques exceptions près, les malades dont le désordre vient des idées religieuses, sont des personnes qui, en entendant certains sermons ou en lisant les livres saints, se sont laissées dominer par des craintes exagérées et ne pouvant supporter la pensée qu'elles ont violé les lois divines, se regardent comme des êtres maudits et réprouvés... Quand de pareilles idées ont pris racine dans l'esprit d'un ma-

lade, au point de porter le désordre au cerveau . . . ce n'est point d'arguments dont il faut se servir, c'est aux moyens médicaux qu'il faut avoir recours pour arrêter l'action désordonnée du cerveau; et le sujet religieux, qui est la cause morale de la folie, doit être complètement mis de côté. Si parfois il est question de religion dans les conversations avec le malade, il ne faut la lui faire envisager que sous son aspect le plus consolant. Il y a un grand nombre de cas de mélancolies qui ne se confirment, et un grand nombre de suicides, qui n'ont lieu que parce qu'on ne sait pas reconnaître les symptômes précurseurs de la maladie. Avec les meilleures intentions de faire le bien, on fait beaucoup de mal, en se livrant à des conversations religieuses ou en récitant des prières avec des personnes qui sont dans l'état que je viens de décrire. Je ne prétends pas dire que lorsque ces pensées commencent à assaillir un malade, son erreur ne puisse pas lui être démontrée assez clairement pour le convaincre qu'il n'est point exclu de la miséricorde de Dieu, et qu'on ne puisse ainsi calmer le trouble et le désordre du cerveau; je répète seulement que quand ces idées ont une fois envahi le cerveau d'un malade, il faut éviter tout ce qui peut y avoir trait.

» Si j'ai reconnu tout le mal qui peut naître de l'influence religieuse, quand elle est imprudemment employée dans certains cas, je ne dois pas omettre de dire que les salutaires préceptes de la religion ont les plus heureux résultats sur beaucoup de malades, non-seulement pendant leur séjour dans les asiles, mais encore lorsqu'ils les ont quittés. Un grand nombre ont reporté dans leurs familles les enseignements religieux qu'ils avaient reçus, et ont abandonné leurs habitudes d'ivrognerie et leur vie licencieuse, pour les remplacer par des habitudes de tempérance, d'ordre et de piété. »

§ II.

Documents pour l'appréciation de la Dépense présumée de chaque Aliéné, par tête et par jour.

Le Conseil général de l'Eure ayant désiré être fixé sur la dépense présumée de chaque aliéné, dans l'asile dont le projet lui était soumis, a puisé les probabilités de son appréciation dans les éléments suivants :

A la Salpêtrière et à Bicêtre, il est alloué 75 centimes par tête et par jour, pour tous les habitants de ces hospices; mais il est à remarquer qu'on y admet des personnes âgées et non malades, qui exigent moins de soins et occasionnent moins de dépenses que les aliénés. Des personnes initiées à la connaissance de l'administration intérieure de ces hospices, pensent que la dépense des aliénés doit s'y élever de 90 centimes à 1 franc.

A Rouen, dans l'asile de Saint-Yon, voici quels ont été les chiffres exacts pendant cinq ans :

		DÉPENSE		
	Aliénés.	par an.		par jour.
1834.	437	424 f.	55 c.	1 f. 16 c.
1835.	451	440	86	1 21
1836.	461	435	62	1 19
1837.	480	435	48	1 19
1838.	505	461	94	1 27

Il est à remarquer que l'on admet à Saint-Yon un assez grand nombre de pensionnaires des classes aisées et moyennes, auxquels on doit une nourriture un peu plus délicate que celle à laquelle les aliénés pauvres ont droit.

On a vu dans le cours du rapport qui précède (page 93), une appréciation de la dépense annuelle et par tête de malade, portée, pour Hanwell, à 464 francs 26 centimes, ce

qui établit la dépense par jour à 1 franc 27 centimes ; mais cette appréciation est exagérée, en ce sens qu'elle a été calculée par conjecture d'après le montant brut des recettes, et non sur les dépenses effectuées. On se convaincra par l'état détaillé des dépenses réelles, qui sera donné ci-après, § IV, que ces dépenses, pour 1838, ne se sont élevées qu'à la somme de 306,827 francs 94 centimes, laquelle divisée par 843 malades ne donne que 363 francs 97 centimes pour la dépense annuelle de chacun et un peu moins de 1 franc pour la dépense quotidienne. Le reste des recettes a été appliqué à éteindre d'anciennes créances et des mémoires de constructions nouvelles, qui ne doivent point figurer dans les frais annuels et habituels de l'asile.

Quant à l'établissement de Wakefield, la dépense annuelle et par tête de ses malades a été portée (page 93), à 393 francs 27 centimes, ce qui établit la dépense par jour à 1 franc 8 centimes ; cette appréciation se trouvera confirmée par l'état détaillé des dépenses de cet établissement, donné au § IV ci-après. Le total de ces dépenses s'élève à 158,899 francs 14 centimes, desquels il convient de déduire 16,386 francs 50 centimes pour constructions nouvelles, ce qui fixe définitivement la somme des dépenses ordinaires à 142,512 francs 64 centimes, laquelle divisée par 366 malades, donne 389 francs 38 centimes pour la dépense annuelle, et 1 franc 07 centimes pour la dépense quotidienne de chaque malade, chiffres qui sont presque identiques avec ceux de la page 93.

De ces documents, dégagés de toutes les circonstances qui pouvaient en abaisser ou en élever le chiffre, le Conseil a conclu qu'on pouvait apprécier à UN FRANC *par tête et par jour* la dépense présumée de chaque aliéné dans un asile ouvert aux classes pauvres seulement.

§ III.

Personnel.

A *Saint-Yon*. — 1 directeur - receveur avec responsabilité, logé et chauffé : 4,600 fr. ; — 1 médecin visitant, logeant en ville : 4,600 fr. ; — 1 économe, nourri, logé, chauffé : 1,500 fr. ; — 1 chapelain, nourri et logé : 500 fr. ; 20 sœurs de voile, nourries, logées, chauffées : 200 fr. chacune : 4,000 fr. ; — 10 sœurs converses, nourries, logées, chauffées, 150 fr. chacune : 1,500 fr. ; — 1 infirmier major, nourri, logé, chauffé : 500 fr. ; — 13 infirmiers, logés, nourris, chauffés, habillés, 280 fr. chacun, en moyenne, gratifications comprises : 3,640 fr. ; — **TOTAL** : 20,840 fr.

Au *Bon-Sauveur*, — Il n'y a point d'honoraires pour les dames religieuses ; voici l'organisation du personnel :

1 religieuse-chef ; 2 religieuses surveillant l'hygiène ; — 2 religieuses surveillant l'état moral ; — 1 religieuse robière ; — 1 religieuse lingère ; — 1 religieuse gardienne pour 10 malades. — Du côté des hommes, il y a des gardiens à 200 fr. d'appointements chacun. Ils sont nourris, blanchis et raccommodés.

A *la Salpêtrière* : — 1 directeur ; — 1 économe ; — 2 employés ; — 3 médecins. — Au traitement, pour 150 malades : 1 surveillante, nourrie, logée, habillée, chauffée, éclairée : 360 fr. ; — 2 sous-surveillantes, nourries, logées, etc. : 160 fr. chacune ; — 20 filles de service, nourries, logées, etc. : 120 fr. chacune. — Aux convalescents, pour 150 malades : 1 surveillante ; — 1 sous-surveillante ; — 10 filles de service. — Aux incurables, pour 400 malades : 1 surveillante ; — 2 sous-surveillantes ; 20 filles de service. — Aux idiots, pour 450 malades : 1 surveillante ; — 2 sous-surveillantes ; — 17 filles de service. — Aux épi-

leptiques, pour 150 malades : 1 surveillante; — 2 sous-surveillantes; — 13 filles de service. Toutes ces personnes sont, comme celles du traitement, nourries, logées, habillées, chauffées et éclairées. A 60 ans d'âge et après 30 ans de services, elles sont admises à la retraite, dans la maison, où elles jouissent de tous les avantages de leur place et du cinquième de leur traitement.

Ajoutons à ces renseignements l'état du personnel de quelques établissements anglais.

A *Hanwell*, pour 806 malades. Employés supérieurs : 1 médecin-directeur : 12,605 fr.; — 1 directrice du service des femmes : 5,042 fr.; — 1 chapelain, non compris les frais funéraires et de déplacement : 1,361 fr. 34 c.; — 1 économiste : 6,302 fr. 50 c.; — 1 sous-économiste : 1,008 fr. 40 c.; — 1 chirurgien interne, pour les hommes : 3,781 fr. 50 c.; — 1 chirurgien interne, pour les femmes : 3,781 fr. 50 c.; — 1 chef de bureau : 3,781 fr. 50 c.; — 1 sous-employé : 504 fr. 20 c.; — 1 ingénieur-mécanicien : 2,016 fr. 80 c.; — 1 garde-magasin : 756 fr. 30 c.; — 1 femme de charge : 794 fr. 11 c.; — 1 directrice des travaux d'aiguille : 882 fr. 35 c.

Gens de service, pour 337 hommes : 9 gardiens à 756 fr. 30 c. chacun : 6,806 fr. 70 c.; — 6 gardiens, 630 fr. 25 c. chacun : 3,781 fr. 50 c.; — 2 jardiniers, 756 fr. 30 c. chacun : 1,512 fr. 60 c.; — 1 ferblantier, 756 fr. 30 c.; — 1 garçon de ferme, 504 fr. 20 c.; — 2 chauffeurs, l'un 302 fr. 50 c., l'autre 504 fr. 20 c. : 806 fr. 70 c.; — 1 charretier, 852 fr. 09 c.; — 1 portier, 453 fr. 78 c.; — 1 employé aux travaux agricoles : 983 fr. 19 c.

Gens de service, pour 469 femmes : 1 portière : 252 fr. 10 c.; — 1 blanchisseuse : 352 fr. 94 c.; — 2 blanchisseuses, 302 fr. 52 c. chacune : 605 fr. 04 c.; — 5 femmes de service, 352 fr. 94 c. chacune : 1,764 fr. 70 c.; — 7 femmes

de service, 302 fr. 52 c. chacune : 2,117 fr. 64 c.; —
 4 femmes de service, 252 fr. 10 c. chacune : 1,008 fr.
 40 c.; — 1 femme de service : 211 fr. 76 c.; — 1 femme
 préposée à la boulangerie et à la brasserie : 504 fr. 20 c. ;
 — 1 cuisinière : 302 fr. 52 c.; — 1 laitière : 302 fr. 52 c.;
 — 2 filles de ménage, 264 fr. 70 c. chacune : 529 fr. 41 c.;
 — 1 fille de ménage : 211 fr. 76 c.; — 1 fille de ménage :
 201 fr. 68 c.

TOTAL des honoraires des employés supé- rieurs	42,617 f. 50 c.
TOTAL des gages des gens de service	24,821 75
TOTAL GÉNÉRAL des frais du personnel	67,439 25

Toutes les personnes désignées ci-dessus sont logées et nourries dans l'asile, excepté le chapelain, l'employé aux bureaux, le charretier, l'employé aux travaux agricoles et la portière.

A *Wakefield*, où le nombre des aliénés varie de 360 à 450, le personnel est moins considérable qu'à Hanwell. Les honoraires et les gages réunis s'y élèvent à 33,819 fr. 21 c.

Dans l'*asile d'York*, où l'on reçoit de 180 à 280 malades, le dépense du personnel s'élève à 31,106 fr. 61 c. : il y a un assez grand nombre d'aliénés riches et aisés dans cet asile.

En rapprochant l'état du personnel de Saint-Yon de celui d'Hanwel, on voit que les honoraires des emplois supérieurs sont bien plus élevés en Angleterre qu'en France, ce qu'on peut attribuer à l'usage général des gros traitements dans ce pays. D'un autre côté, on remarque que le nombre des personnes préposées à la garde des aliénés est plus considérable en France qu'en Angleterre. La dis-

position des bâtiments anglais, où tout est concentré ; l'application plus étendue du travail chez nos voisins, et enfin les gens de service, qui généralement travaillent mieux et plus qu'en France, concourent à ce résultat.

A l'état du personnel d'Hanwel, nous avons à joindre un renseignement qui en doublera l'intérêt : c'est l'indication sommaire des devoirs que chacun des employés supérieurs et des gens de service ont à remplir dans l'asile ; nous l'empruntons encore, en l'abrégeant toutefois, à l'ouvrage du docteur Ellis :

« Le médecin-directeur et la directrice du service des femmes (matron) ont l'administration supérieure et le gouvernement de l'asile ; le médecin-directeur remplit aussi les fonctions de trésorier ; il est secondé, ainsi que la directrice, par les *chirurgiens internes* (house-surgeons), qui, après le déjeuner des aliénés, parcourent, l'un la section des hommes, l'autre celle des femmes. Ils visitent tous les malades, et font leur rapport au médecin-directeur. Si de nouveaux cas de maladie se sont déclarés, le médecin-directeur doit se rendre immédiatement auprès des malades. Les chirurgiens sont encore chargés de préparer les divers remèdes et de tenir le livre des observations médicales ; l'après-midi, les chirurgiens répètent la visite du matin. Un de leurs premiers devoirs est encore d'exercer la plus active surveillance sur les gardiens, et d'étudier attentivement le caractère et les phases de la maladie de chaque aliéné, pour saisir, d'accord avec le médecin-directeur ou la directrice, toutes les occasions favorables de guérison qui peuvent se présenter. Ces devoirs sont incessants : ils exigent des visites imprévues ; il faut surprendre les gardiens, le matin, avant leur lever, et s'assurer qu'ils ne permettent point aux malades de sortir avant qu'ils ne soient eux-mêmes habillés et en état

de les surveiller. Le soir, après le coucher des malades, il faut faire d'autres visites semblables, voir si les vêtements ne sont point restés dans les cellules, si les épileptiques sont assujétis dans leurs lits, de manière à ne pouvoir tomber sur la face, car sans cette précaution, ils sont exposés à mourir étouffés, en cas d'accès. Les chirurgiens doivent encore, de concert avec *le chef de bureau* (clerk), inspecter chaque semaine la lingerie, la literie, le vestiaire dans chaque quartier, en les comparant à l'inventaire, et s'il manque quelques objets, ils doivent les signaler à la directrice. Un médecin et un chirurgien, étrangers à l'établissement, sont appelés en consultation, toutes les fois que cela est jugé nécessaire, pour quelque cas imprévu ou délicat.

» La femme d'un des chirurgiens internes est chargée de veiller à ce que les femmes malades soient soignées avec attention et douceur; elle exerce en même temps une inspection générale sur les divers quartiers des femmes et examine l'état des lits, du linge, etc., surveille les filles de service, et prend soin qu'elles ne s'absentent point sans permission. Pour qu'il n'y ait point d'infraction à cet égard, il est défendu à tous les gens de service de passer la porte extérieure sans un billet de sortie; ce billet, signé par le directeur, est remis aux mains du portier, qui rend chaque matin ceux qu'il a reçus la veille. La même personne doit encore s'assurer si la nourriture des femmes est de bonne qualité et distribuée en quantité suffisante; elle passe l'après-midi dans le quartier des femmes, et aide à l'application des moyens qui ont été indiqués par le médecin-directeur ou par la directrice, pour engager les malades au travail ou pour leur traitement moral: après le coucher des femmes, elle inspecte leurs cellules.

» *Le chef de bureau* (clerk) tient toute la comptabilité, et

inscrit les demandes faites aux fournisseurs, ainsi que leurs livraisons. Aucune demande ne peut être faite que par le directeur ou la directrice; aucune marchandise n'est reçue sans une note d'envoi. On vérifie soigneusement les marchandises, après quoi on inscrit la note d'envoi sur un registre, et on en donne un reçu au marchand; ces notes servent à vérifier les mémoires. Le même employé tient aussi les livres relatifs à l'admission des malades, et les installe dans le quartier désigné par le chirurgien; enfin, il est chargé d'inspecter la fermeture des portes, qui a lieu après la prière du soir.

» L'importance de l'établissement oblige d'avoir un *garde-magasin* pour les provisions (*store-keeper*); il est chargé de recevoir, par poids et mesure, la viande, les épices, les provisions et les matières premières employées dans les ateliers des aliénés; c'est lui qui les distribue parmi eux, et ce soin absorbe un temps considérable, vu la variété des métiers auxquels les malades se livrent. On inscrit exactement la quantité de matière première qui est livrée à chaque atelier, et la quantité de produits qu'il rend en retour. Tous les mardi matin, à neuf heures, les employés supérieurs et les gardiens, ainsi que les filles de service, chargés, dans chaque quartier, de la surveillance du travail des malades, se réunissent dans la chambre du comité, sous la présidence du directeur et de la directrice, et rendent compte des travaux qui ont été exécutés pendant la semaine précédente; ils reçoivent les instructions convenables pour la semaine suivante; ils indiquent les objets dont ils peuvent avoir besoin, et dont l'acquisition est ordonnée par le directeur ou par la directrice, quand la nécessité de la demande a été reconnue.

» *La femme de charge* (*house-keeper*) doit veiller le matin à ce que toutes les filles de service soient à leurs

fonctions respectives; elle est responsable de tout ce qui concerne la nourriture des employés et de la maison. A l'exception de la laitière, qui l'assiste quand elle n'est pas elle-même engagée dans les soins de sa spécialité, elle n'est aidée que par des aliénées; le soir, elle doit veiller à ce que les domestiques et les aliénées sous ses ordres assistent à la prière, qui se dit à neuf heures et demie.

» Une *surveillante* (store-keeper) a sous sa garde tout ce qui concerne les habillements et la literie des hommes et des femmes; chaque semaine, elle prend note de tout le linge qui a besoin d'être raccommo­dé, et prend les dispositions nécessaires pour qu'il le soit. Elle est en outre chargée de distribuer les matières premières dans les ateliers des femmes et d'en recevoir les produits. Chaque matin et chaque après-midi, elle réunit les aliénées qui ont été désignées pour travailler aux ouvrages extérieurs, et elle les envoie au jardinier, sous la direction de leurs gardiennes respectives, avec une liste d'appel. C'est elle encore qui, avec l'assistance de quelques malades, taille tout le linge de la maison; enfin, elle a la conservation de la bibliothèque. Il y a une *ouvrière-chef* (female-work-woman) qui partage avec cette surveillante quelques-unes de ses fonctions.

» Tous les bâtiments sont chauffés par la vapeur: l'eau est élevée, au moyen d'une machine à vapeur, dans un réservoir situé sur les toits. La conduite de ces appareils est remise à la charge d'un *ingénieur-mécanicien* (engineer), qui règle la température des divers quartiers des malades, en déterminant la quantité de vapeur qu'il convient d'y introduire. Une grande partie de son temps est consacrée à réparer les machines ou à les tenir en bon état. Il a la surveillance du magasin de fers et la direction de l'atelier de la forge; il est assisté par deux *chauffeurs* (firemen), qui travaillent aussi à la forge.

» Il y a deux jardiniers. Le *jardinier en chef* doit fournir tous les légumes qui lui sont demandés par la femme de charge; il les livre par poids et mesure. Il tient aussi note de tous les malades, hommes ou femmes qui lui sont envoyés pour travailler, et il répond de leur réintégration dans la maison; il assigne à chacun sa tâche, et prend soin que chaque groupe soit placé sous la direction de personnes aptes à remplir ce poste. Le jardinier en second remplit les mêmes fonctions sous les ordres du jardinier-chef.

» La culture et la moisson des terres, situées en dehors des jardins, se fait sous la direction du *garçon de ferme* (*farming-man*), qui est aussi chargé de la vacherie et de la porcherie: il est assisté par des malades, dont le nombre varie, suivant les circonstances, de douze à quarante; il en est responsable, tant qu'ils sont sous ses ordres. Il est aussi secondé par le *charretier* (*carter*), qui transporte le charbon de terre des hangars, où il est déchargé près du dock, dans les différentes parties de l'établissement. Le charretier va aussi à Londres une fois la semaine, avec sa voiture, pour chercher les marchandises qui ont été demandées. Cet arrangement est une source d'économie pour l'établissement; il y a habituellement 55 hommes et 33 femmes employés dans les jardins et à la ferme.

» C'est la *laitière*, assistée par quatre ou six femmes aliénées, qui est chargée de traire les vaches.

» Une seule femme, aidée par huit malades, fait le pain et la bière de tout l'établissement. Le blanchissage de toute la maison est fait par dix-huit à vingt malades, qui sont sous les ordres de la *blanchisseuse en chef*. Les travaux du blanchissage sont considérablement diminués par l'emploi que l'on fait d'une machine à laver, qui est mise en mouvement par la vapeur, et dont la construction offre quelque analogie avec les moulins à foulon.

» Chaque quartier a deux *gardiens* ; l'un des deux doit savoir un métier. Jusqu'au déjeuner, tous deux sont employés à faire lever, à laver et à raser les malades. Après le déjeuner, le gardien qui sait un état, abandonne le quartier à la charge de son camarade, et il emmène avec lui ceux des malades que le directeur et le chirurgien ont désignés pour travailler dans l'atelier qu'il dirige ; il va ensuite chercher dans les autres quartiers ceux des malades qui doivent y travailler aussi. Le gardien qui reste dans le quartier, a la surveillance des malades sédentaires ; il veille à ce que les lits soient faits et à ce que les galeries et les différentes pièces du quartier soient bien nettoyées. Il occupe ses malades à effiloquer des câbles ou des chiffons, à retordre des fils, ou à quelques autres ouvrages qui peuvent se faire dans l'intérieur des bâtiments.

» Chaque quartier, du côté des femmes, a deux *filles de service* : à neuf heures, quand le temps le permet, la plus jeune réunit celles des malades de son quartier qui doivent être occupées, soit dans les jardins, soit dans les champs, et les surveille pendant leur travail. Les soins du ménage, dans chaque quartier, le raccommodage des vêtements des deux sexes, la confection de tout le linge de la maison, la couture des habits des hommes, et divers autres petits ouvrages que le directeur envoie à exécuter, suffisent complètement pour occuper les malades sédentaires et absorber l'entière surveillance de la gardienne qui reste au quartier. »

○ Ces détails, qui paraîtront peut-être minutieux à plusieurs lecteurs, nous ont semblé d'un haut intérêt pour faire bien comprendre l'organisation pratique du travail dans les asiles des pauvres, en Angleterre, et pour en faciliter l'introduction dans les asiles nouveaux, qui s'élèveront probablement, d'ici à peu d'années, sur plusieurs points de la France.

§ IV.

ÉTAT COMPARATIF des Dépenses de *St-Yon*, d'*Hanwell*
et de *Wakefield*.

La comparaison du chiffre et de la nature des dépenses, entre des établissements du même genre, est sans contredit le moyen le plus efficace pour arriver, dans chacun d'eux, aux réformes les plus sages et au système le plus économique. En effet, quand des dépenses, qui ont le même objet, présentent des sommes différentes, l'établissement où cette dépense est la plus forte, trouve sur ce point, dans l'établissement où elle est la plus faible, une leçon et un modèle. En répétant ce rapprochement sur toutes les dépenses, on voit de suite et ce que l'on peut maintenir et ce que l'on doit modifier. C'est pour faciliter un résultat semblable que l'on a cru utile de mettre ici en confrontation les dépenses détaillées des asiles de Saint-Yon, d'Hanwell et de Wakefield. Dans les réflexions que ce tableau comparatif pourra faire naître, il ne faut pas oublier de tenir compte de la différence des localités et des usages, de celle qui existe entre la valeur de l'argent en France et en Angleterre, et enfin de l'application plus ou moins étendue du travail dans chaque établissement. Ces réserves indiquées, posons les chiffres.

SAINT-YON, 1834. — 437 aliénés des deux sexes. — Culte, 651 fr. 74 c. ; — Traitements, 25,485 fr. 82 c. ; — Bureaux, 1,170 fr. 20 c. ; Nourriture, 92,053 fr. 20 c. Pharmacie, 3,733 fr. 21 c. ; — Tabac, 4,684 fr. 40 c. ; — Lingerie, 20,420 fr. ; — Perruquier, 1,094 fr. ; — Blanchissage, 4,368 fr. 68 c. ; — Mobilier, 10,168 fr. 90 c. — Chauffage, 10,902 fr. 60 c. ; — Éclairage, 1,809 fr. 12 c. ; — Bâtiments, 6,797 fr. 02 c. ; — Jardins, 1,798 fr. 65 c. ; — Dépenses imprévues, 392 fr. 50 c. ; — TOTAL GÉNÉRAL, 185,530 fr. 04 c.

HANWELL, 1838. — 360 hommes; — 483 femmes; ensemble, 843.

Provisions. — Viande, 46,763 fr. 48 c.; — Farine, 47,843 fr. 53 c.; — Farine d'avoine et son, 3,584 fr. 50 c.; — Epiceries, fromage et lard, 20,814 fr. 37 c.; — Savon et chandelle, 4,683 fr. 05 c.; — Drèche et houblon, 16,919 fr. 79 c.; — Pommes de terre et semences pour le jardin, 1,041 fr. 01 c.; — Foin, blé et fourrages pour les bestiaux, 13,870 fr. 28 c.; — Vins et liqueurs, 1,083 fr.; — Porter, 21 fr. 77 c.; — Vaches, 3,988 fr. 22 c.; — Cochons, 461 fr. 64 c. — TOTAL, 160,992 fr. 47 c.

Dépenses de ménage. — Charbon de terre, 27,167 fr. 95 c.; — Poterie, etc., 1,448 fr. 51 c.; — Remèdes et instruments de chirurgie, 2,400 fr. 49 c.; — Literie et mobilier, 1,915 fr. 69 c.; — Paille pour les lits, 7,206 fr. 87 c.; — Ports de lettres, fournitures de bureau et papier timbré pour quittances, 3,110 fr. 91 c.; — Frêts et transports, 177 fr. 37 c.; — Ferronnerie, 1,328 fr. 30 c.; — Huile pour le gaz, 3,029 fr. 28 c.; — Balais et brosses, 1,770 fr. 44 c.; — Droits et taxes, 748 fr. 17 c.; — Chanvre et garniture pour les lits, 568 fr. 22 c.; — Recherches de malades échappés, 216 fr. 14 c.; — Frais judiciaires, 1,082 fr. 50 c.; — Bibles et livres de prières, 332 fr. 31 c.; — Frais funéraires, 349 fr. 15 c. — TOTAL, 52,852 fr. 30 c.

Vêtements. — Habillements, 12,852 fr. 05 c.; — Cuir pour souliers, 5,284 fr. 21 c.; — Mercerie et draperie, 4,286 fr. 80 c. — TOTAL, 22,423 fr. 06 c.

Ferme. — Dépenses diverses, 649 fr. 65 c.; — Outils et ustensiles, 1,577 fr. 08 c.; — Dépenses imprévues, 2,412 fr. 43 c. — TOTAL, 4,639 fr. 16 c.

Honoraires et gages. — Emplois supérieurs, 42,753 fr. 63 c.; — Gens de service, 23,167 fr. 32 c.; — TOTAL, 65,920 fr. 95 c.

TOTAL GÉNÉRAL, 306,827 fr. 94 c.

WAKEFIELD, 1838. — 196 hommes; — 170 femmes; ensemble, 366. — Vêtements et literie, 3,122 fr. 25 c.; — Charbon de terre, pour trois trimestres, 5,869 fr. 48 c.; — Fils de coton et de lin, 5,154 fr. 18 c.; — Vaches, 1,333 fr. 60 c.; — Fourrage, 504 fr. 60 c.; — Pharmacie, 943 fr. 85 c.; — Sangsues, 161 fr. 44 c.; — Poterie, 444 fr. 95 c.; — Brosses, 823 fr. 70 c.; — Frêts et transports, 332 fr. 66 c.; — Epicerie, 6,363 fr. 70 c.; — Houblon, 1,219 fr. 90 c.; — Ferronnerie, 1,018 fr. 48 c.; — Dépenses imprévues, 2,293 fr. 39 c.; — Frais funéraires, 1,611 fr. 51 c.; — Cuir, chanvre, etc., 1,143 fr. 47 c.; — Drèche, 10,147 fr. 02 c.; — Engrais, 714 fr. 04 c.; — Viande, 18,572 fr. 80 c.; — Porter et liqueurs spiritueuses, 434 fr. 41 c.; — Vin, pendant les années 1837 et 1838, 685 fr. 71 c.; — Droits et taxes, 941 fr. 59 c.; — Rente due par l'établissement, 1,411 fr. 76 c.; — Honoraires et gages, 33,819 fr. 21 c.; — Semences, 274 fr. 62 c.; — Frais de bureau et ports de lettres, 599 fr. 43 c.; — Paille, 3,922 fr. 77 c.; — Blé et farine, 36,662 fr. 24 c.; — Laine, 1,677 fr. 06 c.; — Pommes de terre pour planter, 308 fr. 82 c.; — Constructions nouvelles, 16,386 fr. 50 c.

TOTAL GÉNÉRAL, 158,899 fr. 14 c.

§ V.

Renseignements administratifs et réglementaires, recueillis dans les Etablissements anglais.

Les asiles des pauvres ont été établis en exécution de l'acte du Parlement, 9, Georges IV. Ils sont placés sous la direction d'un Comité, composé des magistrats du comté dans lequel ils sont situés. Ce Comité compte quinze membres : cinq d'entr'eux sortent chaque année; mais ils peuvent être réélus. Il n'y a point de jours déterminés pour tenir les séances. Le Comité se réunit

suivant l'exigence des affaires. C'est le Comité qui autorise les contrats à passer pour les diverses fournitures. Les membres du Comité ont l'habitude de visiter les établissements dans des moments imprévus. Ces visites ont la plus heureuse influence sur le service ; elles encouragent ceux qui font leur devoir et sont un aiguillon pour ceux qui auraient de la tendance à ne pas le remplir scrupuleusement. Tous les trois mois, la comptabilité de l'établissement est soumise au Comité, qui nomme une Commission pour l'examiner. Cette Commission la confronte avec les mémoires et les autres pièces justificatives. On soumet également au Comité un état de toutes les dépenses qui doivent être faites dans le trimestre suivant ; le Comité les autorise et fait mention de son autorisation dans le procès-verbal de ses séances. L'exécution des ordres du Comité est confiée au directeur.

Les demandes d'admission sont adressées au Comité par les inspecteurs des pauvres (overseers) ; elles doivent être accompagnées d'un certificat, signé de deux médecins, chirurgiens ou apothicaires, et n'ayant pas plus de quatorze jours de date au moment de l'admission. Ce certificat est conçu en ces termes : « Nous, soussignés, » médecins, etc. . . , certifions avoir *séparément* visité et » personnellement examiné N^{***}, âgé de., et que » nous l'avons trouvé atteint d'aliénation mentale et dans » un état qui rend nécessaire son admission dans un » asile. » A ce certificat, les médecins et les inspecteurs des pauvres doivent joindre leurs réponses à une série de questions qui leur est remise sur une feuille imprimée. En voici le texte : « Quel est l'âge du malade ? — Quel » est son état ? — Sa religion ? — Est-il marié ou veuf ? » — A t-il des enfants ? — Combien ? — Quel est l'âge » du dernier ? — Y a t-il longtemps qu'il est malade ? — » A t-il de la propension à se porter à des actes de

» violences envers les personnes, et de quelle manière?
» — Est-ce la première invasion de la maladie? — La
» maladie est-elle continue ou interrompue par des in-
» tervalles de lucidité parfaite? — Le malade a-t-il des
» parents qui aient été atteints d'aliénation? — Le malade
» ou ses parents ont-ils été atteints du haut mal ou d'en-
» flures aux jointures et au cou? — Quelle cause assigne-
» t-on à l'invasion de la maladie? — Le malade est-il
» sujet à la constipation? — Le malade est-il sujet à des
» éruptions cutanées, et, dans le cas de l'affirmative, ont-
» elles rentré avant l'attaque d'aliénation? — Quel est le
» caractère et quels sont les penchants du malade? —
» Est-il enclin à déchirer ses vêtements? — A-t-il mani-
» festé quelqu'autre inclination malfaisante? — Le malade
» est-il sobre et réglé dans ses habitudes et dans ses
» mœurs? — Le malade a-t-il montré quelque penchant
» au suicide, et, dans le cas de l'affirmative, quels moyens
» a-t-il employés? — Le malade a-t-il subi un traitement
» médical à une époque quelconque de sa maladie, et,
» dans le cas de l'affirmative, quels soins et quels re-
» mède lui a-t-on donnés? » La réponse à ces questions
est signée par le médecin et l'inspecteur des pauvres. La
réponse aux deux questions suivantes est signée par
l'inspecteur seul : « Le malade sera-t-il entretenu dans
» l'asile aux frais de la commune? — Dans le cas de la
» négative, quelle portion de la dépense sera payée par
» ses parents?

Le dépôt du malade, dans l'asile, est fait sur un mandat délivré par deux inspecteurs des pauvres du domicile du malade.

— Les gens de service sont assujétis à un règlement qui est imprimé et affiché dans chaque quartier. Voici celui de Wakefield et d'Harwell :

» ART. 1. — Chaque aliéné, à son arrivée, sera dépouillé de ses habits et lavé. On observera avec attention s'il n'a aucune partie du corps enflée, s'il n'a point de vermine, ni de taches sur la peau. On coupera ses cheveux courts, on le peignera et on le revêtira de l'habit de l'asile.

ART. 2. — Les gardiens et les domestiques se lèveront à 6 heures. Les gardiens peigneront et laveront immédiatement leurs aliénés. Ils auront soin d'examiner si la peau n'est point décolorée, si elle ne porte aucune trace maldive. Ils examineront aussi les vases de nuit, afin de pouvoir rendre compte de l'état de chaque aliéné et de toutes les particularités qui le concernent. Si un aliéné leur paraît malade, ils en donneront immédiatement avis au directeur. Ils apporteront aussi la plus scrupuleuse attention à administrer les divers remèdes aux malades, conformément aux ordonnances.

» ART. 3. — Lorsque la cloche sonnera la prière, les gardiens y conduiront ceux des aliénés qui seront en état d'y assister. A 8 heures, les gardiens se rendront à la cuisine pour y recevoir le déjeuner des aliénés et leurs goûters du matin et de l'après-midi. Après le déjeuner, ils nettoieront les galeries, les chambres à coucher; ils exposeront à l'air les matelas et les couches; ils enlèveront la paille humide, le linge et tout ce qui pourrait s'y trouver de sale. Dans le beau temps, ils ouvriront les croisées. Il faut qu'ils se tiennent pour avertis que *l'on ne regardera pas comme suffisamment propre toute chose qui pourra être rendue plus propre.*

» ART. 4. — Les aliénés dîneront à 1 heure et souperont à 7; ils se coucheront aussitôt après le souper. Ils ne conserveront aucun de leurs vêtements dans leurs chambres. Une heure avant chaque repas, les gardiens iront chercher la vaisselle à la cuisine; au même moment, ils

iront chercher les remèdes pour les malades à la pharmacie. Quand la cloche sonnera, et pas avant, les gardiens aidés par un aliéné, iront chercher les provisions. Après chaque repas, les plats, les tranchoirs, les seaux, etc., seront soigneusement lavés; les couteaux, fourchettes, et cuillers seront enfermés. — Les gardiens raseront leurs malades le mercredi et le samedi.

» ART. 5. — Aucun gardien ne pourra quitter son quartier, excepté dans les moments désignés dans l'article précédent, à moins qu'il n'y soit forcé par quelque affaire urgente. Dans ce cas, il informera le gardien du quartier voisin de la cause de son absence. Dans aucune circonstance, il ne devra s'absenter sans avoir auparavant fermé dans leurs chambres ceux des aliénés qui sont sujets à des actes de violence, et sans avoir pris toutes les mesures de précaution à leur égard. Tout gardien, du côté des hommes, qui a quelque chose à demander à la femme de charge ou à la cuisine, doit s'adresser au bureau. On ne doit permettre à aucun aliéné de distribuer à ses compagnons de la viande, de la bière, du pain ou du potage. On ne doit permettre à aucun aliéné de quitter le quartier le matin, avant déjeuner, pour aider les domestiques, à moins que ceux-ci ne viennent les chercher eux-mêmes. On ne doit point permettre aux aliénés de venir chercher des remèdes à la pharmacie, ou du vin et de la bière dans les autres offices.

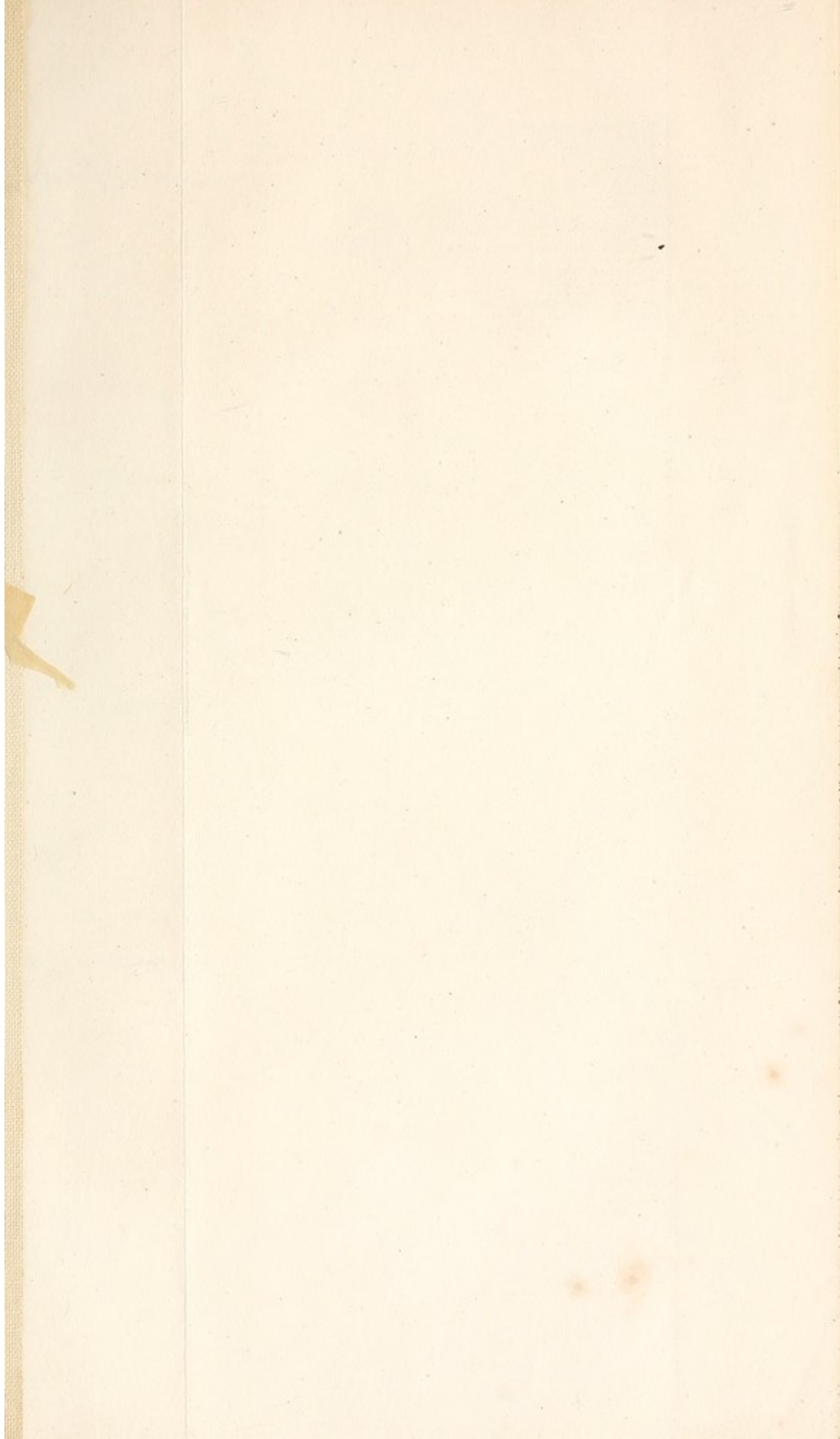
» ART. 6. — Les gardiens sont responsables des lits, du linge, des vêtements des aliénés et de tous les objets mobiliers, qui appartiennent à leurs quartiers respectifs.

» ART. 7. — Tout gardien qui aura frappé ou maltraité un aliéné, sera, pour la première fois, condamné à une amende de 5 shellings, et renvoyé pour la seconde fois. Il est également défendu aux gardiens d'employer,

à l'égard des malades, un langage dur et violent, propre à les irriter ou à les effrayer. Ils doivent s'acquitter de leurs devoirs avec douceur et humanité. Ils doivent être toujours propres et bien tenus, et toute leur conduite doit être décente et régulière.

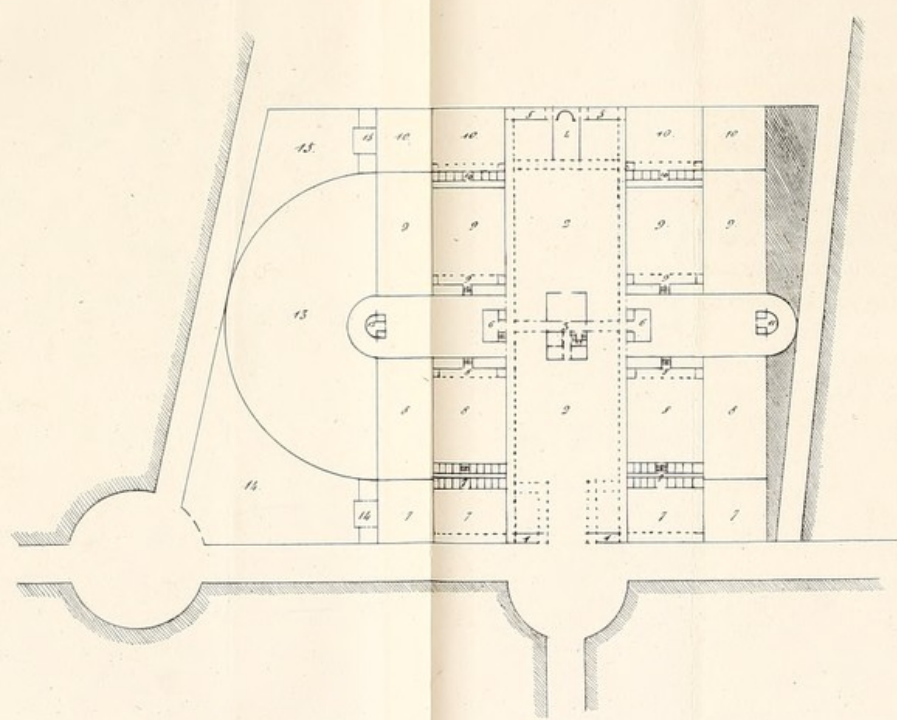
» ART. 8. — Tout gardien qui sera convaincu d'avoir cherché à se procurer une gratification quelconque, ou d'avoir vendu quelque objet que ce soit à un aliéné, sera renvoyé. Tout domestique qui aura, par sa négligence, laissé échapper un aliéné, paiera une portion des frais faits pour le réintégrer dans l'asile. Le montant de cette amende sera fixé par le Comité, dans la réunion trimestrielle qui suivra l'évasion.

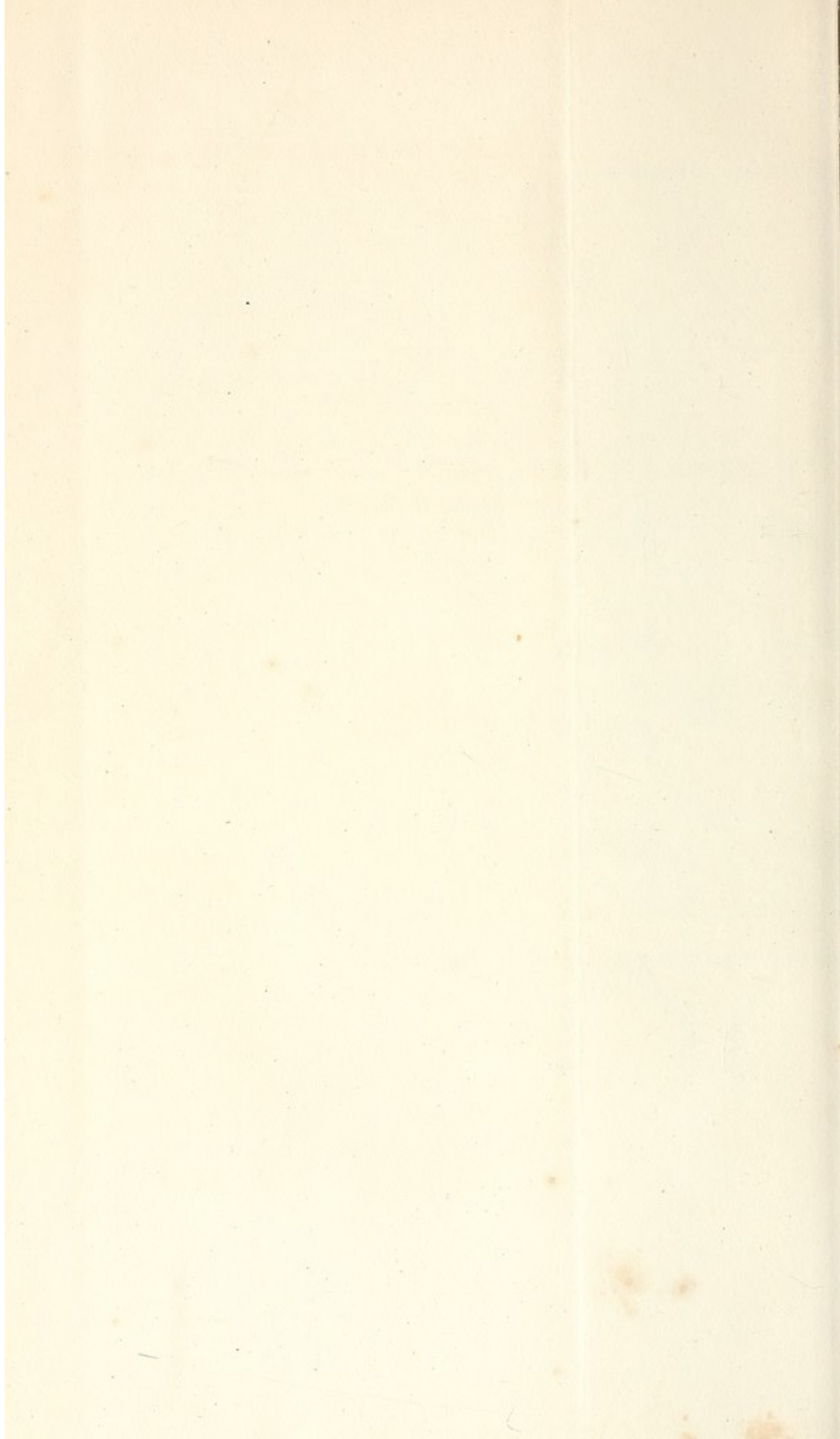
» ART. 9. — Le samedi, à 8 heures du matin, chaque gardien devra présenter la liste manuscrite de tous les objets dont il aura besoin dans son quartier, pendant la semaine suivante. Les objets ainsi demandés seront délivrés le samedi matin.

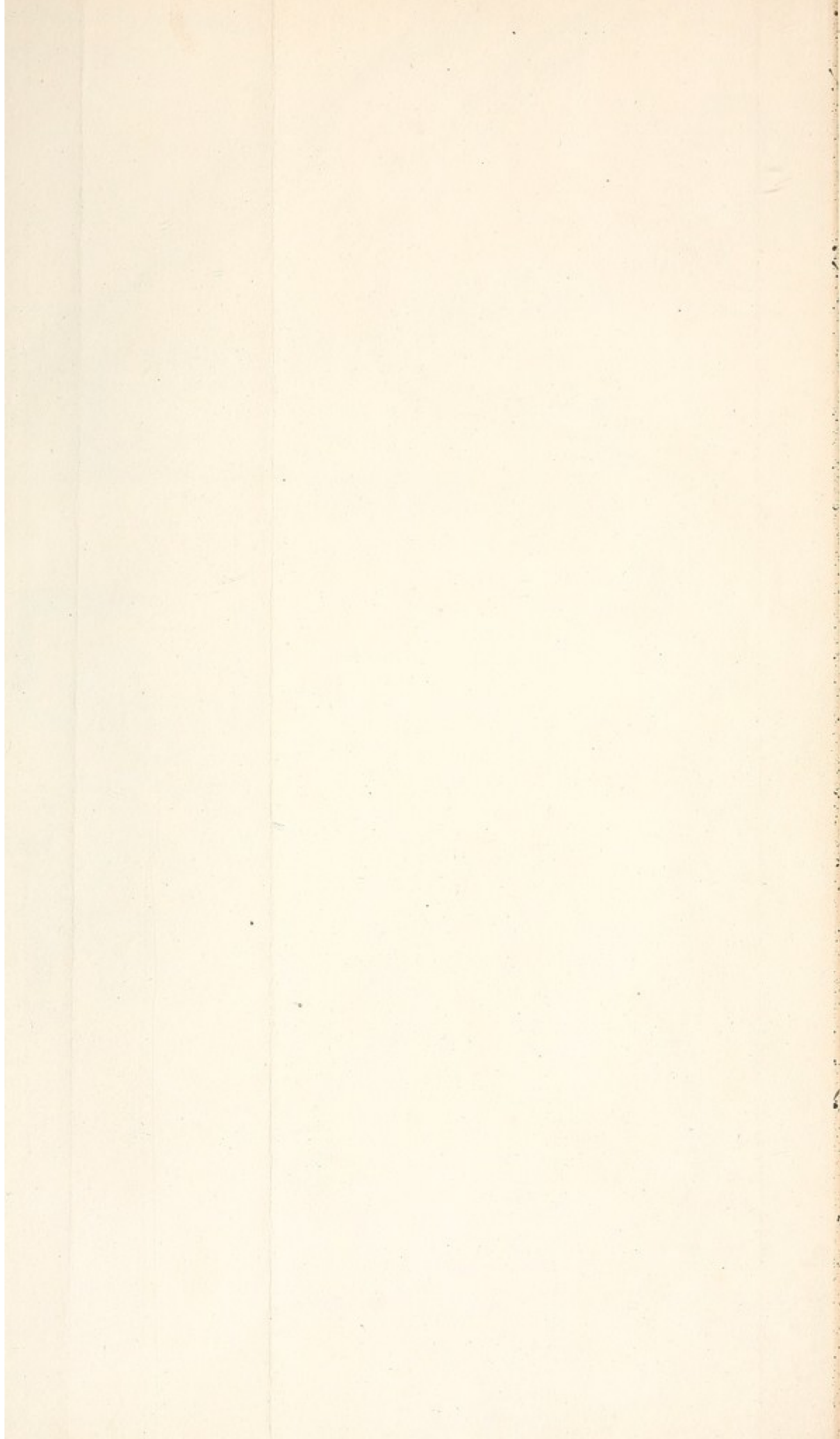


Herpice d'Abbees au Mans. (Sarthe)

- 16. Courtois et Portiers
- 52. Cours de service.
- 3. Administration, Caves, Cuisine, Pharmacie.
- Logement de
- 17. Chapelle.
- 38. Logement des Sœurs.
- 66. Périsse.
- 127. Celliers, Cour et Jardin des Penitenciers.
- 468. Herbiers, Cour et Jardin des Consilinaires.
- 494. Herbiers, Cour et Jardin des Travaux.
- 1000. Celliers, Cour et Jardin des Anciens non Travaux.
- 11. Amphithéâtre de dissection.
- 12. Réservoir général.
- 13. Jardin botanique.
- 144. Bibliothèque et Imprimerie.
- 156. Bûchers et Cour de dépôt.

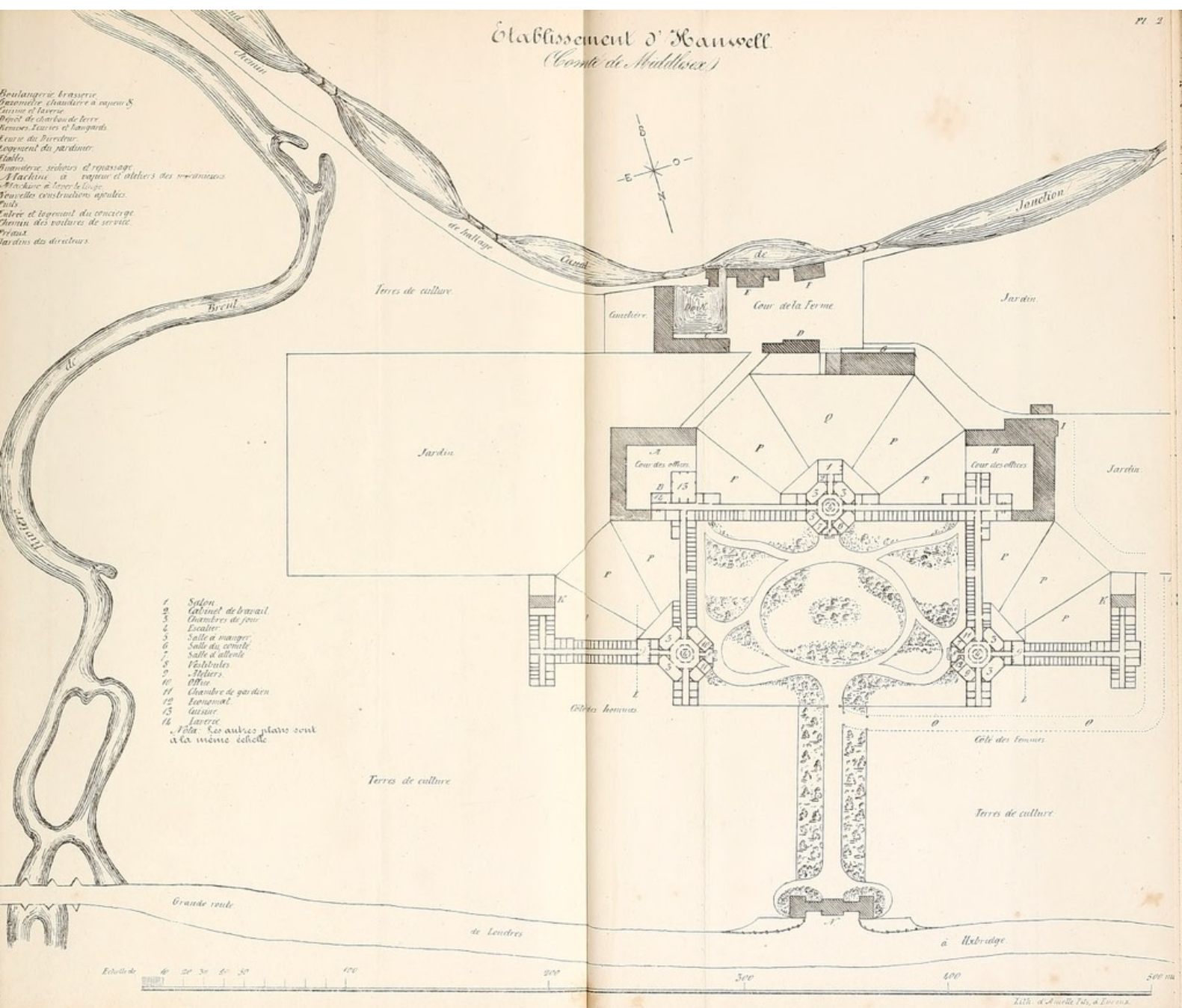






Établissement d'Harwell (Comté de Middlesex)

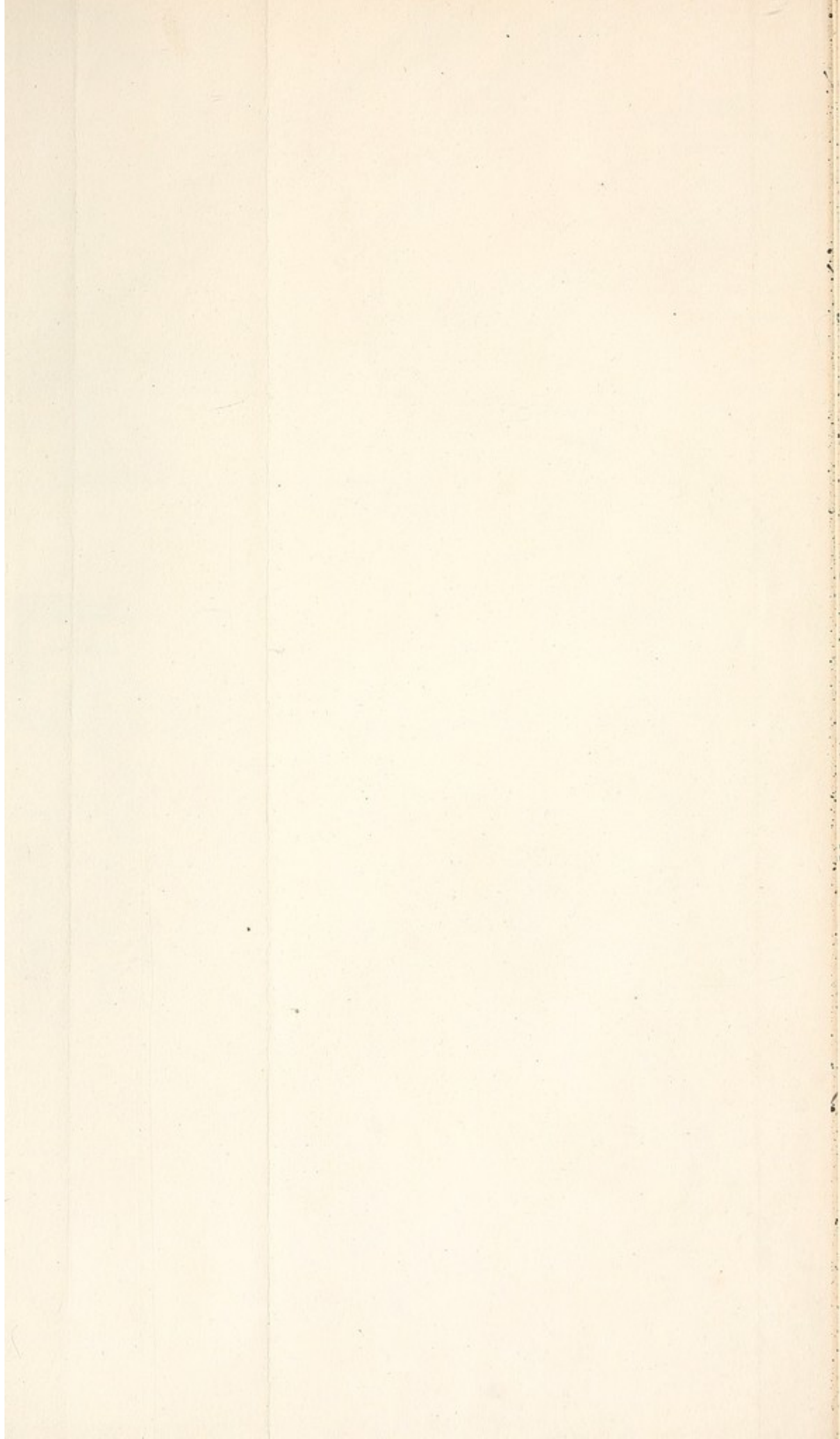
Boulangerie laisserie
 Pressoir à vapeur de rayon 8
 Cuisin et lavoir
 Dépôt de charbon de terre
 Bennes, Laves et Anaparis
 Eau de l'Écurie
 Logement du jardinier
 Étable
 Bannière, séchoirs et repoussoir
 Machine à vapeur et ateliers des machines
 Machine à lever le bois
 Travaux constructions agricoles
 Puits
 Cabre et logement du concierge
 Bureau des voitures de service
 Prévôt
 Jardins des directeurs



- 1 Salon
- 2 Cabinet de travail
- 3 Chambres de jour
- 4 Escalier
- 5 Salle à manger
- 6 Salle au service
- 7 Salle à dîner
- 8 Vestibules
- 9 Halliers
- 10 Office
- 11 Chambre de gardien
- 12 Écurie
- 13 Lingerie
- 14 Lavoir
- 15 Puits
- 16 Les autres plans sont à la même échelle

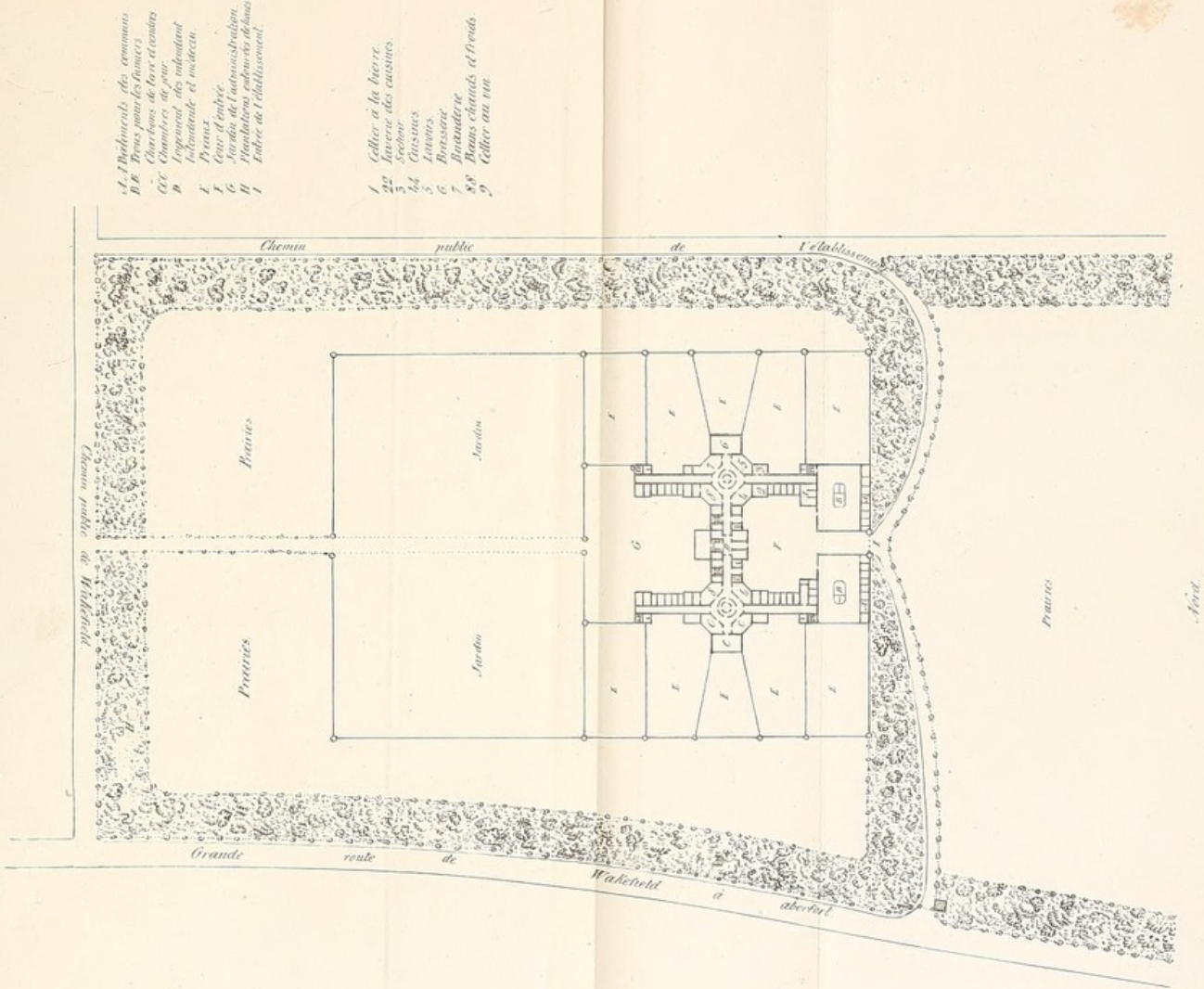


Lith. de A. de la Tour, à Paris



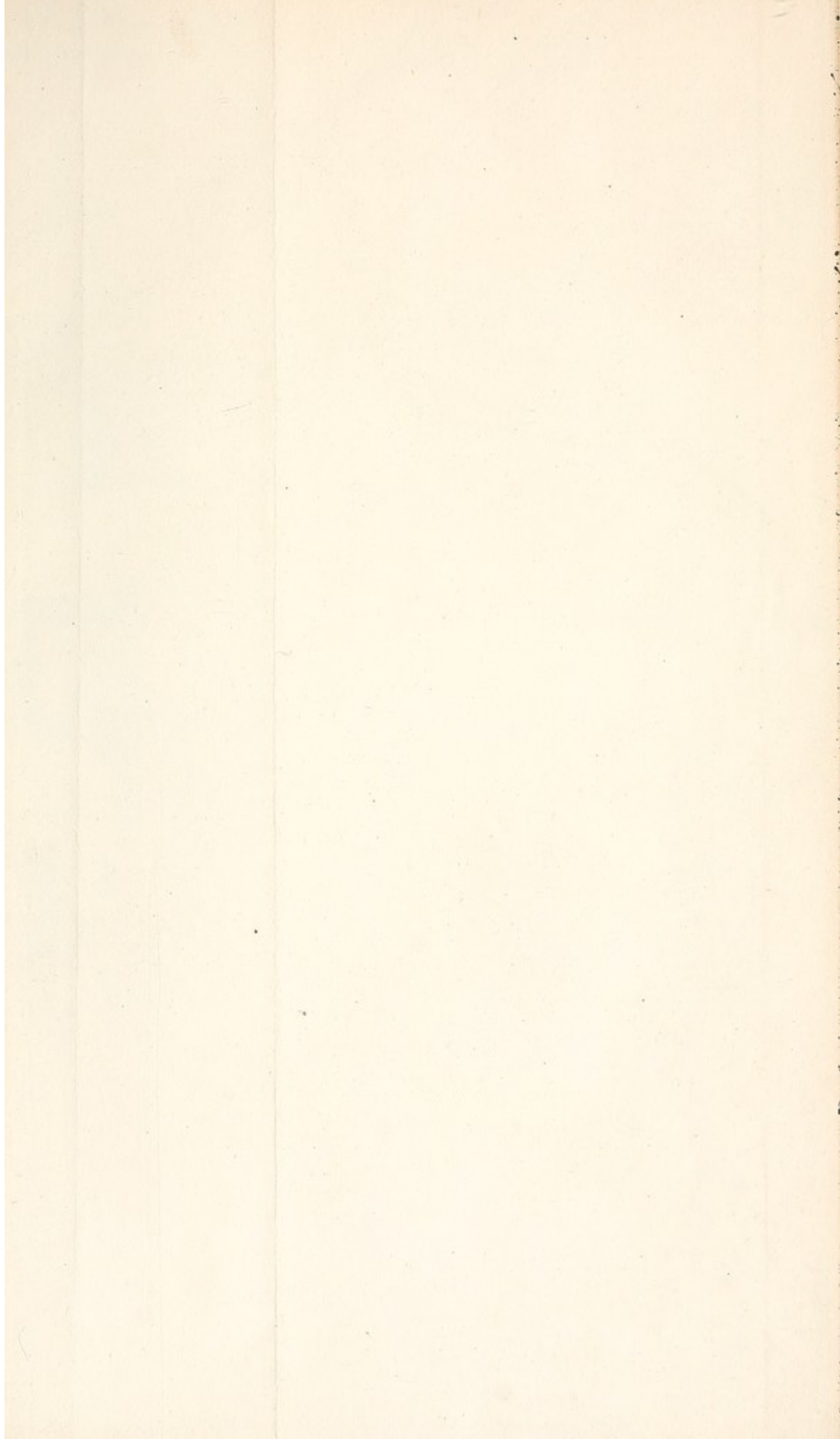
Établissement de Wakefield

(Parche ouest du Comté de York)



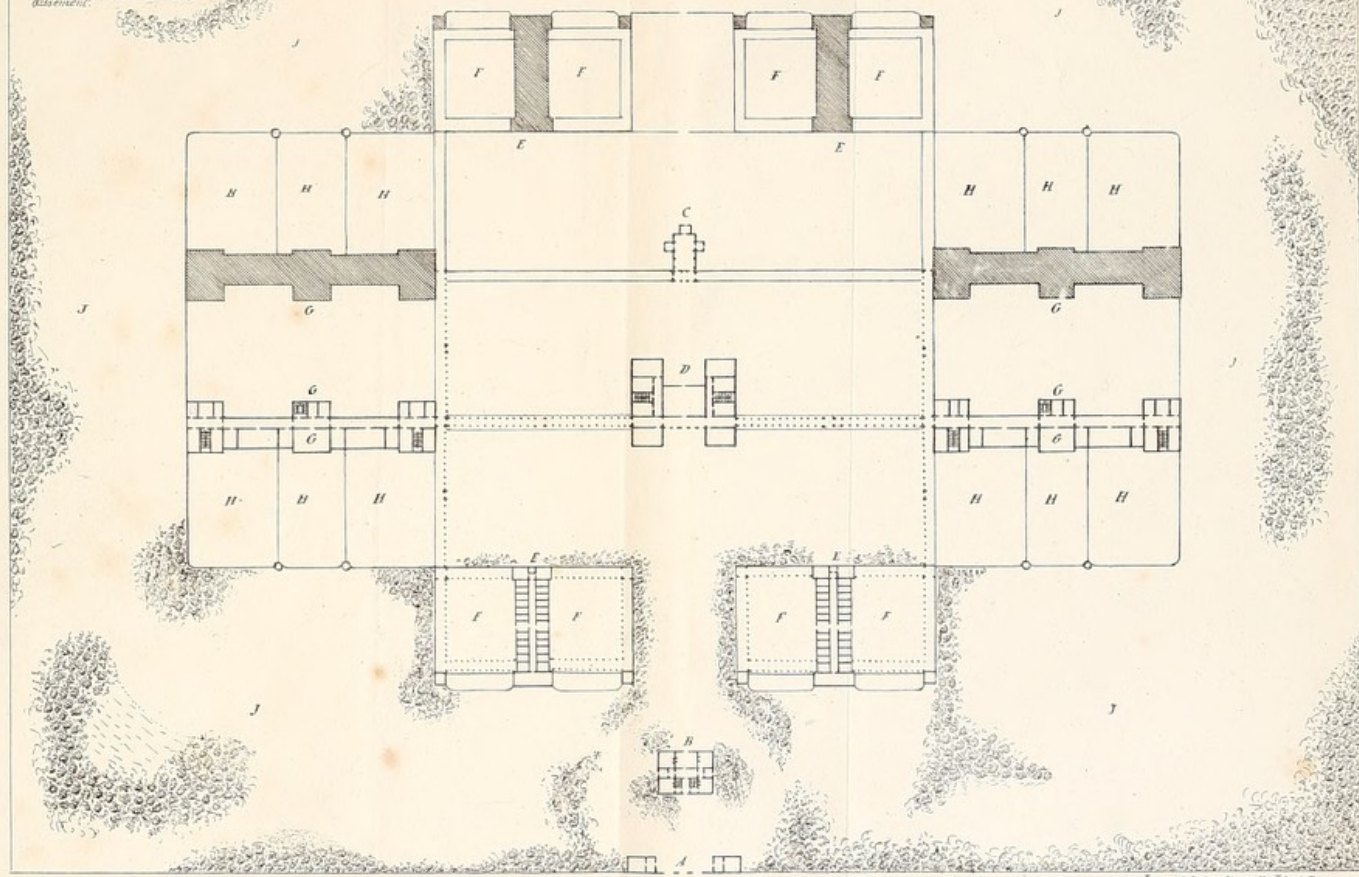
- A. Bâtiments des communs
- B. B. Toits pour les écuries
- C. C. Toits pour les écuries
- CC. Cour de la cour et cour
- D. D. Logement des visiteurs
- E. E. Logement et magasin
- F. F. Prairies
- G. G. Cour d'ombre
- H. H. Jardins de l'abbaye
- I. I. Jardins de l'abbaye
- J. J. Jardins de l'abbaye
- K. K. Entrée de l'établissement

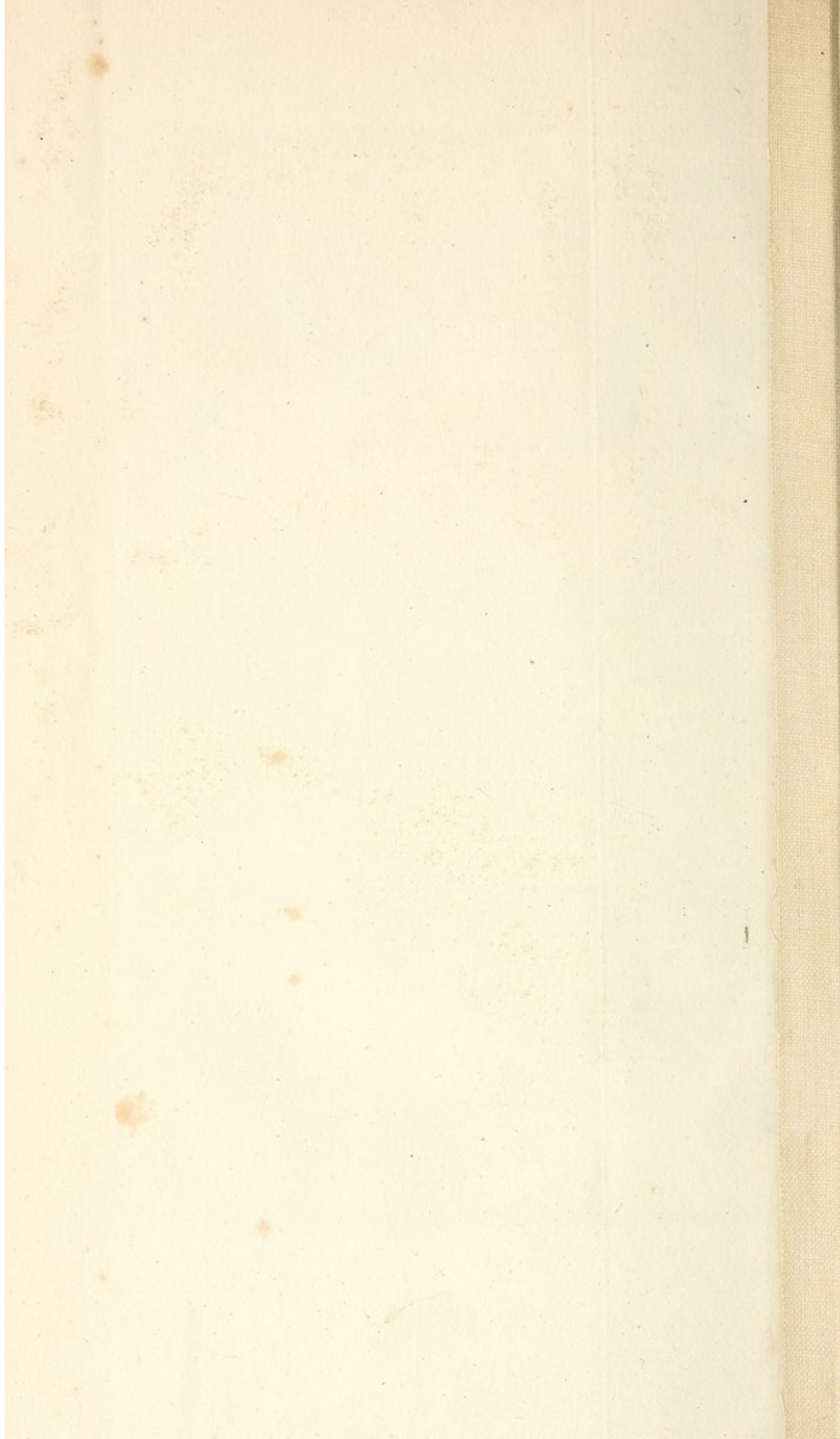
- 1. Cellier à la bière
- 2. Cuvier des caisses
- 3. Cuvier
- 4. Cuvier
- 5. Cuvier
- 6. Brasserie
- 7. Brasserie
- 8. Bains chauds et froids
- 9. Cellier au vin

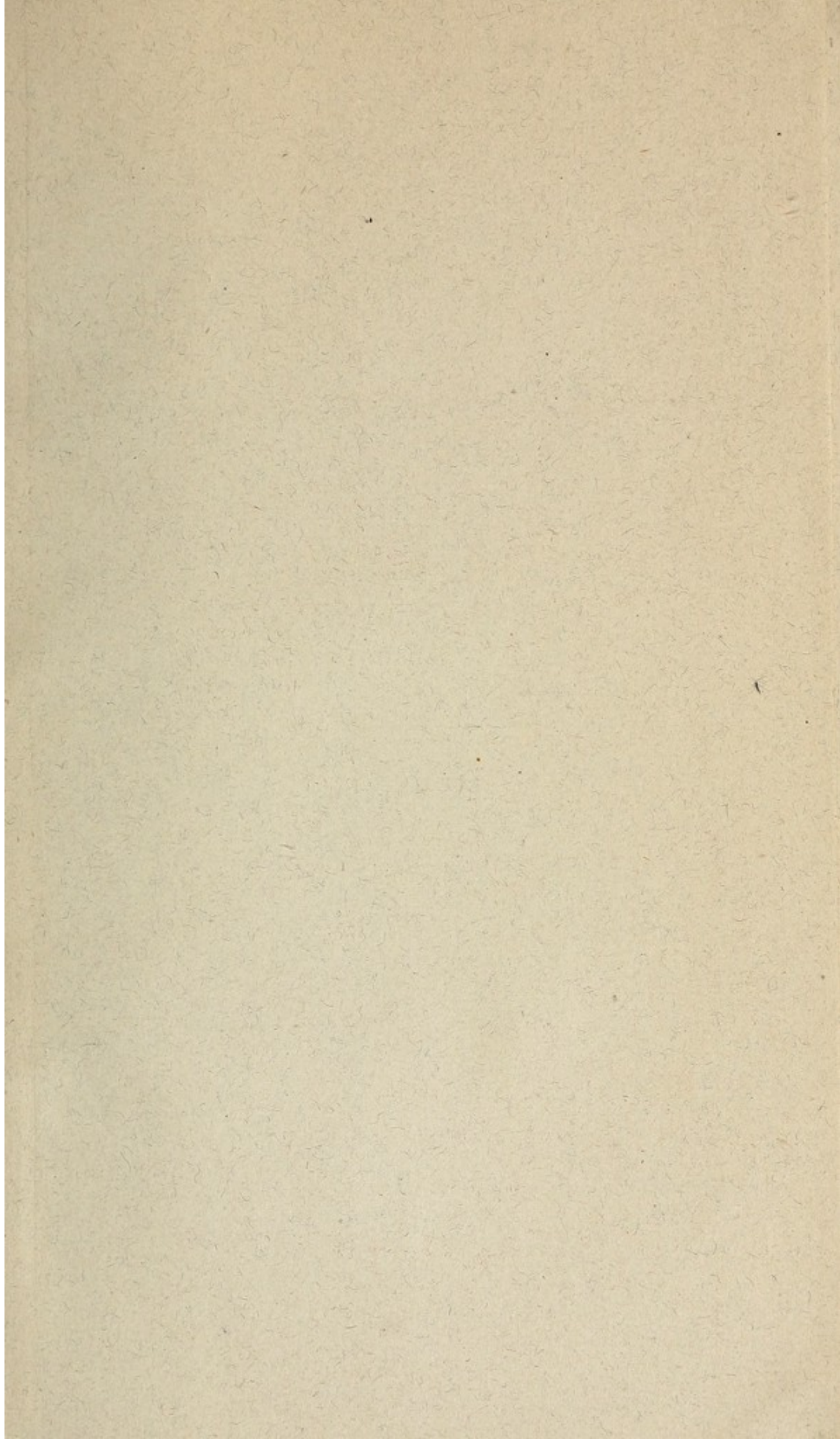


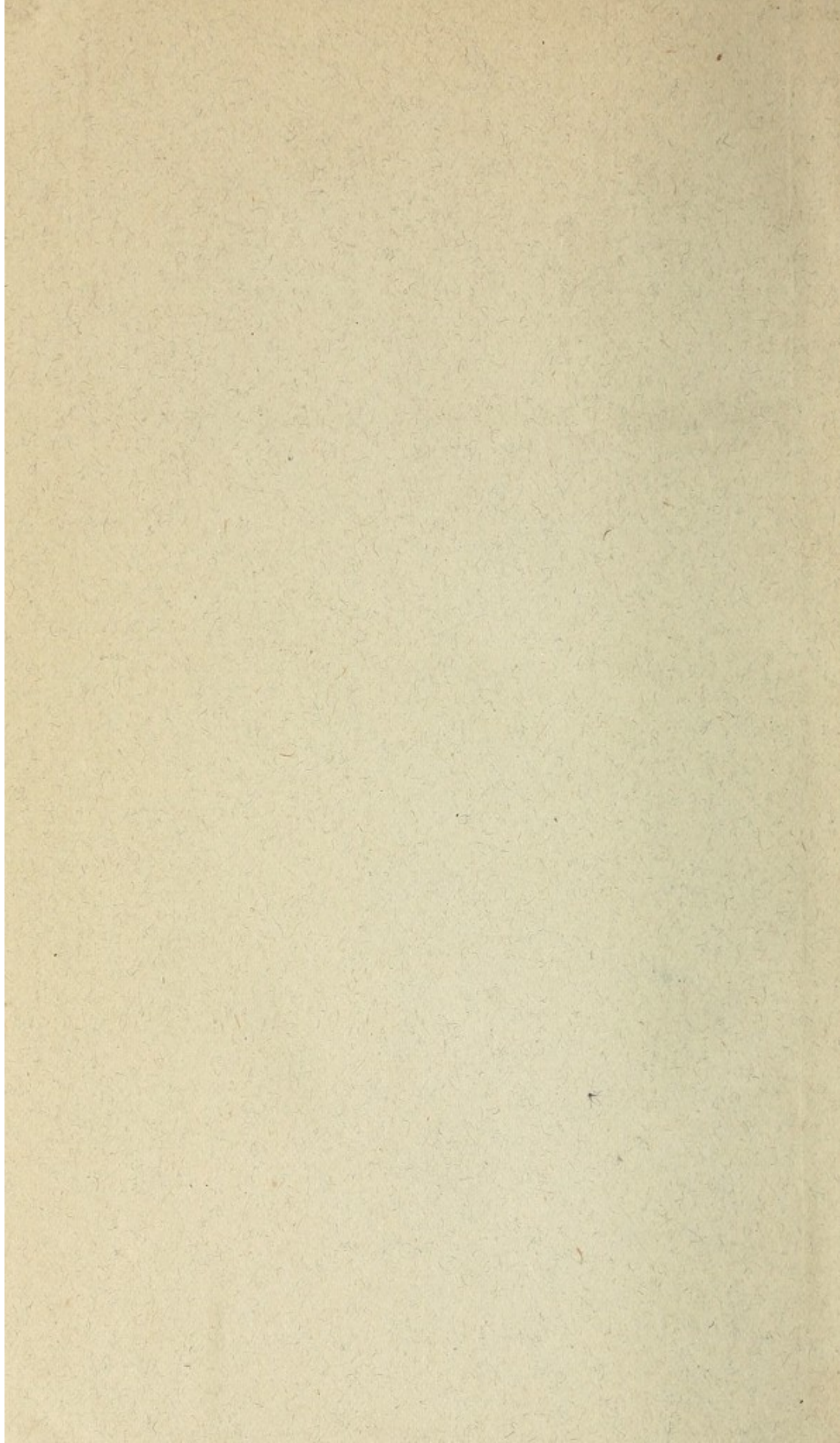
Projet de l'établissement du Départ^{mt} de l'Éure.

- A. Entrée et logement du Concierge.
 - B. Direction et Economat.
 - C. Chapelle.
 - D. Services généraux.
 - E. Cour de bâtiment, égoutte espurel.
 - F. Prisons.
 - G. Bâtiment hospitalier système de la Rochelle.
 - H. Prisons.
 - J. Jardins potagers et terrains cultivés.
- N^{os} Les Bâtimens en arde sont seuls
ouverts par des portes, à l'usage
d'écoulement.











Rare Books
19.S.100.
Rapport presente au Conseil gen1839
Countway Library BEQ7096



3 2044 045 931 961



